

GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIPPACH



BUDGET 2017

REMARQUES

- L'autorité communale ne pourra se prévaloir de l'admission d'un poste au budget, soit pour prétendre à une recette, soit pour se dispenser d'accomplir les autres formalités préalables à une dépense.
- Les crédits marqués par un astérisque sont non-limitatifs.

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
0	036	Codes Techniques Reprises pour recettes non rentrées
1		Services généraux des administrations publiques
	111	Organes politiques
	112	Organisation des élections et référendums
	113	Commissions consultatives
	120	Coordination administrative
	130	Coordination technique
	140	Coordination des relations publiques
	170	Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)
	180	Opérations concernant des flux financiers
2		Protection sociale
	212	Invalidité
	220	Troisième âge
	223	Repas sur roues
	230	Egalité des chances
	241	Crèches et garderies
	242	Maisons-relais / Foyers scolaires
	250	Jeunesse
	251	Subventions d'études
	253	Centres de rencontre pour jeunes
	259	Autre Jeunesse
	260	Précarité sociale
	270	Intégration des étrangers
3		Ordre et sécurité publics
	310	Services d'ordre
	320	Services de secours
4		Affaires économiques
	411	Agriculture
	412	Sylviculture
	413	Pêche et chasse
	419	Autres Agriculture, sylviculture et viticulture
	422	Distribution de gaz naturel
	425	Production et Distribution de l'électricité
	430	Tourisme
	441	Transports routiers
	449	Autres systèmes de transport

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
5	470	Développement économique (ZAC, ZARE,)
	492	Hôtellerie, restauration, brasserie, café
		Protection de l'environnement
	510	Gestion des déchets
	520	Gestion des eaux usées
	532	Mesure d'économie d'énergie
	541	Diversité biologique
	542	Protection de la nature
	550	Gestion des eaux de surface
	590	Autres types de protection de l'environnement
6		Logements et équipements collectifs
	611	Logements au prix du marché
	612	Logements à prix réduit (social)
	621	Places publiques
	622	Circulation
	623	Parking
	624	Voirie vicinale
	626	Cimetières
	627	Ateliers
	630	Alimentation en eau
	640	Eclairage public
	650	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés
	690	Autres logements et équipements collectifs
7		Santé
	740	Services de santé publique
	790	Autre santé
8		Loisirs, culture et culte
	810	Loisirs
	821	Terrains de sports
	822	Halls sportifs
	823	Piscines
	825	Associations sportives
	831	Centres culturels et Salles de fêtes
	836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique
	837	Bibliothèques
	838	Patrimoine culturel
	839	Autres Services culturels

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
9	850	Cultes
	860	Fêtes publiques
	890	Autres loisirs, culture et cultes
		Enseignement
	910	Enseignement fondamental
	930	Services annexes à l'enseignement

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Affaires économiques	4	
Agriculture		411
Alimentation en eau		630
Associations sportives		825
Ateliers		627
Autre Jeunesse		259
Autre santé		790
Autres Agriculture, sylviculture et viticulture		419
Autres logements et équipements collectifs		690
Autres loisirs, culture et cultes		890
Autres Services culturels		839
Autres systèmes de transport		449
Autres types de protection de l'environnement		590
Bibliothèques		837
Centres culturels et Salles de fêtes		831
Centres de rencontre pour jeunes		253
Cimetières		626
Circulation		622
Codes Techniques	0	
Commissions consultatives		113
Conservatoires, cours de musique et écoles de musique		836
Coordination administrative		120
Coordination des relations publiques		140
Coordination technique		130
Crèches et garderies		241
Cultes		850
Développement économique (ZAC, ZARE,)		470
Distribution de gaz naturel		422
Diversité biologique		541
Eclairage public		640
Egalité des chances		230
Enseignement		

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
	9	
Enseignement fondamental		910
Fêtes publiques		860
Gestion des déchets		510
Gestion des eaux de surface		550
Gestion des eaux usées		520
Halls sportifs		822
Hôtellerie, restauration, brasserie, café		492
Immeubles bâtis et non bâtis non affectés		650
Intégration des étrangers		270
Invalidité		212
Jeunesse		250
Logements à prix réduit (social)		612
Logements au prix du marché		611
Logements et équipements collectifs	6	
Loisirs		810
Loisirs, culture et culte	8	
Maisons-relais / Foyers scolaires		242
Mesure d'économie d'énergie		532
Opérations concernant des flux financiers		180
Ordre et sécurité publics	3	
Organes politiques		111
Organisation des élections et référendums		112
Parking		623
Patrimoine culturel		838
Pêche et chasse		413
Piscines		823

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Places publiques		621
Précarité sociale		260
Production et Distribution de l'électricité		425
Protection de la nature		542
Protection de l'environnement	5	
Protection sociale	2	
Repas sur roues		223
Reprises pour recettes non rentrées		036
Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)		170
Santé	7	
Services annexes à l'enseignement		930
Services de santé publique		740
Services de secours		320
Services d'ordre		310
Services généraux des administrations publiques	1	
Subventions d'études		251
Sylviculture		412
Terrains de sports		821
Tourisme		430
Transports routiers		441
Troisième âge		220
Voirie vicinale		624

SITUATION DES EMPRUNTS

Autorisation (arrêté grand-ducal ou décision ministérielle)		Exécution				Solde au 31.12.2016	Annuité 2017	dont		Solde au 31.12.2017
		Institut financier		Période années de / à	prêt init. en euro			capital	intérêts	
Date et montant		Sigle	N° compte			5	6			7
JJ.MM.AAAA	en euro			3	4			5	6	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
07.03.2007	1 500 000,00	BILL	9-154/3720/873	2007/2026	1 500 000,00					
07.03.2007	1 800 000,00	BILL	0	2016/2036	1 800 000,00					
Totaux :										

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
2/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
791000	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs	189 796,53	0,00	224 518,76	0,00		
<i>791000/99001</i>	<i>Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	189 796,53	0,00	224 518,76	0,00		
	- restants de 2014						
	Total 036	189 796,53	0,00	224 518,76	0,00		
	Total général 0	189 796,53	0,00	224 518,76	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
2/112/	112 Organisation des élections et référendums						
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	5 888,07	0,00	0,00	6 000,00		0,00
<i>748310/99001</i>	<i>Remboursement par le fonds pour dépenses communales: Elections et référendum</i>	5 888,07	0,00	0,00	6 000,00		0,00
	- suivant indication du Ministère de l'Intérieur du 27 janvier 2017, pas de remboursement pour les élections communales						
	Total 112	5 888,07	0,00	0,00	6 000,00		0,00
2/120/	120 Coordination administrative						
706070	Services de communication et de télévision	0,00	30,00	30,00	30,00		
<i>706070/99001</i>	<i>produit des téléphones à prépaiement</i>	0,00	30,00	30,00	30,00		
	- produit des téléphones à prépaiement: * centres culturels						
707250	Taxes de chancellerie	4 750,00	12 550,00	14 000,00	12 000,00		
<i>707250/99001</i>	<i>Taxes de chancellerie</i>	4 750,00	12 550,00	14 000,00	12 000,00		
	- taxe d'autorisation pour les établissements industriels, suivant délibération du 5.7.1990, approuvée par arrêté g.d. du 4.9.1990 * délibération de ce jour: 25.00EUR à partir du 1er janvier 2002						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
	- taxe de chancellerie: * délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983 (certificats); délibération du 8.7.1988, approuvée le 1.8.1988 (lettres de rappel); délibération du 28.5.1990, approuvée par arrêté g.d. du 20.6.1990 (cartes d'identité) * délibération du 15 janvier 1993, approuvée le 26 mars 1993 par l'autorité supérieure portant modification de la délibération du 24.2.1983 * décision du 29 novembre 2001 portant refixation du catalogue des taxes de chancellerie dans le cadre de l'introduction de la monnaie unique EURO * décision du 6 novembre 2007, modification de la taxe pour la délivrance d'autorisations de bâtir et introduction d'une taxe de chancellerie dans le cadre de l'introduction de dossiers PAP - abolition des certaines taxes à partir du septembre 2011 dans le cadre de la mise en route du système MaCommune (commande de certains documents par voie de l'Internet) - adjonction d'une taxe pour passe-ports en 2014						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	371,84	200,00	380,00	200,00		
744400/99001 G	Subvention Ministère Stages Etudiants	371,84	200,00	380,00	200,00		
	- remboursement de la part incombant aux lycées respectifs dans le cadre de l'acceptation d'élèves en stages						
744612 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	0,00	12,50	0,00	0,00		
744612/99001 G	Participation de l'Etat dans le produit du timbre de la carte d'identité	0,00	12,50	0,00	0,00		
	- part dans le produit du timbre de la carte d'identité * loi du 26 janvier 1953 et règlement g.d. du 20.2.1968, revisant les montants fixés par la prédite loi						
746000	Indemnités d'assurance touchées	0,00	1 000,00	200,00	1 000,00		
746000/99001	Indemnités d'assurance touchées suite à un sinistre	0,00	1 000,00	200,00	1 000,00		
	* remboursements pour dégâts causés						
748310 G	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	23 609,82	25 938,47	26 000,00	26 000,00		
748310/99001 G	Remboursement du congé politique d'un(e) salarié(e) du secrétariat communal	23 609,82	25 938,47	26 000,00	26 000,00		
748380	Autres remboursements	3 915,96	6 000,00	2 500,00	4 000,00		
748380/99001	autres remboursements	3 915,96	6 000,00	2 500,00	4 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
	- récupération des frais de publication pour projets de classe 1 dans le cadre de la loi commodo-incommodo et dans le cadre de publications de procédures urbanistiques - remboursements divers						
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	107 000,00	0,00	88 000,00		
<i>748391/99001</i>	<i>*TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines</i>	0,00	107 000,00	0,00	88 000,00		
	- en 2017: décomptes pour 2014, 2015 et 2016						
748392	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	26 902,00	7 597,66	10 000,00	5 000,00		
<i>748392/99001</i>	<i>*Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs</i>	26 902,00	7 597,66	10 000,00	5 000,00		
755300	Intérêts sur créances commerciales	36,54	67,84	70,00	20,00		
<i>755300/99001</i>	<i>inérêt OP</i>	36,54	67,84	70,00	20,00		
	* intérêts perçus dans le cadre de la mise en oeuvre d'ordonnances de paiement, pour paiements tardifs						
	Total 120	59 586,16	160 396,47	53 180,00	136 250,00		
2/140/	140 Coordination des relations publiques						
706080	Services culturels	0,00	4 500,00	3 700,00	0,00		
<i>706080/99001</i>	<i>participation jumelage</i>	0,00	4 500,00	3 700,00	0,00		
	- participation évent. de particuliers aux frais (le cas échéant)						
	Total 140	0,00	4 500,00	3 700,00	0,00		
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707110	Impôt foncier	59 561,00	54 000,00	62 200,00	62 200,00		
707110/99001	Impôt foncier	59 561,00	54 000,00	62 200,00	62 200,00		
	- taux fixés en séance du conseil communal du 14 juillet 2014: A= 240%; B1= 370%; B2= 240%, B3= 130%, B4= 130%, B5= 240%, B6= 240%						
707120	Impôt commercial	2 921 573,36	2 803 319,16	3 401 054,06	157 148,13		
707120/99001	Impôt commercial	2 921 573,36	2 803 319,16	3 401 054,06	157 148,13		
	- taux fixé en séance du 31.07.2015 (290%); estimation faite sur base de la circulaire ministérielle du 27.10.2015, N°: 3298						
707140	Taxe sur les chiens	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
707140/99001	Taxe sur les chiens	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	- délibération du 2.12.1988, approuvée par arrêté g.d. du 30.12.1988: 1.000.-F (24.79EUR) par chien par an						
744510 G	Fonds Communal de Dotation Financière	6 656 291,89	6 934 931,31	6 936 500,11	0,00		
744510/99001 G	Fonds Communal de Dotation Financière	6 656 291,89	6 934 931,31	6 936 500,11	0,00		
	- estimations faites sur base des crédits affectés au budget de l'Etat et sur base de la circulaire ministérielle du 24.10.2016, N°: 3420 - plus de recette à partir de 2017, vu réforme des finances communales						
744560 G	Fonds de dotation globale des communes	0,00	0,00	0,00	9 986 842,00		
744560/99001 G	Fonds de dotation globale des communes	0,00	0,00	0,00	9 986 842,00		
	- estimations faites sur base des crédits affectés au budget de l'Etat et sur base de la circulaire ministérielle du 24.10.2016, N°: 3420 et de la lettre particulière de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 25 octobre 2016 - à partir de 2017, vu réforme des finances communales						
	Total 170	9 637 426,25	9 800 250,47	10 407 754,17	10 214 190,13		
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
755210	Intérêts sur comptes courants	47,25	40,00	10,00	10,00		
<i>755210/99001</i>	<i>Intérêts sur compte courant</i>	47,25	40,00	10,00	10,00		
755220	Intérêts sur comptes à terme	4 899,88	100,00	25,00	25,00		
<i>755220/99001</i>	<i>Intérêts sur compte à terme</i>	4 899,88	100,00	25,00	25,00		
	Total 180	4 947,13	140,00	35,00	35,00		
	Total général 1	9 707 847,61	9 965 286,94	10 464 669,17	10 356 475,13		10 350 475,13
2/223/	2 Protection sociale						
	223 Repas sur roues						
706060	Services de restauration (sans encadrement)	20 287,80	23 000,00	22 000,00	23 000,00		
<i>706060/99001</i>	<i>Ventes de repas sur roues</i>	20 287,80	23 000,00	22 000,00	23 000,00		
	- système de fourniture par restaurant local à partir de 2008: * suivant délibération du 31 mai 2007: livraison des repas par un restaurateur local, suivant convention avec la commune et réglementation afférente (coût: 8.90 respectivement 11.40 Euro)						
	- à partir de 2015: fourniture des repas par SERVIOR, suivant décisions du conseil communal du 27 février 2015: - 13.25€ par repas - 100€ pour caution appareil de chauffage						
748800	Autres produits d'exploitation divers	900,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
<i>748800/99001</i>	<i>caution pour appareils de chauffage des menus</i>	900,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
	- à partir de 2015: fourniture des repas par SERVIOR, suivant décisions du conseil communal du 27 février 2015: - 13.25€ par repas - 100€ pour caution appareil de chauffage						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/223/	223 Repas sur roues						
	Total 223	21 187,80	24 000,00	22 500,00	24 000,00		
2/241/	241 Crèches et garderies						
748800	Autres produits d'exploitation divers	2 313,51	8 300,00	2 000,00	9 000,00		
<i>748800/99001</i>	<i>remboursement frais d'exploitation de la crèche Kannernascht</i>	2 313,51	8 300,00	2 000,00	9 000,00		
	<i>- RBT par la commune de Garnich, suivant accord bi-latéral sous forme de convention</i>						
	Total 241	2 313,51	8 300,00	2 000,00	9 000,00		
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>748380/99002</i>	<i>Remboursement MRE suivant décomptes annuels</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<i>- avances perçues de trop en 2013</i>						
748800	Autres produits d'exploitation divers	61 584,48	100 000,00	40 000,00	26 000,00		
<i>748800/99001</i>	<i>remboursement frais de fonctionnement par le gestionnaire</i>	61 584,48	100 000,00	40 000,00	26 000,00		
	<i>- dans le cadre des nouvelles modalités de décompte entre Etat, Commune et gestionnaire à partir de 2013</i>						
	<i>- à partir de 2017 cet article ne sera pratiquement plus utilisé, étant donné que le prestataire prendra en charge les frais en cause directement, de manière à ce qu'un remboursement à la commune ne sera plus nécessaire</i>						
	<i>- reste certains frais qui ne sont pas à dissocier d'une prise en charge directe par la commune</i>						
	Total 242	61 584,48	100 000,00	40 000,00	26 000,00		
2/250/	250 Jeunesse						
748380	Autres remboursements	19 324,55	0,00	0,00	0,00		
<i>748380/99001</i>	<i>maison des jeunes - autres remboursements</i>	19 324,55	0,00	0,00	0,00		
	<i>- remboursement de montants trop perçus en 2012 et 2013 par le</i>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/250/	250 Jeunesse						
	gestionnaire de la MDJ						
	Total 250	19 324,55	0,00	0,00	0,00		
	Total général 2	104 410,34	132 300,00	64 500,00	59 000,00		
2/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
706150	Services régaliens	1 470,00	2 000,00	1 800,00	2 000,00		
706150/99001	Services Sapeurs-Pompiers facturés aux bénéficiaires	1 470,00	2 000,00	1 800,00	2 000,00		
	- il a été procédé en 2008 par délibération du conseil communal du 28 avril 2008 au vote d'un règlement communal portant introduction de tarifs à facturer pour certaines prestations des pompiers, à l'exception des interventions contre les incendies - les recettes issues de ce règlement seront comptabilisées sur cet article alors qu'une partie en sera virée au sapeurs-pompiers suivant délibération annuelle du conseil communal. - tarifs applicables: 1. frais de personnel: - pompier par heure 10.00Eur 2. Prestatziions forfaitaires: - ouverture forcée d'une porte par interv. 75.00Eur - destruction de nids de guêpes par interv. 70.00Eur - éliminatioon de polluztions par hydrocarb. par intervention 100.00Eur - débouchage de canalisations par interv. 75.00Eur - travaux de pompage par heure 40.00Eur - appel malveillant 150.00Eur - toute autre intervention technique 50.00Eur - mise en route à partir de 2011/12						
	Total 320	1 470,00	2 000,00	1 800,00	2 000,00		
	Total général 3	1 470,00	2 000,00	1 800,00	2 000,00		
2/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/411/	411 Agriculture						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	49 500,00	0,00	49 500,00		
744710/99001 G	Subvention de l'Etat pour l'entretien des chemins ruraux	0,00	49 500,00	0,00	49 500,00		
	- subside du Ministère de l'Agriculture pour la mise en état de la voirie rurale (30%): - en 2017: subside relatif aux travaux à exécuter en 2017 - report des travaux prévus, vu certains aléas qui sont apparus						
	Total 411	0,00	49 500,00	0,00	49 500,00		
2/412/	412 Sylviculture						
702200	Matières brutes non comestibles (hors carburant)	99 405,40	140 000,00	141 853,20	100 000,00		
702200/99001	Ventes de produits forestiers (bois,...)	99 405,40	140 000,00	141 853,20	100 000,00		
	- suivant plan de coupe et de culture approuvé par le conseil communal - y comprise tva au montant de: 7.407,40EUR pour 2017						
	Total 412	99 405,40	140 000,00	141 853,20	100 000,00		
2/413/	413 Pêche et chasse						
707250	Taxes de chancellerie	210,00	600,00	200,00	600,00		
707250/99001	Taxe de chancellerie : Permis de pêche	210,00	600,00	200,00	600,00		
	- vente de permis de pêche * circulaire de M. le Commissaire de district du 23.12.1986, N°: 152						
708211	Loyers et charges de terrains	3 847,62	3 700,00	3 700,00	3 700,00		
708211/99001	Location de la pêche, de la chasse	3 847,62	3 700,00	3 700,00	3 700,00		
	- suivant plan de gestion et de coupe des forêts communales approuvé par le conseil communal						
768000	Autres produits exceptionnels	0,00	500,00	500,00	500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/413/	413 Pêche et chasse						
768000/99001	Sommes non retirées des rôles des syndicats de chasse - sommes non retirées des rôles: 250 - restant des 15% additionnels: 250	0,00	500,00	500,00	500,00		
	Total 413	4 057,62	4 800,00	4 400,00	4 800,00		
2/419/	419 Autres Agriculture, sylviculture et viticulture						
708211	Loyers et charges de terrains	6 800,71	5 300,00	5 300,00	5 300,00		
708211/99001	fermage de propriétés non bâtis - redevances foncières - à partir de 2003, suivant contrats de bail passés en 11/02 vu l'expiration des contrat de 1993, montant annuel 3.422.18EUR - délibération du 27 juin 1996/fermage Azenha 1.000 (24.79EUR) il a été proposé au conseil communal de modifier le bail à la base de cette délibération à partir de 2007, vu la demande de M. Azenha en vue d'utiliser les fonds en question comme parking (augmentation du loyer en conséquence à 1.500,00EUR par an) - délibération du 10 septembre 1997/fermage Meunier500 (12.39EUR) - en 2008: suivant délibération du conseil communal du 25 février 2008, viennent s'ajouter trois nouveaux fermages, au loyer total de 262.35EUR - en 2009: suivant délibération du conseil communal du 19 août 2009, vient s'ajouter un nouveau fermage, au loyer total de 134.40EUR - à partir de 2011, suivant contrats de bail passés en 11/11 vu l'expiration des contrats antérieurs et contrats subséquents (adjonction de certains contrats par rapport au passé, suite à l'acquisition de fonds nouveaux (projet LIFE+))	6 800,71	5 300,00	5 300,00	5 300,00		
	Total 419	6 800,71	5 300,00	5 300,00	5 300,00		
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						
748380	Autres remboursements	4 868,01	0,00	0,00	0,00		
748380/99001	Ristourne gaz pour grand consommateurs - suivant information SUDGAZ	4 868,01	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						
752000	Revenus des immobilisations financières	42 000,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00		
752000/99001	Dividendes sur participations dans une société de gaz (Sudgaz)	42 000,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00		
	- suite à l'adhésion de la commune de Dippach à la société Sudgaz par une prise de participation (décision du conseil communal du 8 avril 1993, approuvée par arrêté grand-ducal du 30 avril 1993) - chiffres suivant confirmation de la part de Sudgaz						
	Total 422	46 868,01	12 300,00	12 300,00	12 300,00		
2/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	0,00	0,00	780,00	1 500,00		
702300/99001	vente d'électricité / installation photovoltaïque terrain de football	0,00	0,00	780,00	1 500,00		
	Total 425	0,00	0,00	780,00	1 500,00		
2/441/	441 Transports routiers						
706040	Services de transport	400,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
706040/99001	Ventes de titres de transport Night Rider	400,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
	- mise en route d'un système de ventes d'un "Night-Rider Card" à partir de 2008, suivant décision du conseil communal du 21 décembre 2007: prix de la carte pour personnes entre 16 et 25 ans: 25.00Eur par an - modalités suivant décision du conseil communal du 21 décembre 2008 portant approbation d'une convention entre la commune et l'organisateur, respectivement suivant décision du 30 janvier 2012 portant approbation de cette convention à partir de 2012						
744118 G	Autres subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)	3 360,00	4 500,00	4 000,00	4 500,00		
744118/99001 G	Subvention de l'Etat pour le Late Night Bus	3 360,00	4 500,00	4 000,00	4 500,00		
	- subside de l'Etat pour l'organisation d'un "Late-Night-Bus" dans la commune à partir de 2005 - suivant dispositions et modalités prévues par l'Etat - augmentaiton à partir de 2015, en contre-partie augmentaiton						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/441/	441 Transports routiers						
	des frais de transport suivant convention avec le prestataire qui ne reçoit plus de subsides de l'Etat						
	Total 441	3 760,00	5 500,00	4 500,00	5 500,00		
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
707250	Taxes de chancellerie	2 525,00	3 200,00	2 800,00	3 000,00		
<i>707250/99001</i>	<i>Taxes de chancellerie : nuits blanches, jeux et amusements publics</i>	2 525,00	3 200,00	2 800,00	3 000,00		
	- taxe de prorogation pour nuits blanches * délibération du 29.11.2001: 12.00EUR par nuit blanche * délibération du 10 novembre 2006: 25.00EUR par nuit blanche, 1 nuit blanche gratuite par an pour associations						
748800	Autres produits d'exploitation divers	5 061,15	3 150,00	3 400,00	3 400,00		
<i>748800/99001</i>	<i>allocation de la Brasserie Bofferdig - ristourne sur la vente de la bière Café um Bur</i>	5 061,15	3 150,00	3 400,00	3 400,00		
	- suivant convention entre parties approuvée par le conseil communal le 6 novembre 2013						
	Total 492	7 586,15	6 350,00	6 200,00	6 400,00		
	Total général 4	168 477,89	223 750,00	175 333,20	185 300,00		
2/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
704000	Ventes de produits résiduels	5 946,37	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
<i>704000/99001</i>	<i>Vente de déchets recyclables à VALORLUX</i>	5 946,37	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
	- soutien par l'Asbl. Valorlux, suite la convention entre la commune et cette association du 20 mars 2003 (soutien pour la collecte séparée du verre et de cartons d'emballage) et conventions subséquentes (nouv. convention en 2014)						
705100	Ventes de marchandises	2 421,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
<i>705100/99001</i>	<i>Ventes de poubelles et sachets poubelle</i>	2 421,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets						
	- à partir de la mise en service de la nouvelle réglementation sur le déchets en 2015: vente de sacs poubelles à évacuer en supplément des poubelles grises						
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	406 500,00	400 000,00	400 000,00	410 000,00		
<i>706022/99001</i>	<i>Services d'enlèvement, destruction et recyclage des ordures</i>	406 500,00	400 000,00	400 000,00	410 000,00		
	- taxes et tarifs d'enlèvement des ordures:						
	- à partir de 2000:						
	7.400.-F (183.44EUR) par an pour les ménages à 1 personnes						
	9.000.-F (223.10EUR) par an pour les ménages à 2 personnes et plus						
	les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 7.400.-F						
	* suivant délibération du conseil communal du 31 janvier 2000						
	- à partir de 2001:						
	8.067,98.-F (soit 200.00EUR) par an pour les ménages à 1 personne						
	10.084,98.-F (soit 250.00EUR) par an pour les ménages à 2 personnes et plus,						
	les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 8.067,98.-F						
	* suivant délibération du conseil communal du 19 janvier 2001						
	- à partir de 2003:						
	210.00EUR par an pour les ménages à 1 personne						
	265.00EUR par an pour les ménages à 2 personnes et plus,						
	les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 210.00Eur						
	* suivant délibération du conseil communal du 20 janvier 2003						
	- à partir de 2006:						
	225.00EUR par an pour les ménages à 1 personne						
	285.00EUR par an pour les ménages à 2 personnes et plus,						
	les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 225.00Eur						
	* suivant délibération du conseil communal du 22 février 2006						
	- redevances adaptées en cours d'exercice 2015 vu le remaniement du système de gestion des déchets dans la commune, sur base de la législation nouvelle à ce niveau, afin d'arriver à une facturation au prix de revient des redevances, application de la nouvelle réglementation prévue à partir du 1er juillet 2015 (suivant décisions du conseil communal du 24 avril 2015, approuvées par l'autorité supérieure, fixation de la redevance en fonction du volume du récipient)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017												
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre												
2/510/	510 Gestion des déchets																		
744611 S	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	82,64	65,00	65,00	0,00														
<i>744611/99001 S</i>	<i>SIDOR / compensation kilométrique</i>	82,64	65,00	65,00	0,00														
	- compensation des frais de transport des ordures à l'usine du SIDOR, abolie à partir de 2017, suivant modification des statuts du SIDOR																		
748380	Autres remboursements	435,00	350,00	350,00	350,00														
<i>748380/99001</i>	<i>remboursement prix Eco-Card en cas de perte</i>	435,00	350,00	350,00	350,00														
	- RBT par les particuliers ayant perdu leur carte ECO-Center, suivant décision du conseil communal en 2013																		
	Total 510	415 385,01	409 915,00	409 915,00	419 850,00														
2/520/	520 Gestion des eaux usées																		
706023	Canalisation, épuration des eaux usées	443 332,26	474 000,00	474 000,00	484 000,00														
<i>706023/99001</i>	<i>Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées</i>	443 332,26	474 000,00	474 000,00	484 000,00														
	- à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit:																		
	<table> <tr> <td></td> <td>Redevance fixe</td> <td>Redevance variable</td> </tr> <tr> <td>. secteur des ménages:</td> <td>15,00€ par EHM/an</td> <td>2,00€/m3</td> </tr> <tr> <td>. secteur industriel:</td> <td>64,00€ par EHM/an</td> <td>0,78€/m3</td> </tr> <tr> <td>. secteur agricole:</td> <td>50,00€ par EHM/an</td> <td>1,00€/m3</td> </tr> </table>		Redevance fixe	Redevance variable	. secteur des ménages:	15,00€ par EHM/an	2,00€/m3	. secteur industriel:	64,00€ par EHM/an	0,78€/m3	. secteur agricole:	50,00€ par EHM/an	1,00€/m3						
	Redevance fixe	Redevance variable																	
. secteur des ménages:	15,00€ par EHM/an	2,00€/m3																	
. secteur industriel:	64,00€ par EHM/an	0,78€/m3																	
. secteur agricole:	50,00€ par EHM/an	1,00€/m3																	
	(application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013)																		
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	0,00	250,00	250,00	250,00														
<i>706120/99001</i>	<i>Recettes diverses de travaux de génie civil : canalisation</i>	0,00	250,00	250,00	250,00														
	- frais avancés, en ce qui concerne la réparation de la canalisation																		
	Total 520	443 332,26	474 250,00	474 250,00	484 250,00														
2/542/	542 Protection de la nature																		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/542/	542 Protection de la nature						
748380	Autres remboursements	750,00	750,00	750,00	750,00		
748380/99001	<i>remboursement du Sicona des frais administratifs avancés</i>	750,00	750,00	750,00	750,00		
	- remboursement du Sicona-Ouest des frais administratifs avancés (forfait), en tant que commune, siège du secrétariat						
	Total 542	750,00	750,00	750,00	750,00		
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
744710 G	Subventions d'exploitation	8 904,11	34 222,00	34 222,00	71 500,00		
744710/99001 G	<i>Subside fixe pour participation au PACTE-CLIMAT</i>	8 904,11	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- en suivant l'adhésion de Dippach à l'initiative, sur le vu de la convention entre la commune, MyEnergy et l'Etat en ce sens, approuvée par le conseil communal le 24 octobre 2014						
744710/99002 G	<i>Subside variable pour participation au PACTE-CLIMAT en fonction de la certification</i>	0,00	24 222,00	24 222,00	61 500,00		
	- en suivant l'adhésion de Dippach à l'initiative, sur le vu de la convention entre la commune, MyEnergy et l'Etat en ce sens, approuvée par le conseil communal le 24 octobre 2014						
	Total 590	8 904,11	34 222,00	34 222,00	71 500,00		
	Total général 5	868 371,38	919 137,00	919 137,00	976 350,00		
2/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
708212	Loyers et charges des bâtiments	13 784,88	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
708212/99001	<i>Loyers logement concierge et ancien presbytère Dippach</i>	13 784,88	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
	- Logement- école : 72.000 (1.784,83EUR) * délibération du 31.10.1986, approuvée le 28.11.1986, N°: 57/87/CAC: - Dippach-presbytère 84.000 (2.082,31EUR) augmentation de loyer à 1.000,00 /mois à partir du 1er juin 05						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	suivant décision du conseil communal du 15 juin 2005 - y compris loyer symbolique pour mise à disposition du presbytère de Bettange pour le logement de réfugiés, suivant convention avec l'OLAI						
748380	Autres remboursements	524,39	700,00	700,00	700,00		
<i>748380/99001</i>	<i>remboursement de frais d'électricité avancés</i>	524,39	700,00	700,00	700,00		
	* remboursement de frais d'électricité avancés: * logement de service de l'école à Schouweiler (immeubles reliés à l'alimentation de l'école)						
	Total 612	14 309,27	14 700,00	14 700,00	14 700,00		
2/621/	621 Places publiques						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	495,80	495,80	340,00	0,00		
<i>741000/99001</i>	<i>taxe d'autorisation service taxis</i>	495,80	495,80	340,00	0,00		
	- taxe en relation avec des autorisations concédées pour l'exploitation de services de taxis, en vertu du règlement-taxe du 8 juin 1998, approuvé par les autorités supérieures compétente le 10 respectivement le 15 juillet 1998 * 10.000.-F par autorisation (247.89EUR) - abolition de la taxe à partir de 2016, vu la reprise de la compétence par l'Etat, via la loi afférente						
	Total 621	495,80	495,80	340,00	0,00		
2/624/	624 Voirie vicinale						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	0,00	500,00	300,00	500,00		
<i>748350/99001</i>	<i>Remboursement par le particulier des dégâts causés à la voirie</i>	0,00	500,00	300,00	500,00		
	Total 624	0,00	500,00	300,00	500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/626/	626 Cimetières						
706200	Services funéraires	6 200,00	7 500,00	5 000,00	7 500,00		
706200/99001	Services funéraires (confection tombes - porteurs - inhumation)	6 200,00	7 500,00	5 000,00	7 500,00		
	- taxe de confection de fosses: * délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983: 6.000.-F par enterrement (148.74EUR) * délibération du 6 novembre 2007: remaniement du système de facturation, vu l'exécution des travaux par tiers: fosse à simple profondeur: 550 Eur fosse à double profondeur: 700 Eur inhumation: 100 Eur service porteurs: 100 Eur dispersion de cendres: 50 Eur						
708216	Location en relation avec les services funéraires	2 300,00	2 000,00	1 500,00	2 000,00		
708216/99001	Autres locations en relation avec les services funéraires	2 300,00	2 000,00	1 500,00	2 000,00		
	- délibération du 6 novembre 2007: remaniement du système de facturation, vu l'exécution des travaux par tiers: * utilisation morgue: 100 Eur						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	3 867,14	8 000,00	3 000,00	7 000,00		
741000/99001	Redevances pour concessions d'un emplacement (tombe - caveau - columbarium) au cimetière	3 867,14	8 000,00	3 000,00	7 000,00		
	- taxes de concession: délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983: 3.000.-F par concession (74.37EUR) - taxe de caveau: 1.735.26 * à partir de 1995: caveau de 2m2: 30.000.-F/caveau de 4m2: 40.000.-F suivant décision du conseil communal du 19 janvier 1995, approuvée par l'autorité supérieure, le 14 avril resp. le 25 avril 1995 (743.68 resp. 991.57EUR) - taxe de columbarium: 743.68 * à partir de 1995: 30.000.-F/collombaire, suivant décision du 19 janvier 1995, approuvée par l'autorité supérieure, le 14 avril resp. le 25 avril 1995 (743.68EUR) - à partir de 2017: adjonction de taxes pour les inhumations au "Bäschkeirfecht", suivant décision du conseil communal du 19 décembre 2016						
	Total 626	12 367,14	17 500,00	9 500,00	16 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	538 405,45	560 000,00	550 000,00	560 000,00		
702300/99001	Vente d'eau	538 405,45	560 000,00	550 000,00	560 000,00		
	- à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit: Redevance fixe (HT) Redevance variable (HT) . secteur des ménages: 5,00€/mm, compt/an 2,50€/m3 . secteur industriel: 19,00€/mm, compt/an 0,90€/m3 . secteur agricole: 15,00€/mm, compt/an 1,20€/m3 (application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013) (redevances fixes reprises à l'article 2/630/706021/99001) - TVA au montant de 16.310,70Eur comprise pour 2017						
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes	143 868,84	156 000,00	150 000,00	160 000,00		
706021/99001	Abonnement à l'eau - frais fixes	143 868,84	156 000,00	150 000,00	160 000,00		
	- à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit: Redevance fixe (HT) Redevance variable (HT) . secteur des ménages: 5,00€/mm, compt/an 2,50€/m3 . secteur industriel: 19,00€/mm, compt/an 0,90€/m3 . secteur agricole: 15,00€/mm, compt/an 1,20€/m3 (application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013) (redevances variables reprises à l'article 2/630/702300/99001) - TVA au montant de 4.660,19Eur comprise pour 2017						
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	0,00	3 750,00	3 750,00	3 750,00		
706120/99001	Recettes diverses de travaux de génie civil : réseau d'eau potable	0,00	3 750,00	3 750,00	3 750,00		
	- travaux de réparation effectués sur les conduites d'eau pour comptes de privés - montant total, tva de 109.22EUR comprise						
748380	Autres remboursements	5 131,05	5 500,00	5 500,00	0,00		
748380/99001	remboursement par Q8 (surtaxe)	5 131,05	5 500,00	5 500,00	0,00		
	* régularisation d'une situation avec la société Q8, concernnat un comptage d'eau à Bettange						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
	- abolition de cette taxe et donc aussi du remboursement à partir de 2017, vu le réaménagement d'une conduite d'eau à ce niveau permettant un raccordement au bassin d'eau de la commune de Dippach						
	Total 630	687 405,34	725 250,00	709 250,00	723 750,00		
2/640/	640 Eclairage public						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	11 863,08	12 550,00	12 550,00	12 600,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>Participation par l'Etat aux frais d'éclairage sur la voirie nationale</i>	11 863,08	12 550,00	12 550,00	12 600,00		
	Total 640	11 863,08	12 550,00	12 550,00	12 600,00		
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
708212	Loyers et charges des bâtiments	9 250,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
<i>708212/99001</i>	<i>Location emplacement GSM</i>	9 250,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
	- redevance des P et T pour l'autorisation de mise en place d'un relais GSM à la Mairie, suivant convention avec la commune - en 2014: adjonction de conventions similaires avec Tango et Orange						
	Total 690	9 250,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
	Total général 6	735 690,63	781 495,80	757 140,00	778 550,00		
2/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
706160	Services éducatifs	13 425,00	13 000,00	14 500,00	14 000,00		
<i>706160/99001</i>	<i>cours loisirs (sport, culture)</i>	13 425,00	13 000,00	14 500,00	14 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/810/	810 Loisirs						
	- droits de participation aux cours pour adultes - délibération du 25.10.1985, approuvée par arrêté g.d. du 14.11.1985: 500.-F par cours (12.39EUR) - délibération du 10.10.12, droit d'inscription au cours de Zumba à 25€ par trimestre - délibération du 26.09.13, droit d'inscription aux cours d'activité sportive à 75€ par cours						
	Total 810	13 425,00	13 000,00	14 500,00	14 000,00		
2/822/	822 Halls sportifs						
708213	Loyers et charges des salles	0,00	446,21	0,00	0,00		
<i>708213/99001</i>	<i>Location de halls de sport</i>	0,00	446,21	0,00	0,00		
	- accord de principe entre la commune de Dippach et celle de Bascharage, concernant la mise à disposition temporaire du hall sportif au profit du Handball-Club de Bascharage (loyer par soirée: 6.000.-F); suivant convention approuvée par le conseil communal le 14 avril 1994, approuvée en date du 2 août 1994, sous le N°: 57/94/CAC (148.74EUR) - chiffre minimal pour 2003 et 04, étant donné que la commune de Bascharage dispose d'un local propre à partir de l'hiver 2000						
	Total 822	0,00	446,21	0,00	0,00		
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
708213	Loyers et charges des salles	5 300,00	5 495,79	6 100,00	6 495,79		
<i>708213/99001</i>	<i>Recettes provenant de la location des centres culturels</i>	5 300,00	5 000,00	6 100,00	6 000,00		
	- redevance à payer par les utilisateurs des centres culturels de Dippach et de Bettange, pour la mise à disposition des locaux - en vertu du règlement communal du 22 mars 2004, approuvé le 22 juin 2004 par le Ministère de l'Intérieur (Réf.: 4.0042), tel qu'il a été modifié le 30 novembre 2012: tarifs selon les locaux loués et selon le genre de l'utilisation						
<i>708213/99002</i>	<i>Recettes charges locatives</i>	0,00	495,79	0,00	495,79		
	- prise en recette d'une caution de 20.000.- dans le cadre d'une						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	éventuelle reprise du Café "Um Bur" à Bettange par une nouvelle tenancière (495.79EUR)						
	Total 831	5 300,00	5 495,79	6 100,00	6 495,79		
2/850/	850 Cultes						
748380	Autres remboursements	305,80	300,00	300,00	300,00		
<i>748380/99001</i>	<i>remboursement de frais d'électricité avancés</i>	305,80	300,00	300,00	300,00		
	- remboursement de frais d'électricité avancés * presbytère Schouweiler immeuble relié à l'alimentation de l'école						
	Total 850	305,80	300,00	300,00	300,00		
	Total général 8	19 030,80	19 242,00	20 900,00	20 795,79		
2/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	12 000,00	14 000,00	15 000,00		
<i>744611/99002 C</i>	<i>Participation d'autres communes aux frais scolaires (enfants hors commune)</i>	0,00	12 000,00	14 000,00	15 000,00		
	- minerval des élèves - à partir de 2010 suite aux dispositions de la nouvelle législation scolaire, suivant règlement communal en ce sens du 30 janvier 2012 (600,00Eur par année scolaire)						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	125 125,85	87 500,00	12 000,00	0,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>Participation de l'Etat dans le traitement de la deuxième intervenante du précoce</i>	125 125,85	87 500,00	12 000,00	0,00		
	- à partir de 2010: remboursement par l'Etat du traitement de la deuxième intervenante au précoce au service de la commune, suivant nouvelles dispositions légales - à partir de 2016,: plus de remboursement nécessaire, vu la reprise de la personne par l'Etat						
748380 G	Autres remboursements	78 206,28	1 000,00	0,00	1 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/910/	910 Enseignement fondamental						
748380/99001 G	Autres remboursements - remboursement de la part de l'Etat en ce qui concerne les frais de scolarisation d'enfants de personnes sous le statut de réfugié, - suivant déclaration au Ministère de l'Education Nationale pour 2013 et 2015: en plus, remboursement de la part de l'Etat de montants versés en trop dans le cadre de la participation communale aux rémunérations du personnel enseignant pour les années 2009, 2010, 2011 et 2013, suite aux décomptes actualisés sur base de la nouvelle législation scolaire (remboursement pour la commune de Dippach: 204.545,83€, suivant circulaire du Ministère de l'Intérieur du 2 décembre 2013, N°: 3117 et remboursement pour la commune de Dippach: 27.128,24€, suivant circulaire du Ministère de l'Intérieur du 3 novembre 2014, N°: 3201)	78 206,28	1 000,00	0,00	1 000,00		
	Total 910	203 332,13	100 500,00	26 000,00	16 000,00		
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
706160	Services éducatifs	2 100,00	2 860,00	5 500,00	5 000,00		
706160/99001	Cours pour adultes droits de participation aux cours pour adultes - délibération du 25.10.1985, approuvée par arrêté g.d. du 14.11.1985: 500.-F par cours (12.39EUR) - délibération du 13 juin 2008: 20.00Eur pour cours d'initiation à l'informatique - délibération du 18 décembre 2000 du conseil communal: 1.000.-F par cours pour cours de langue luxembourgeoise (24.79EUR) - délibération du 14 septembre 2007: augmentation du droit d'inscription pour cours de luxembourgeois à 50 Euro par cours - délibération du 26.09.13, droit d'inscription au cours de luxembourgeois augmenté à 130€ par cours	2 100,00	2 860,00	5 500,00	5 000,00		
744710 G	Subventions d'exploitation	700,00	600,00	400,00	400,00		
744710/99001 G	subsidés du Ministère de l'Education Nationale cours de langue luxembourgeoise - subside du Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise, suivant	700,00	600,00	400,00	400,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	convention à passer le moment venu et la cas échéant						
	Total 930	2 800,00	3 460,00	5 900,00	5 400,00		
	Total général 9	206 132,13	103 960,00	31 900,00	21 400,00		
	TOTAL GENERAL	12 001 227,31	12 147 171,74	12 659 898,13	12 399 870,92		12 393 870,92

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
3/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
691000	Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	224 518,76	0,00	0,00	0,00		
<i>691000/99001</i>	<i>Recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice</i>	224 518,76	0,00	0,00	0,00		
	Total 036	224 518,76	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	224 518,76	0,00	0,00	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
3/111/	111 Organes politiques						
615243	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	12 532,51	11 200,00	10 500,00	11 000,00		
<i>615243/99001</i>	<i>Menues dépenses imprévues du collège échevinal</i>	11 769,20	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- dépenses éventuelles en relation avec la mise en dépôt ou le transport de meubles appartenant à des personnes ayant dû déguerpir de leur logement						
	- dépenses diverses						
	- autres cadeaux						
	- divers cadeaux de service						
	- suivant modification du Ministère de l'Intérieur: cadeaux pour vingt ans de service, à partir de 2011 les sapeurs-pompiers pouvant se prévaloir d'une ancienneté de 20 ans se verront de même décerner un cadeau, vu la mise en route du système à partir de 2011, il est clair qu'un grand nombre de pompiers entrent en ligne de compte la première année (20 ans de service et plus)						
	- adaptation en fonction des besoins pour les années subséquentes						
	- en 2015: légère augmentation suite à des frais imprévus de l'enterrement d'une personne sans domicile fixe à Dippach, suite à un accident et augmentation d'annonces mortuaires						
<i>615243/99002</i>	<i>Menues dépenses imprévues du collège échevinal</i>	763,31	1 200,00	500,00	1 000,00		
	- cadeaux aux nouveaux-nés de la commune, par remise d'un détecteur de fumée dans le cadre de la sécurité des habitations						
642110	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins	35 291,88	36 500,00	35 500,00	36 400,00		
<i>642110/99001</i>	<i>*Collège des bourgmestres et échevins - indemnités</i>	35 291,88	36 500,00	35 500,00	36 400,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/111/	111 Organes politiques						
	- en 2009: adaptation aux nouvelles dispositions légales en vertu d'une délibération du 12 mars 2009: * bourgmestre: 2.059,20EURO N.I.100 par an * échevins: 1.246,80EURO N.I.100 par an à partir du 1er mars 2009						
643110	Jetons de présence au Conseil Communal	5 833,72	11 000,00	7 500,00	10 000,00		
<i>643110/99001</i>	<i>*Conseil communal - jetons de présence</i>	5 833,72	11 000,00	7 500,00	10 000,00		
	- délibération du 19 octobre 2000: * 600.-F N.I 100 par séance, soit 14.87EUR N.I 100 par séance - délibération du 12 mars 2009: * 16,36EUR N.I 100 par séance						
	Total 111	53 658,11	58 700,00	53 500,00	57 400,00		
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
603500	Fournitures de bureau	0,00	0,00	0,00	200,00		
<i>603500/99001</i>	<i>Fournitures de bureau pour les bureaux de vote</i>	0,00	0,00	0,00	200,00		
	- dans la cadre des élections communales en automne 2016						
608121	Fournitures d'entretien	55,46	0,00	0,00	200,00		
<i>608121/99001</i>	<i>Fournitures d'entretien pour les bureaux de vote</i>	55,46	0,00	0,00	200,00		
	- dans la cadre des élections communales en automne 2016 - référendum en 2015						
608122	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
<i>608122/99001</i>	<i>Autre petit équipement pour les bureaux de vote</i>	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
	- dans la cadre des élections communales en automne 2016 - référendum en 2015						
615241	Frais de réception	90,53	0,00	0,00	200,00		
<i>615241/99001</i>	<i>Frais de réception</i>	90,53	0,00	0,00	200,00		
	- dans la cadre des élections communales en automne 2016						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
	- référendum en 2014 - catering pour les membres des bureaux de vote						
642800	Autres indemnités	772,04	0,00	0,00	1 300,00		
<i>642800/99001</i>	<i>Indemnité pour les membres des bureaux de vote</i>	772,04	0,00	0,00	1 300,00		
	- dans la cadre des élections communales en automne 2016 - référendum en 2015 - suivant les dispositions réglementaires en vigueur, en faveur des aidants ne faisant pas partie de la composition régulière des bureaux de vote						
643800	Autres jetons de présence	5 116,03	0,00	0,00	5 500,00		
<i>643800/99001</i>	<i>jetons de présence pour les membres des bureaux de vote</i>	5 116,03	0,00	0,00	5 500,00		
	- dans la cadre des élections communales en automne 2016 - référendum en 2015 - en suivant les dispositions réglementaires, en faveur des présidents, secrétaires, assesseurs et assesseurs-suppléants des bureaux de vote						
	Total 112	6 034,06	0,00	0,00	8 400,00		
3/113/	113 Commissions consultatives						
642400	Indemnités aux commissions consultatives	1 152,99	1 300,00	1 300,00	1 350,00		
<i>642400/99001</i>	<i>Indemnités aux commissions consultatives / secrétaire commission scolaire</i>	1 152,99	1 300,00	1 300,00	1 350,00		
	- commission scolaire: * indemnité du secrétaire: 6.000.-F.N.I. 100 par an, suivant délibération du 20.12.1985, approuvée le 7.1.1986, N°: 74/86/CAC (148.74EUR N.I. 100 par an);						
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives	29 237,01	37 000,00	37 000,00	38 000,00		
<i>643400/99001</i>	<i>Commissions consultatives - jetons de présence</i>	29 237,01	37 000,00	37 000,00	38 000,00		
	- commissions consultatives - jetons de présence suivant délibération du conseil communal du 29.01.1988: 300.-F/séance, soit 7.44EUR par séance - augmentation de certains montants de jetons (présidents et secrétaires), suivant délibération du 15 juin 2006						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/113/	113 Commissions consultatives						
	Total 113	30 390,00	38 300,00	38 300,00	39 350,00		
3/120/	120 Coordination administrative						
603500	Fournitures de bureau	9 933,06	12 000,00	11 000,00	13 000,00		
603500/99001	Fournitures de bureau - enveloppes et imprimés 5.000 - frais de reliure 2.000 - matériel de bureau divers 6.000	9 933,06	12 000,00	11 000,00	13 000,00		
608112	Electricité	9 477,98	10 500,00	9 500,00	10 000,00		
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune - frais de la Mairie	9 477,98	10 500,00	9 500,00	10 000,00		
608113	Gaz de canalisation	3 810,35	5 500,00	3 500,00	4 000,00		
608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - frais de la Mairie	3 810,35	5 500,00	3 500,00	4 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	388,14	2 000,00	500,00	2 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - bâtiments administratifs * produits de nettoyage, fournitures pour l'entretien, plantes	388,14	2 000,00	500,00	2 000,00		
608122	Petit équipement	14 544,85	24 700,00	22 500,00	24 000,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement - bâtiments administratifs * produits de nettoyage, fournitures pour l'entretien, plantes	2 690,58	2 000,00	2 000,00	2 500,00		
608122/99002	machines de bureau et matériel informatique - petit équipement - entretien et production du photocopieur; entretien des machines de bureau	4 199,57	4 000,00	4 000,00	4 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
608122/99005	<i>machines de bureau et materiel informatique</i>	7 654,70	15 000,00	13 000,00	15 000,00		
	- dépenses diverses * en 2016: acquisition de quelques PC pour le personnel, ensemble avec des appareils de lecture des compteurs d'eau * en 2017: poursuite d'élargissement à jour du matériel						
608122/99006	<i>acquisition mobilier</i>	0,00	3 700,00	3 500,00	2 500,00		
	- dépenses diverses						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	500,00	400,00	500,00		
608128/99001	<i>frais divers de fonctionnement</i>	0,00	500,00	400,00	500,00		
	- frais de mesurage et extraits - divers équipements - en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collège échevinal						
611200	Loyers et charges mobilières	7 465,92	7 800,00	6 000,00	0,00		
611200/99001	<i>Location hardware</i>	7 465,92	7 800,00	6 000,00	0,00		
	- frais de location serveur et autres - plus de frais de location, vu acquisition d'un nouveau serveur en propriété à partir de 2017						
612200	Entretien et réparations	49 726,68	52 000,00	53 000,00	54 500,00		
612200/99001	<i>bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i>	49 675,73	51 000,00	52 000,00	53 500,00		
	- bâtiments administratifs * augmentation substantielle à partir de 2005, vu la mise en service de la nouvelle Mairie et des frais de nettoyage en conséquence, supérieurs à ceux en relation avec le nettoyage de l'ancienne Mairie (nettoyage par entreprise)						
612200/99002	<i>travaux d'entretien et réparations machines de bureau et matériel informatique</i>	50,95	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- entretien et production du photocopieur; entretien des machines de bureau						
612300	Contrats de maintenance	22 472,90	24 000,00	23 000,00	25 400,00		
612300/99001	<i>Contrat de maintenance installations techniques / ascenseur et chauffage ventilation</i>	12 401,22	13 000,00	12 500,00	12 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
612300/99002	- mairie: contrats de maintenance ascenseur et installation de chauffage <i>Contrat de maintenance pour logiciel informatique et machines de bureau</i>	10 071,68	11 000,00	10 500,00	12 900,00		
613410	- mairie: contrat de mainenanece copieuses, serveur informatique et machine à plier et à emballer (à acquérir en 2017) Honoraires juridiques	7 368,95	12 000,00	15 000,00	12 000,00		
613410/99001	<i>Honoraires juridiques</i>	7 368,95	12 000,00	15 000,00	12 000,00		
613481	- frais d'honoraires à payer à l'huissier de justice et à l'avocat, chargés du recouvrement des taxes et impositions communales - frais d'avocats et d'expertises dans le cadre de causes communales à défendre Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	3 800,00	0,00		
613481/99001	<i>Honoraires de consultance externe et d'expertise</i>	0,00	0,00	3 800,00	0,00		
613484	- frais divers - en 2016: frais en relation avec des tests d'aptitudes pour candidats rédacteurs Honoraires médicaux et de soins	307,80	400,00	210,00	300,00		
613484/99001	<i>Honoraires médicaux et de soins</i>	307,80	400,00	210,00	300,00		
614100	- à partir de 2007: vaccination à charge de la commune du personnel communal contre le virus de la grippe (à titre facultatif) Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	20 023,76	31 000,00	25 000,00	30 000,00		
614100/99001	<i>Assurances - Bâtiments (incendie / vol...)</i>	20 023,76	31 000,00	25 000,00	30 000,00		
	- Foyer S.A., en coassurance avec La Luxembourgeoise - adaptations à partir de 2010, vu une étude en relation avec nos contrats d'assurance par bureau tiers et conclusions en conséquence (diminution de primes et augmentation des garanties en parallèle) - en 2016 et 2017, augmentaiton vu mise en service nouvelle école et caserne de pompiers avec atelier communal						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
614600	Assurance responsabilité civile	8 227,50	9 200,00	8 400,00	8 700,00		
614600/99001	Assurance responsabilité civile - La Luxembourgeoise S.A. * remaniement en 2010, vu une étude par tiers concernant les assurances de la commune	8 227,50	9 200,00	8 400,00	8 700,00		
614800	Autres assurances	6 429,33	6 700,00	6 500,00	6 700,00		
614800/99001	Assurance accident usagers / Casco voyages de services / tableau Felten / oeuvres d'art mairie	6 429,33	6 700,00	6 500,00	6 700,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	34 893,65	39 000,00	42 000,00	42 000,00		
615100/99001	Frais de communication - imprimés et publications - publication dans les journaux du pays des enquêtes de commodo et incommodo: - compte-rendu analytique, magazine et autres publ. - publicité et avis de presse - y compris frais de traduction par tiers en ce qui concerne le bulletin	34 893,65	39 000,00	42 000,00	42 000,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	3 000,00	2 500,00	500,00		
615212/99001	Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés - dépense à prévoir en conformité avec les dispositions légales en vigueur - prise en charge éventuelle de voyages d'intérêt communal	0,00	3 000,00	2 500,00	500,00		
615241	Frais de réception	7 688,20	9 000,00	8 800,00	9 000,00		
615241/99001	Fête de fin d'année personnel - fête de fin d'année du personnel communal	7 688,20	9 000,00	8 800,00	9 000,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	51 816,28	53 000,00	53 000,00	53 000,00		
615300/99001	Frais postaux et frais de télécommunications - taxes téléphoniques et abonnements; télécopieur;	51 816,28	53 000,00	53 000,00	53 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	frais d'affranchissement, envois collectifs distribués par la poste, mise en route de certains "Hot-Spots" - viennent s'ajouter à partir de 2017, les frsais d'entretien pour nouvelles centrasles téléphonique via internet, en contraprtie d'une diminution des frais de communication en conséquence						
618110	Documentation générale	2 093,18	2 550,00	2 550,00	2 600,00		
618110/99001	Fournitures de bureau / Documentation générale	2 093,18	2 550,00	2 550,00	2 600,00		
618820	Frais de formation	572,00	5 000,00	5 000,00	6 000,00		
618820/99001	Frais de formation	572,00	5 000,00	5 000,00	6 000,00		
	- formations diverses et en particulier formation spécifiques des salariés à tâche manuelle pour la conduite de certains engins - formations du personnel dans le cadre du pacte-climat						
621000	Rémunérations des salariés	685 198,92	723 500,00	746 500,00	788 500,00		
621000/99001	*Rémunérations de base-fonctionnaires	510 030,49	540 000,00	565 000,00	600 000,00		
	en 2016: - 1 secrétaire, 4 rédacteurs, dont un à 75% à partir de 2017, un à mi-temps profitant en sus d'un congé politique, 2 expéditionnaires admin., dont un à mi-temps - 1 receveur						
621000/99002	*Rémunérations de base-employés communaux	170 149,80	175 000,00	173 000,00	180 000,00		
	- 1 employée communale à mi-temps - 2 employés communaux à temps plein						
621000/99003	*Rémunérations de base-salariés à tâche intellectuelle	377,68	0,00	0,00	0,00		
621000/99005	*Subvention d'intérêts liée à un prêt hypothécaire	4 640,95	8 500,00	8 500,00	8 500,00		
	- suivant règlement grand-ducal du 12 octobre 2001 concernant les subventions d'intérêt aux fonctionnaires et employés des communes syndicats de communes et établissements publics placés sous la						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	surveillance des communes ayant contracté un prêt dans l'intérêt du logement						
623000	Charges sociales (part patronale)	146 566,10	158 000,00	166 000,00	177 000,00		
623000/99001	*rémunération charges patronales -fonctionnaires	123 852,15	133 000,00	143 000,00	150 000,00		
	en 2016: - 1 secrétaire, 4 rédacteurs, dont un à 75% à partir du 1.1.2017 et un à mi-temps profitant en sus d'un congé politique, 2 expéditionnaires admin., dont un à mi-temps - 1 receveur						
623000/99002	*rémunération charges patronales -employés communaux	22 662,17	25 000,00	23 000,00	27 000,00		
	- 1 employée communale à mi-temps - 2 employés communaux à temps plein						
623000/99003	*rémunération charges patronales -salariés à tâche intellectuelle	51,78	0,00	0,00	0,00		
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	645,37	2 000,00	1 200,00	2 000,00		
641000/99001	licences informatiques	645,37	2 000,00	1 200,00	2 000,00		
	- réservation des noms de domain - internet - à partir de 2015: diverses autres licences viendront s'ajouter						
642300	Indemnités aux membres du personnel	576,49	620,00	620,00	640,00		
642300/99001	Indemnité pour perte de caisse	576,49	620,00	620,00	640,00		
	- indemnité pour pertes de caisse * indemnité annuelle de 2.400.-F N.I.100, suivant délibération du 20.12.1985, approuvée le 31.12.1985, N°: 701/85, conformément à la circulaire ministérielle du 28.3.1973 (59.49EUR N.I 100) * adaptation à partir de 2005 à la législation en vigueur, suivant délibération du 31 janvier 2005, conformément à la circulaire ministérielle du 28.3.1973 (74.37EUR N.I 100), vu l'augmentation de la population communale						
648110 P	Subventions non affectées	250,00	250,00	250,00	250,00		
648110/99001 P	Subventions Enrôlés de Force (section sud-ouest)	250,00	250,00	250,00	250,00		
648211 S	Participations à caractère général	111 049,76	117 958,73	118 058,74	124 014,76		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du Sigi - centralisation communes - frais de centralisation suivant circulaire du SIGI du 17 novembre 2016	20 953,20	24 400,00	24 500,00	25 300,00		
648211/99002 S	*Participations aux frais d'exploitation SIGI - frais suivant circulaire du SIGI du 17 novembre 2016	47 958,28	49 612,71	49 612,72	52 484,53		
648211/99003 S	*Location logiciel SIGI - frais suivant circulaire du SIGI du 17 novembre 2016	37 507,48	38 697,92	38 697,92	40 937,93		
648211/99004 S	*Participations aux frais d'exploitation du Syvicol - suivant circulaire du syvicol du 25 octobre 2016	4 630,80	5 248,10	5 248,10	5 292,30		
648212 S	Participations à caractère spécifique	2 021,18	6 000,00	3 500,00	4 000,00		
648212/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SIGI - y compris autres frais spécifiques, tels que location de portables de lecture, intrerventions techniques, etc.	2 021,18	6 000,00	3 500,00	4 000,00		
648510 G	Fonds pour dépenses communales	111 000,00	168 000,00	168 000,00	246 000,00	0,00	0,00
648510/99001 G	*Fonds pour Dépenses Communales - imputation sur ce fonds des dépenses déterminées par l'Ordonnance du 22 novembre 1825 et dispositions subséquentes (abonnement au Mémorial; entretien des indigents dans les établissements de l'Etat; circulaire ministérielle du 11.12.1981, réf.: 756); frais du congé politique - montant, suivant circulaire ministérielle du 14 septembre 2016 N°: 3396 pour l'exercice 2017 - cette dépense sera imputée dorénavant sur l'article 3/170/648510/99001, suivant la demande du Ministère de l'Intérieur du 27 janvier 2017 (rectifié 2016 et budget 2017)	111 000,00	168 000,00	168 000,00	246 000,00	0,00	0,00
688000	Autres impôts et taxes	200,00	0,00	0,00	0,00		
688000/99001	*TVA payée à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	200,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 120	1 314 748,35	1 486 178,73	1 506 288,74	1 646 604,76	1 338 288,74	1 400 604,76

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	0,00	1 000,00	250,00	500,00		
603300/99001	Pneus et autres pièces de rechange - véhicules su service technuque	0,00	1 000,00	250,00	500,00		
603500	Fournitures de bureau	118,84	300,00	300,00	300,00		
603500/99001	Fournitures de bureau - service technique, fournitures sépécifiques	118,84	300,00	300,00	300,00		
603600	Carburants	3 198,40	3 600,00	3 500,00	3 700,00		
603600/99001	Carburants pour véhicules - véhicules du service technique	3 198,40	3 600,00	3 500,00	3 700,00		
608121	Fournitures d'entretien	568,04	1 500,00	800,00	1 500,00		
608121/99002	machines de bureau et matériel informatique - fournitures d'entretien - pour service technique communal	67,58	500,00	100,00	500,00		
608121/99003	véhicules - fournitures d'entretien - véhicules du service technique	500,46	1 000,00	700,00	1 000,00		
608122	Petit équipement	189,83	500,00	500,00	500,00		
608122/99005	machines de bureau et materiel informatique	189,83	500,00	500,00	500,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	857,44	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608128/99001	frais divers de fonctionnement - divers menus frais en relation avec des besoins (copies diverses, petit équipement, etc.)	857,44	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	0,00	1 200,00	800,00	1 000,00		
611200/99001	Contrat de location batterie Renault Zoe - suivant contrat	0,00	1 200,00	800,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
612200	Entretien et réparations	611,41	2 500,00	1 000,00	1 500,00		
612200/99003	Entretien et réparations - Véhicules	611,41	2 500,00	1 000,00	1 500,00		
	- véhicules du service technique						
612300	Contrats de maintenance	4 738,80	16 000,00	4 200,00	6 800,00		
612300/99002	Contrat de maintenance pour logiciel informatique et machines de bureau	4 738,80	16 000,00	4 200,00	6 800,00		
	- contrat de maintenance du "Système d'informaiton géographique"						
	- bouleversements en 2014, suite à la faillite d'un fournisseur, reprise en 2015 par un nouveau fournisseur						
	- acquisition programme de gestion des projets et maintenance en 2014						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	904,80	1 050,00	1 000,00	1 050,00		
614100/99001	Assurances sur véhicules	904,80	1 050,00	1 000,00	1 050,00		
	- les trois véhicules du service technique						
618120	Documentation technique	145,00	500,00	200,00	500,00		
618120/99001	Documentation technique	145,00	500,00	200,00	500,00		
621000	Rémunérations des salariés	259 943,35	289 000,00	295 000,00	304 000,00		
621000/99001	*Rémunérations de base-fonctionnaires	190 344,77	234 000,00	240 000,00	247 000,00		
	- 2 ingénieurs techniciens						
621000/99002	*Rémunérations de base-employés communaux	53 315,51	55 000,00	55 000,00	57 000,00		
	- 1 technicien, sous le statut d'employé communal						
621000/99003	*Rémunérations de base - salariés à tâche intellectuelle	16 283,07	0,00	0,00	0,00		
	- 1 salarié sous CDD en 2014, contrat à échéance en 2015						
623000	Charges sociales (part patronale)	55 970,18	64 200,00	67 200,00	67 500,00		
623000/99001	*rémunération charges patronales -fonctionnaires	46 525,59	57 000,00	60 000,00	60 000,00		
	- 2 ingénieurs techniciens						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
623000/99002	*rémunération charges patronales -employés communaux	7 059,49	7 200,00	7 200,00	7 500,00		
	- 1 technicien, sous le statut d'employé communal						
623000/99003	*rémunération charges patronales - salariés à tâche intellectuelle	2 385,10	0,00	0,00	0,00		
	- 1 salarié sous CDD en 2014, contrat à échéance en 2015						
	Total 130	327 246,09	382 350,00	375 750,00	389 850,00		
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
615241	Frais de réception	11 840,23	1 000,00	1 330,00	12 500,00		
615241/99001	Frais de jumelage	11 840,23	1 000,00	1 330,00	12 500,00		
	- frais d'organisation des rencontres annuelles avec la commune jumelée de Landiras						
	- en 2016: festivités à Landiras						
	- en 2017: frais d'organiosation à charge de la commune de Dippach						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	0,00	7 500,00	8 350,00	0,00		
616000/99001	Frais de transport jumelage	0,00	7 500,00	8 350,00	0,00		
	- frais d'organisation des rencontres annuelles avec la commune jumelée de Landiras						
	- en 2016: festivités à Landiras, donc frais de tranport des participants						
	- en 2017: festivités à Dippach, donc pas de frais de transport à charge de la commune						
	Total 140	11 840,23	8 500,00	9 680,00	12 500,00		
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
646100	Impôt foncier	2 403,70	2 450,00	2 450,00	2 450,00		
646100/99001	Impôt foncier	2 403,70	2 450,00	2 450,00	2 450,00		
	- impôt foncier/propriétés communales;						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
	- impôt foncier/propriété commune de Reckange-sur-Mess						
648510 G	Fonds pour dépenses communales	0,00	0,00	0,00	0,00	168 000,00	246 000,00
<i>648510/99001 G</i>	<i>Fonds pour Dépense Communales: Autres</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	168 000,00	246 000,00
	- imputation sur ce fonds des dépenses déterminées par l'Ordonnance du 22 novembre 1825 et dispositions subséquentes (abonnement au Mémorial; entretien des indigents dans les établissements de l'Etat; circulaire ministérielle du 11.12.1981, réf.: 756); frais du congé politique - montant, suivant circulaire ministérielle du 14 septembre 2016 N°: 3396 pour l'exercice 2017 - cette dépense sera imputée dorénavant sur l'article 3/170/648510/99001, suivant la demande du Ministère de l'Intérieur du 27 janvier 2017 (rectifié 2016 et budget 2017)						
	Total 170	2 403,70	2 450,00	2 450,00	2 450,00	170 450,00	248 450,00
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
613300	Services bancaires et assimilés	792,61	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
<i>613300/99001</i>	<i>Frais de banques</i>	792,61	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- frais de compte, en particulier suite aux décisions des instituts bancaires de facturer des frais sur virements						
648231 G	Fonds pour l'emploi	58 431,47	56 066,38	68 021,08	5 200,00		
<i>648231/99001 G</i>	<i>Fonds pour l'emploi</i>	58 431,47	56 066,38	68 021,08	5 200,00		
	- suivant circulaire ministérielle particulière du 25 octobre 2016						
655210	Intérêts bancaires sur comptes courants	0,00	100,00	100,00	100,00		
<i>655210/99001</i>	<i>Intérêts débiteurs sur compte courant</i>	0,00	100,00	100,00	100,00		
655220	Intérêts bancaires sur opérations de financement	2 916,65	33 481,56	6 550,00	50 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
655220/99001	Annuités des emprunts - part formée par les intérêts - emprunt contracté chez la BIL - emprunts contractés chez la BCEE	2 916,65	33 481,56	6 550,00	50 000,00		
658200	Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	75 489,53	468 532,21	298 100,00	594 000,00		
658200/99001	Annuité des emprunts - part formée par l'amortissement - emprunt contracté chez la BIL - emprunts contractés chez la BCEE	75 489,53	468 532,21	298 100,00	594 000,00		
	Total 180	137 630,26	559 180,15	373 771,08	650 300,00		
	Total général 1	1 883 950,80	2 535 658,88	2 359 739,82	2 806 854,76	2 359 739,82	2 806 854,76
3/220/	2 Protection sociale						
	220 Troisième âge						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 009,06	3 500,00	2 500,00	3 500,00		
608128/99001	activité commission du 3ième âge - activités à organiser par la commission du 3e âge (frais d'organisation) - participation aux activités conjointes de quelques communes du sud	1 009,06	3 500,00	2 500,00	3 500,00		
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement	19 606,82	25 000,00	21 000,00	25 000,00		
612150/99001	repas sur roues - Service de restauration - à partir de 2015: fourniture des repas par SERVIOR, suivant décisions du conseil communal du 27 février 2015	19 606,82	25 000,00	21 000,00	25 000,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
612200/99001	repas sur roues-réparation appareils de chauffage	0,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
615241	Frais de réception	7 338,16	8 300,00	8 800,00	8 800,00		
615241/99001	fête de Noel pour retraités - frais divers	7 338,16	8 300,00	8 800,00	8 800,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/220/	220 Troisième âge						
	- entre autres frais en relation avec les fêtes d'anniversaires extraordinaires						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	2 800,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
616000/99001	Frais de transport 3ième âge	2 800,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	- activités à organiser par la commission du 3e âge (frais de transport)						
642800	Autres indemnités	500,00	500,00	500,00	500,00		
642800/99001	indemnités cours de danse 3ième âge	500,00	500,00	500,00	500,00		
	- suivant facture à présenter						
648110 P	Subventions non affectées	2 265,30	3 100,00	2 900,00	2 950,00		
648110/99001 P	excursions Amiperas	1 565,30	2 200,00	2 200,00	2 200,00		
	- prise en charge de frais de transport occasionnés par des excursions organisées pour les membres de l'AMIPERAS *2015: suite à la décision du conseil communal						
648110/99002 P	subvention aux associations	700,00	900,00	700,00	750,00		
	- subside ordinaire de l'association Amiperas, suivant décision du conseil communal						
688000	Autres impôts et taxes	300,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
688000/99001	Remboursement caution pour appareils de chauffage des menus	300,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
	- remboursement de cautions prise en recette dans le cadre de la mise à disposition des appareils de chauffage pour les repas sur roues, suivant décision du conseil communal du 27 février 2015						
	Total 220	33 819,34	47 400,00	41 700,00	47 750,00		
3/230/	230 Egalité des chances						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	2 000,00	250,00	2 000,00		
608128/99001	activité commission de l'égalité des chances	0,00	2 000,00	250,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/230/	230 Egalité des chances						
	Total 230	0,00	2 000,00	250,00	2 000,00		
3/241/	241 Crèches et garderies						
608122	Petit équipement	0,00	1 500,00	700,00	1 000,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	0,00	500,00	500,00	500,00		
	- crèche à Dippach						
608122/99002	infrastructures - petit équipement	0,00	1 000,00	200,00	500,00		
	- crèche à Dippach, entrtien des infrastructures connexes						
	- à charge de la commune de Garnich à titre de 1/3, suivant convention						
612200	Entretien et réparations	7 582,80	26 000,00	5 200,00	26 000,00		
612200/99001	bâtiment - travaux d'entretien et réparations	7 582,80	25 000,00	5 000,00	25 000,00		
	- crèche à Dippach						
	- à charge de la commune de Garnich à titre de 1/3, suivant convention						
612200/99002	travaux d'entretien et réparations des infrastructures	0,00	1 000,00	200,00	1 000,00		
	- crèche à Dippach, entretien des infrsastructures connexes						
	- à charge de la commune de Garnich à titre de 1/3, suivant convention						
648110 P	Subventions non affectées	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648110/99001 P	subsides crèche	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- subside de fonctionnement en faveur de la crèche à Dippach, suivant décision du conseil communal						
	Total 241	8 582,80	28 500,00	6 900,00	28 000,00		
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
603110	Combustibles - Solides	0,00	0,00	0,00	8 030,00		
603110/99001	Chauffage Maison Relais: Copeaux de bois - pellets	0,00	0,00	0,00	8 030,00		
	- part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise e route						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire						
603200	Produits d'entretien	4 329,68	5 700,00	2 500,00	0,00		
603200/99001	maison relais - bâtiments - produits d'entretien	4 329,68	5 700,00	2 500,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
603500	Fournitures de bureau	282,11	1 250,00	500,00	0,00		
603500/99001	maison relais - fournitures de bureau	282,11	1 250,00	500,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	1 672,59	3 700,00	1 500,00	0,00		
606310/99001	maison relais - fourniture eau et lait	1 672,59	3 700,00	1 500,00	0,00		
	- dans le cadre de la restauration des enfants - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
608112	Electricité	7 010,19	8 250,00	8 250,00	18 362,50		
608112/99001	Ventil. electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	7 010,19	8 250,00	8 250,00	18 362,50		
	- maison-relais à Schouweiler (part de frais ventilés)						
608113	Gaz de canalisation	3 893,03	7 000,00	4 000,00	0,00		
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	3 893,03	7 000,00	4 000,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler, plus de dépense à partir de 2017, vu chauffage par système à distance et frais ventilés en conséquence à l'article afférent						
608121	Fournitures d'entretien	111,48	2 500,00	1 000,00	0,00		
608121/99001	maison relais - bâtiment - fournitures d'entretien	111,48	1 200,00	800,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
608121/99002	<i>maison relais - matériel info. et de bureau - fournitures d'entretien</i>	0,00	1 300,00	200,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
608122	Petit équipement	6 064,25	9 950,00	7 700,00	0,00		
608122/99001	<i>maison relais - bâtiment - petit équipement</i>	102,68	700,00	900,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
608122/99002	<i>maison relais - matériel info et bureau - autre petit équipement</i>	116,95	850,00	300,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
608122/99004	<i>maison relais - matériel pédagogique</i>	5 844,62	8 400,00	6 500,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler, pour les besoins de travail avec les enfants - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	3 710,60	9 000,00	5 500,00	0,00		
608128/99001	<i>maison relais - matériel cuisine</i>	3 710,60	9 000,00	5 500,00	0,00		
	- dans le cadre du fonctionnement de la maison-relais - dépense plus élevée en 2015: acquisition d'une installation de mise à disposition adéquate d'eau du réseau - en 2015: vu reprise par nouveau prestataire modification au niveau de l'organisation des repas, dépenses en conséquence - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	38 993,52	32 000,00	31 000,00	0,00		
611120/99001	<i>maison relais - loyer</i>	38 993,52	32 000,00	31 000,00	0,00		
	- prise en charge du loyer mensuel de 2.800Eur (adapté à l'indice) suite à la convention de bail entre la Fabrique d'église de Schouweiler et la commune de Dippach, du 4 juin 2009 approuvée par le conseil communal - mise en route d'une nouvelle convention entre les parties suite à la décision du conseil communal du 26 septembre 2013,						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	légère adaptation du loyer vu une surface louée plus grande - convention étant venue à échéance en novembre 2016, vu le déménagement des activités vers l'ancienne école réaménagée						
612200	Entretien et réparations	2 446,66	5 000,00	2 700,00	20 000,00		
612200/99001	<i>maison relais - travaux d'entretien et réparations des bâtiments</i>	1 944,68	4 000,00	2 500,00	20 000,00		
	- plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel - à part de frais divers unique en ce qui concerne p.ex. la déconnexion du réseau à gaz, vu l'alimentation par réseau de chaleur depuis l'école, qu ne sont pas à prendre en charge via le décompte de fonctionnement de la MRE						
612200/99002	<i>maison relais - travaux d'entretien et réparations matériels info et bureau</i>	501,98	1 000,00	200,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
612300	Contrats de maintenance	372,65	650,00	750,00	0,00		
612300/99001	<i>Maintenance (installation de distribution d'eau)</i>	372,65	650,00	750,00	0,00		
	- à partir de 2015: acquisition d'une installation de mise à disposition adéquate d'eau du réseau, frais de maintenance dans ce cadre - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	1 265,51	2 100,00	330,00	0,00		
615212/99001	<i>maison relais - frais excursions</i>	1 265,51	2 100,00	330,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	180,00	450,00	100,00	0,00		
615300/99001	<i>maison relais - frais postaux et frais de télécommunications</i>	180,00	450,00	100,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	4 160,31	5 500,00	1 000,00	0,00		
616000/99001	maison relais - transport excursions	4 160,31	5 500,00	1 000,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
648120 P	Subventions affectées	138 914,24	181 000,00	181 000,00	230 000,00		
648120/99002 P	encadrement et repas MRE	138 914,24	181 000,00	181 000,00	230 000,00		
	- suite à la convention approuvée par le conseil comunal le 19 août 2009, dans le cadre des prestations fournies par Pro-Actif en tant que prestataire de service de la Maison-Relais - modification de cette convention à partir de 2011, suite à la décision du conseil communal du 29 décembre 2010, vu certains changements au niveau du fonctionnement du prestataire - capacités augmentées à partir de septembre 2010 - adaptation à la situation légale à partir de 2013, par conclusion de conventions tri-partites entre la commune, l'Etat et le prestataire, adaptation régulière dans le même cadre de la convention dont question ci-devant, suivant décision du conseil communal de 2013 et 2014 - adaptation des modalités de décompte entre les partenaires, à savoir l'Etat, la commune et le gestionnaire, qui prend en charge les frais d'encadrement et de fonctionnement par préfinancement. Remboursement de ces frais par la commune à titre de 25% par tranches de prise en charge des frais à payer directement au gestionnaire avec décompte en fin d'exercice, donc plus de besoin pour la commune d'avancer tous les frais et de se voir rembourser par l'Etat. Part de l'Etat au frais: 75%. - reprise de l'article 3/242/648211/99002 vers l'article 3/242/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur - à partir de 2016: changement de prestataire, vu la cessation des activités du genre par Pro-Actif, reprise par la Croix-Rouge, déménagement des activités vers l'ancienne école réaménagée à la rentrée 2016 - convention avec le prestataire suivant décision du conseil communal du 20 novembre 2015						
	Total 242	213 406,82	274 050,00	247 830,00	276 392,50		
3/251/	251 Subventions d'études						
648330 P	Aides aux enfants	21 755,00	26 000,00	20 000,00	26 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/251/	251 Subventions d'études						
648330/99001 P	subvention d'études à partir de l'année scolaire 2007: - nouvelle réglementation suivant décision du conseil communal du 14 septembre 2007: - classes de 7e-4e, resp. 7e-10e: 65 Euro par an avec succès - classe de 3e resp. 11e: 75 euro par an avec succès - classe de 2e resp. 12e: 85 Euro par an avec succès - classe de 1er resp. 13e: 100 Euro par an avec succès - enseignement potsecondaire; 125 Euro par an avec succès	21 755,00	26 000,00	20 000,00	26 000,00		
	Total 251	21 755,00	26 000,00	20 000,00	26 000,00		
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
603110	Combustibles - Solides	0,00	0,00	0,00	660,00		
603110/99001	Chauffage Maison des jeunes : Copeaux de bois - pellets - maison dea jeunes à Schouweiler - part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise e route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire	0,00	0,00	0,00	660,00		
608112	Electricité	0,00	0,00	0,00	2 570,75		
608112/99001	Fourniture électricité Maison des Jeunes - maison des jeunes à schouweiler	0,00	0,00	0,00	2 570,75		
612200	Entretien et réparations	123,15	1 200,00	1 000,00	1 200,00		
612200/99001	maison des jeunes - travaux d'entretien et réparations des bâtiments - maison des jeunes à Schouweiler	123,15	1 200,00	1 000,00	1 200,00		
648120 P	Subventions affectées	77 779,27	83 000,00	78 556,00	82 500,00		
648120/99001 P	activités organisations concertées communes du sud - activités à organiser en faveur des jeunes par participation à une organisation concertée entre certaines communes du sud (frais de publicité, d'organisation et divers) - reprise de l'article 3/253/648211/99001 vers l'article	1 262,27	5 000,00	1 500,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
	3/253/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648120/99002 P	activités SABA	76 517,00	78 000,00	77 056,00	80 000,00		
	- à partir de 2008: mise route d'activités pour jeunes par l'adhésion à la maison des jeunes SABA Asbl., conventionnée avec l'Etat (chiffre suivant information des instances compét.) - suivant convention à passer le moment venu - augmentation à partir de 2012, vu l'embauche d'une personne en supplément à tâche complète - reprise de l'article 3/253/648211/99002 vers l'article 3/253/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
	Total 253	77 902,42	84 200,00	79 556,00	86 930,75		
3/259/	259 Autre Jeunesse						
608112	Electricité	4 673,46	5 500,00	5 500,00	5 876,00		
608112/99001	Ventil. electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	4 673,46	5 500,00	5 500,00	5 876,00		
	- home pour scouts						
608113	Gaz de canalisation	2 755,86	3 500,00	3 400,00	3 400,00		
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	2 755,86	3 500,00	3 400,00	3 400,00		
	- en relation avec le home pour Scouts à Schouweiler						
608122	Petit équipement	492,97	600,00	550,00	600,00		
608122/99001	home scouts - bâtiment - petit équipement	492,97	600,00	550,00	600,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	2 195,03	3 000,00	2 000,00	3 000,00		
608128/99001	activités commission de la jeunesse	2 195,03	3 000,00	2 000,00	3 000,00		
	- organsiation de manifestations spécifiques en faveur des jeunes par la commission de la jeunesse						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
611200	Loyers et charges mobilières	267,93	0,00	0,00	0,00		
611200/99001	home scouts - location réservoir à gaz	267,93	0,00	0,00	0,00		
	- plus de location à partir de 2016, vu changement d'alimentation						
612200	Entretien et réparations	5 114,46	15 700,00	2 000,00	5 000,00		
612200/99001	home scouts - travaux d'entretien et réparations des bâtiments	5 114,46	15 700,00	2 000,00	5 000,00		
	- y compris nettoyage sommaire par entretien						
612300	Contrats de maintenance	906,95	1 000,00	920,00	1 000,00		
612300/99001	home scout - contrat de maintenance pour l'ascenseur	906,95	1 000,00	920,00	1 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	1 750,00	2 000,00	1 850,00	1 950,00		
648110/99001 P	subventions section locale FNEL / amicale DACHSEN	1 750,00	2 000,00	1 850,00	1 950,00		
	Total 259	18 156,66	31 300,00	16 220,00	20 826,00		
3/260/	260 Précarité sociale						
648110 P	Subventions non affectées	150,00	150,00	150,00	150,00		
648110/99001 P	Subventions KRANK KANNER DOHEEM	150,00	150,00	150,00	150,00		
	- suivant décision du conseil comunal, à prendre le moment venu						
648120 P	Subventions affectées	57 574,76	57 796,85	57 796,85	57 152,65		
648120/99002 P	emploi-service de proximité	57 574,76	57 796,85	57 796,85	57 152,65		
	- participation financière en faveur du CIGR-DiReGa suivant décision de principe du conseil communal du 22.05.2013, suite à la faillite de OPE et suivant convention du 27 décembre 2013						
	- reprise de l'article 3/260/648211/99002 vers l'article 3/260/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648220 O	Participations au déficit	39 998,84	46 742,15	46 742,15	50 412,37		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/260/	260 Précarité sociale						
648220/99001 O	*Participation déficit office social - à partir de 2012: participation au déficit de l'office social commun à Mamer, suivant les dispositions légales et décisions d'adhésion de la part du conseil comunal	39 998,84	46 742,15	46 742,15	50 412,37		
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	24 842,73	32 500,00	30 100,00	31 200,00		
648310/99001 P	participations: Aide Familiale Télé-Assistance - en 2003: adhésion au réseau national, suivant convention (donc plus de frais de fonctionnement, mais le cas échéant mise en oeuvre de subventions pour ménages à revenu faible)	140,07	500,00	100,00	200,00		
648310/99002 P	Aides aux personnes dans le besoin (vie chère) - allocation à verser à des personnes défavorisées économiquement - à partir de 2003: mise en oeuvre d'un concept adapté, quant à la fixation et la liquidation d'une allocation (suivant délibération du conseil communal du 20 janvier 2003) - à partir de 2014: modification du règlement en vue d'amortir le surcoût dû à l'augmentation des taxes d'eau et d'épuration des eaux par rapport aux personnes et ménages défavorisés du point de vue financier et social (suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, allocation qui correspond à 30% de l'allocation de l'Etat, en faveur des personnes qui profitent de cette subvention)	24 702,66	32 000,00	30 000,00	31 000,00		
648320 P	Aides aux sinistrés	0,00	1 000,00	300,00	1 000,00		
648320/99001 P	Aides aux sinistrés - en cas de cas de force majeur, suivant décisions et modalités à fixer le cas échéant	0,00	1 000,00	300,00	1 000,00		
	Total 260	122 566,33	138 189,00	135 089,00	139 915,02		
3/270/	270 Intégration des étrangers						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/270/	270 Intégration des étrangers						
608128/99001	activités commission de l'intégration - Multi-Culti à organiser - mise en oeuvre d'un Welcome-Book, en faveur des nouveaux-arrivants	0,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00		
615241	Frais de réception	3 333,23	4 000,00	3 000,00	4 000,00		
615241/99001	manifestations commission de l'intégration - Multi-Culti à organiser	3 333,23	4 000,00	3 000,00	4 000,00		
	Total 270	3 333,23	6 000,00	4 000,00	5 000,00		
	Total général 2	499 522,60	637 639,00	551 545,00	632 814,27		
3/310/	3 Ordre et sécurité publics						
	310 Services d'ordre						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	500,00	160,00	500,00		
608128/99001	frais divers de fonctionnement - acquisition de matériel de sensibilisation pour la population	0,00	500,00	160,00	500,00		
648120 P	Subventions affectées	758,00	1 000,00	740,00	800,00		
648120/99001 P	Convention avec Déierenasyl - frais en relation avec la convention entre la commune et l'asbl. "Déierenasyl", en ce qui concerne la mise à disposition des prestations à garantir par la commune dans le cadre des chiens errants, par l'asbl. - reprise de l'article 3/310/648211/99001 vers l'article 3/310/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur	758,00	1 000,00	740,00	800,00		
648211 C	Participations à caractère général	332,28	450,00	450,00	470,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/310/	310 Services d'ordre						
648211/99002 C	Comité et actions de prévention - indemnité à allouer au secrétaire du comité de prévention intercommunal de la police (fonctionnaire à l'administration communale de Bertrange), suivant délibération du conseil communal du début de 2012: 3 p.i., à prendre en charge à titre de 1/2 par la commune de Dippach (1/2 à prendre en charge par la commune de Bertrange)	332,28	450,00	450,00	470,00		
	Total 310	1 090,28	1 950,00	1 350,00	1 770,00		
3/320/	320 Services de secours						
602000	Matières consommables	563,28	1 000,00	700,00	1 000,00		
602000/99001	Produits chimiques et produits connexes - matériel de résorption d'hydrocarbures et matériel anti-guêpes	563,28	1 000,00	700,00	1 000,00		
603200	Produits d'entretien	60,97	1 200,00	800,00	1 500,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien - casernes de sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange - à partir de 2016 augmentaiton vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange	60,97	1 200,00	800,00	1 500,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	2 562,02	1 500,00	500,00	1 500,00		
603300/99001	Pneus et autres pièces de rechange - pour les véhicules d'incendie	2 562,02	1 500,00	500,00	1 500,00		
603500	Fournitures de bureau	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
603500/99001	Fournitures de bureau pour travaux administratifs des pompiers - vu la mise en service des nouveaux locaux	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
603600	Carburants	1 205,20	2 700,00	1 500,00	2 000,00		
603600/99001	Carburants pour véhicules	1 205,20	2 700,00	1 500,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
	- pour les véhicules d'incendie						
603700	Lubrifiants	22,05	200,00	100,00	200,00		
603700/99001	Lubrifiants	22,05	200,00	100,00	200,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
608112	Electricité	3 473,83	4 500,00	3 500,00	5 000,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	3 473,83	4 500,00	3 500,00	5 000,00		
	-i casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange						
608114	Chaleur	1 210,50	4 000,00	1 000,00	5 000,00		
608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	1 210,50	4 000,00	1 000,00	5 000,00		
	- casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange						
608121	Fournitures d'entretien	1 057,70	1 250,00	1 000,00	1 500,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	593,23	750,00	500,00	1 000,00		
	- casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange						
608121/99003	véhicules - fournitures d'entretien	464,47	500,00	500,00	500,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
608122	Petit équipement	21 061,95	23 700,00	20 900,00	22 600,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	998,57	1 100,00	500,00	1 000,00		
	-casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange						
608122/99003	véhicules - petit équipement	368,08	600,00	400,00	600,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
608122/99004	Matériel de sécurité et d'aide d'urgence pour le service d'incendie	19 695,30	20 000,00	20 000,00	20 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
	- acquisition de matériel suivant rapport d'inspection de Monsieur, l'inspecteur cantonal et divers: - acquisition d'équipements personnels - acquisition de matériel de protection de la respiration - acquisitions diverses et entretien						
608122/99006	<i>acquisition mobilier</i>	0,00	2 000,00	0,00	1 000,00		
	- pour les besoins des corps de sapeurs-pompiers - en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collège échevinal						
612200	Entretien et réparations	10 936,02	19 700,00	20 000,00	20 500,00		
612200/99001	<i>bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i>	208,26	1 500,00	1 800,00	9 000,00		
	- casernes de sapeurs-pompiers à Dippach et Bettange - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange - y compris frais de nettoyage des nopveaux locaux						
612200/99003	<i>Entretien et réparations - Véhicules</i>	7 499,40	11 500,00	11 500,00	10 000,00		
	- pour véhicules d'incendie						
612200/99004	<i>entretien et réparation - matériel service d'incendie</i>	3 228,36	6 700,00	6 700,00	1 500,00		
612300	Contrats de maintenance	4 293,88	7 750,00	7 750,00	7 800,00		
612300/99001	<i>Autres contrats de maintenance pour appareils respiratoires</i>	4 293,88	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	- contrat de maintenance pour le contrôle régulier des appareils respiratoires, suivant convention entre la commune et entreprise prestataire, approuvée par le conseil communal, en conformité avec la loi - vu la mise en route de la nouvelle caserne, changement en 2017, étant donné qu'un atelier pour appareils respoiratoirs est disponible						
612300/99002	<i>contrat de maintenance défilibrateurs</i>	0,00	1 750,00	1 750,00	1 800,00		
	- suite à la mise en service de plusieurs stations dans la commune en 2014						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	2 953,60	3 400,00	2 700,00	3 400,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
614100/99003	Assurances sur véhicules	2 953,60	3 400,00	2 700,00	3 400,00		
618820	Frais de formation	3 241,00	9 800,00	100,00	20 000,00		
618820/99001	Frais de formation	3 241,00	9 800,00	100,00	20 000,00		
	- frais de formation à l'attention des sapeurs-pompiers pour garantir le fonctionnement impeccable du service - y compris formation à l'étranger à la demande des chefs de corps, le cas échéant						
642500	Indemnités aux bénévoles	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
642500/99001	Indemnités aux bénévoles- prime d'ancienneté - SI	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	- à l'image des services de la Protection Civile, pour lesquels les indemnités sont prises en charge par l'Etat, il est appelé aux communes de gratifier les membres bénévoles de services d'incendie communaux d'indemnités similaires - il est proposé de liquider ces indemnités sur base d'une estimation forfaitaire des heures prestées (estimation à établir d'un commun accord avec les services, décision du conseil communal à prendre le moment venu) - augmentation en 2014, vu, entre autres, la mise en route d'un service "First-Responder"						
648110 P	Subventions non affectées	2 250,00	5 600,00	5 150,00	3 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations actives dans le service incendie	2 250,00	5 600,00	5 150,00	3 000,00		
	- subside ordinaire en faveur du corps de sapeurs-pompiers de la commune et autres subsides dans ce cadre, suivant décisions du conseil communal - subside extraordinaire au pompiers, dans le cadre de la fusion des deux corps, suivant décision du conseil communal à prendre le moment venu						
648120 P	Subventions affectées	2 895,00	6 000,00	4 000,00	6 000,00		
648120/99001 P	remboursement part taxes communales - permis de conduire C - congés sapeurs	2 895,00	6 000,00	4 000,00	6 000,00		
	- prise en charge éventuelle de subventions dans le cadre de l'acquisition d'un permis de conduire "C" (suivant délibération du conseil communal du 23 mars 2001, approuvé par l'autorité supérieure le 11 juin 2001,						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
	N°:142/01/CAC-modification par le conseil communal en date du 15 décembre 2003) - prise en charge éventuelle de congés-sapeurs, en conformité avec la loi - reprise de ce volet de l'article 3/320/648258/99001 vers l'article 3/320/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur - y compris subside pour prestations facturées, recettes aux chapitre afférent						
	Total 320	87 787,00	122 300,00	99 700,00	132 000,00		
	Total général 3	88 877,28	124 250,00	101 050,00	133 770,00		
3/411/	4 Affaires économiques						
3/411/	411 Agriculture						
603200	Produits d'entretien	17,04	20,00	40,00	60,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien	17,04	20,00	40,00	60,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	6,36	200,00	100,00	200,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange	6,36	200,00	100,00	200,00		
603600	Carburants	507,25	600,00	640,00	680,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	507,25	600,00	640,00	680,00		
603700	Lubrifiants	71,31	120,00	20,00	120,00		
603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants	71,31	120,00	20,00	120,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
608112	Electricité	67,04	140,00	108,00	128,00		
608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	67,04	140,00	108,00	128,00		
608114	Chaleur	346,32	600,00	400,00	600,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	346,32	600,00	400,00	600,00		
608121	Fournitures d'entretien	514,15	560,00	572,00	1 320,00		
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien	39,99	40,00	32,00	160,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	194,27	240,00	320,00	800,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	279,89	280,00	220,00	360,00		
608122	Petit équipement	462,24	540,00	500,00	760,00		
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	13,73	20,00	20,00	80,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	189,02	260,00	280,00	360,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	259,49	260,00	200,00	320,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
608160	Vêtements professionnels	171,38	250,00	276,00	400,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	171,38	250,00	276,00	400,00		
612200	Entretien et réparations	1 936,12	165 720,00	5 420,00	165 960,00		
612200/99001	travaux d'entretien du domaine agricole - chemin rural	1 406,81	165 000,00	5 000,00	165 000,00		
	en 2017: - nouvelles couches de roulement des chemins: . Beim Millekräiz à Bettange (390m) . Azingen à Dippach (200m) suivant décisions du conseil communal - réfection des chemins suivants: . Op Kuebett à Schouweiler (890m) . Zärewiss à Sprinkange (400m) suivant devis approuvés par l'ke conseil communal - divers travaux d'entretien à effectuer par la commune (non-subventionnables)						
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	23,41	120,00	20,00	200,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	419,16	520,00	320,00	600,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	86,74	80,00	80,00	160,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	205,94	224,00	220,00	260,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	205,94	224,00	220,00	260,00		
621000	Rémunérations des salariés	15 559,57	17 100,00	17 000,00	17 200,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	15 559,57	17 100,00	17 000,00	17 200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
623000	Charges sociales (part patronale)	2 336,30	2 660,00	2 580,00	2 800,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	2 336,30	2 660,00	2 580,00	2 800,00		
648110 P	Subventions non affectées	600,00	700,00	600,00	700,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations agricoles	600,00	700,00	600,00	700,00		
	- subside ordinaire Coin de Terre et Foyer						
	Total 411	22 801,02	189 434,00	28 476,00	191 188,00		
3/412/	412 Sylviculture						
603700	Lubrifiants	2 347,14	6 000,00	4 000,00	6 000,00		
603700/99001	Lubrifiants	2 347,14	6 000,00	4 000,00	6 000,00		
	- frais divers						
608121	Fournitures d'entretien	2 694,06	9 000,00	6 000,00	8 300,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien du domaine forestier	2 694,06	9 000,00	6 000,00	8 300,00		
	- frais divers						
	- serrures, panneaux de signalisation etc.						
608122	Petit équipement	6 141,89	5 000,00	2 500,00	3 000,00		
608122/99001	petit équipement pour l'entretien du domaine forestier	3 784,92	5 000,00	2 500,00	3 000,00		
	- frais divers						
608122/99002	petit équipement pour l'entretien des infrastructures - chemins forestiers	2 356,97	0,00	0,00	0,00		
608180	Autres matières et fournitures non stockées	0,00	1 000,00	0,00	0,00		
608180/99001	Achats de plantations	0,00	1 000,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
612200	Entretien et réparations	18 720,16	76 000,00	76 000,00	67 800,00		
612200/99001	travaux d'entretien divers	17 152,82	55 000,00	55 000,00	41 800,00		
	- travaux de débardage, etc. - en 2016: débardage d'une coupe prévue déjà en 2015						
612200/99002	travaux d'entretien des infrastructures - chemins forestiers	0,00	20 000,00	20 000,00	25 000,00		
612200/99003	travaux d'entretien et de réparation matériel et outillage domaine forestier	1 567,34	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	62,29	600,00	250,00	600,00		
613481/99001	Frais de certifications FSC et PEFC	62,29	600,00	250,00	600,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
615212/99001	frais activités pédagogiques	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
648258 G	Autres participations à des traitements	140 833,81	163 000,00	163 000,00	152 500,00		
648258/99001 G	*Traitements des préposés forestiers et des chefs de cantonnement - remboursement à l'Etat	17 486,14	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	- part de la commune dans les traitements du triage comprenant les communes de Dippach, Bertrange et Reckange - reprise des salaires des ouvriers forestiers et d'autres indemnités sous l'article 3/412/648258/99002 en tant que remboursement à l'Etat à partir de 2004 puisqu'ils sont à considérer comme ouvriers de l'Etat à partir de ce moment et puisque leurs salaires sont avancés par ce dernier - suivant plan de coupe et de culture, à approuver par le conseil communal et indications du préposé forestier						
648258/99002 G	*rémunération des salariés forestiers - remboursement à l'Etat	123 347,67	143 000,00	143 000,00	132 500,00		
	- salaires des ouvriers-forestiers engagés par le préposé forestier - reprise de ces salaires à partir de 2004 sous cet article en tant que remboursement à l'Etat, puisque les ouvriers forestiers sont à considérer comme ouvriers de l'Etat à partir de ce moment et puisque leurs salaires sont						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
	avancés par ce dernier						
	Total 412	170 799,35	265 600,00	251 750,00	243 200,00		
3/413/	413 Pêche et chasse						
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	95,00	600,00	600,00	600,00		
<i>646500/99001</i>	<i>Permis de pêche destinés à la revente</i>	95,00	600,00	600,00	600,00		
	Total 413	95,00	600,00	600,00	600,00		
3/430/	430 Tourisme						
648120 P	Subventions affectées	1 450,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Subventions pour l'encouragement à l'embellissement des localités</i>	1 450,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00		
	- encouragement à l'embellissement des localités						
	- prise en charge des frais résultant de la distribution des prix dans le cadre du concours "Village Fleuri"						
	Total 430	1 450,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00		
3/441/	441 Transports routiers						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	1 500,00	1 200,00	1 500,00		
<i>608121/99001</i>	<i>Fournitures d'entretien des infrastructures</i>	0,00	1 500,00	1 200,00	1 500,00		
	- abris-bus, etc						
608122	Petit équipement	2 661,98	1 000,00	2 200,00	2 000,00		
<i>608122/99001</i>	<i>petit équipement pour l'entretien des infrastructures</i>	2 661,98	1 000,00	2 200,00	2 000,00		
	- abris-bus etc.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/441/	441 Transports routiers						
612200	Entretien et réparations	1 222,65	2 000,00	500,00	2 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des infrastructures publiques : arrêt bus	1 222,65	2 000,00	500,00	2 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	12 688,54	15 000,00	17 000,00	17 000,00		
616000/99001	transport collectif de personnes	12 688,54	15 000,00	17 000,00	17 000,00		
	- organisation d'une navette en bus de ligne vers la "Schueberfouer", en complément aux courses normales de la ligne 215, pris en charge par l'Etat						
	- frais en relation avec l'organisation d'un "Late-Night Bus"						
	- mise en oeuvre d'un système de "Late-Night-Card" à partir de 2008, suivant décisions du conseil communal à prendre le moment venu						
	- organisation de divers navettes (vers Picadilly, etc.)						
	Total 441	16 573,17	19 500,00	20 900,00	22 500,00		
	Total général 4	211 718,54	476 734,00	303 326,00	459 088,00		
3/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
606352	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	91 668,51	7 000,00	8 000,00	8 000,00		
606352/99001	Poubelles destinés à la revente	912,60	0,00	0,00	0,00		
	- diminution en raison de la mise en vigueur de nouvelles dispositions d'enlèvement et de taxes (changement de principe, plus de revente)						
606352/99002	Rachat poubelles brunes et bleues (Lamesch)	29 086,20	0,00	0,00	0,00		
	- en raison de la mise en vigueur de nouvelles dispositions d'enlèvement et de taxes en 2015, adaptation aux dispositions légales						
	- il est prévu que la commune se rende propriétaire de toutes les poubelles à mettre à disposition des utilisateurs						
606352/99003	Poubelles et sacs poubelles, dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau règlement des déchets	61 669,71	7 000,00	8 000,00	8 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	- en raison de la mise en vigueur de nouvelles dispositions d'enlèvement et de taxes en 2015, adaptation aux dispositions légales - il est prévu que la commune se rende propriétaire de toutes les poubelles à mettre à disposition des utilisateurs						
611200	Loyers et charges mobilières	2 195,68	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
611200/99001	location conteneurs et bâches	2 195,68	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
612140	Sous-traitance générale - Services de transport	174 091,27	195 000,00	205 000,00	200 000,00		
612140/99001	Collecte de déchets par entreprise privée	174 091,27	195 000,00	205 000,00	200 000,00		
	- frais d'enlèvement des ordures: * à partir de 2015: à l'instar des années précédentes l'entreprise Lamesch se charge à l'heure actuelle de l'enlèvement de ordures ménagères, encombrants et des déchets organiques, ainsi que du verre et du papier (suivant soumission publique de mi-2015, dans le cadre de la mise en service de la nouvelle réglementation communale sur les déchets) * évaluation pour 2016: 710 tonnes de déchets ménagers 5 tonnes de déchets encombrants 900 tonnes de déchets organiques 130 tonnes de verre 190 tonnes de papier à partir de 2015: mise en route de nouvelles modalités de collecte et d'un nouveau règlement d'enlèvement des ordures et des taxes afférentes - diminution des tonnages, vu la mise en route du système pollueur-payeur, mais augmentation des prix unitaires suivant soumission						
615100	Frais de marketing et de publicité	2 038,29	4 000,00	0,00	3 000,00		
615100/99001	Campagne de sensibilisation dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau règlement déchets	2 038,29	4 000,00	0,00	3 000,00		
	- nouvelle brochure en 2017						
648120 P	Subventions affectées	2 000,00	3 500,00	2 000,00	4 000,00		
648120/99001 P	Service de conseils environnementaux à la population	2 000,00	3 500,00	2 000,00	4 000,00		
	- suivant convention passée avec MyEnergy, pour service de conseils environnementaux à la population, approuvée par le conseil communal le 20 décembre 2012, divers activités de sensibilisation en supplément						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	- reprise de l'article 3/510/648212/99001 vers l'article 3/510/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 C	Participations à caractère général	110 000,00	115 000,00	115 000,00	118 000,00		
648211/99003 C	Contribution au parc de recyclage de Bascharage	110 000,00	115 000,00	115 000,00	118 000,00		
	- suivant convention entre les communes concernées approuvée par le conseil communal le 19 mars 2012 - suivant information du gestionnaire						
648211 S	Participations à caractère général	152 749,45	154 896,00	157 896,00	144 896,00		
648211/99001 S	Frais d'incinération - SIDOR / traitement des déchets par le syndicat de compostage	117 109,45	105 000,00	108 000,00	95 000,00		
	- incinération des déchets ménagers et encombrants par SIDOR et compostage des déchets organiques par Minett-Kompost: * estimations pour 2017: 710 tonnes de déchets ménagers à 96.00EUR 5 tonnes de déchets encombrants à 128.00EUR 900 tonnes de déchets organiques à 25,75 EUR (diminution substantielle) * prix suivant informations du SIDOR du 20 octobre 2016 et de MINETT-KOMPOST du 21 novembre 2016 - à partir de 2003: adhésion à la collecte sélective d'emballages par VALORLUX, pas de dépense supplémentaire à escompter						
648211/99002 S	*Participation aux frais d'exploitation du syndicat de compostage	35 640,00	49 896,00	49 896,00	49 896,00		
	- frais de participation au syndicat Minett-Kompost - suivant information de MINETT-KOMPOST du 21 novembre 2016 - 14.00Eur par habitant						
648220 S	Participations au déficit	436,07	0,00	0,00	0,00		
648220/99001 S	Participations au déficit du syndicat Minett-Kompost	436,07	0,00	0,00	0,00		
	- suivant infomtion de Minett-Kompost du 26 octobre 2015						
	Total 510	535 179,27	481 896,00	490 396,00	480 396,00		
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
603200	Produits d'entretien	68,15	80,00	160,00	240,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien	68,15	80,00	160,00	240,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	25,46	800,00	400,00	800,00		
603300/99093	Ventil. atelier- Pneus et autres pièces de rechange	25,46	800,00	400,00	800,00		
603600	Carburants	2 029,01	2 400,00	2 560,00	2 720,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	2 029,01	2 400,00	2 560,00	2 720,00		
603700	Lubrifiants	285,23	480,00	80,00	480,00		
603700/99093	Ventil. atelier- Lubrifiants	285,23	480,00	80,00	480,00		
608112	Electricité	592,02	1 360,00	1 032,00	1 312,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	323,87	800,00	600,00	800,00		
	- frais d'électricité concernant la station de pompage à la rue de Bascharage à Schouweiler						
608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	268,15	560,00	432,00	512,00		
608114	Chaleur	1 385,27	2 400,00	1 600,00	2 400,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	1 385,27	2 400,00	1 600,00	2 400,00		
608121	Fournitures d'entretien	2 056,59	2 240,00	2 288,00	5 280,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien	159,94	160,00	128,00	640,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	777,10	960,00	1 280,00	3 200,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	1 119,55	1 120,00	880,00	1 440,00		
608122	Petit équipement	2 319,83	2 760,00	2 200,00	3 540,00		
608122/99001	petit équipement pour l'entretien du reseau	470,88	600,00	200,00	500,00		
	achat de matériel (tuyaux, bouches d'égoût):						
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	54,91	80,00	80,00	320,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	756,08	1 040,00	1 120,00	1 440,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	1 037,96	1 040,00	800,00	1 280,00		
608160	Vêtements professionnels	171,38	250,00	276,00	400,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	171,38	250,00	276,00	400,00		
612200	Entretien et réparations	18 720,08	21 380,00	12 680,00	18 840,00		
612200/99002	travaux d'entretien et de réparation du réseau de canalisation	16 602,86	18 500,00	11 000,00	15 000,00		
	- vidange de fosses, réparation du réseau, nettoyage annuel des avaloirs, mise à niveau de couvercles de						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
	canalisation						
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	93,64	480,00	80,00	800,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	1 676,63	2 080,00	1 280,00	2 400,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	346,95	320,00	320,00	640,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	823,75	896,00	880,00	1 040,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	823,75	896,00	880,00	1 040,00		
621000	Rémunérations des salariés	15 559,57	17 100,00	17 000,00	17 200,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	15 559,57	17 100,00	17 000,00	17 200,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	2 336,30	2 660,00	2 580,00	2 800,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	2 336,30	2 660,00	2 580,00	2 800,00		
648120 P	Subventions affectées	2 700,00	2 700,00	1 500,00	1 600,00		
648120/99002 P	frais divers en relation avec la station d'épuration	2 700,00	2 700,00	1 500,00	1 600,00		
	- frais divers en relation avec la station d'épuration: * assurance, entretien des alentours etc. - reprise de l'article 3/520/648211/99002 vers l'article 3/520/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 S	Participations à caractère général	110 000,00	130 000,00	140 000,00	140 000,00		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation du syndicat de traitement des eaux usées	110 000,00	130 000,00	140 000,00	140 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
	- suivant information du SIVEC (suivant convention du 18 octobre 1995 entre le Sivec, la commune de Reckange et celle de Dippach, approuvée le 19 janvier 1996 par le conseil communal et le 21 février 1996 par l'autorité supérieure) - y compris taxe de rejet que le SIVEC doit payer à l'Etat - refacturation à la commune de la partie due aux eaux y déversés - à partir de 2016: prévision d'une provision pour prise en charge de frais administratifs du SIVEC, qui s'occupe de la coordination partielle des travaux de raccordement, en attendant l'adhésion projetée et nécessaire à ce syndicat afin de préserver la pérennité de l'évacuation des aux usées						
	Total 520	159 072,64	187 506,00	185 236,00	198 652,00		
3/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	20 000,00	4 000,00	20 000,00		
608128/99001	<i>Pacte Climat - frais de fonctionnement</i>	0,00	10 000,00	1 000,00	10 000,00		
	- dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre						
608128/99002	<i>Pacte Climat - autres frais de fonctionnement - programme de comptabilisation énergétique/ EBL/compteur d'eau pour chantier</i>	0,00	10 000,00	3 000,00	10 000,00		
	- dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - mise en oeuvre de différentes actions concrètes						
648120 P	Subventions affectées	0,00	17 500,00	5 200,00	12 500,00		
648120/99001 P	<i>Subventions au public pour promotion de la mobilité publique</i>	0,00	10 000,00	3 000,00	5 000,00		
	- dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports en commun via subventions de titres de transport (M-Pass, Jumbo-Kaart, Seniore-Kaart, ...)						
648120/99002 P	<i>Subventions au public pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, la mise</i>	0,00	7 500,00	2 200,00	7 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
	<i>en valeur des sources d'énergie renouvelables et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.</i>						
	- dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre						
	- subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie						
	Total 532	0,00	37 500,00	9 200,00	32 500,00		
3/542/	542 Protection de la nature						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 350,31	2 000,00	2 500,00	2 500,00		
608128/99001	<i>activités commission de l'environnement</i>	1 350,31	2 000,00	2 500,00	2 500,00		
	- activités à organiser par la commission de l'Environnement et de la Santé						
648110 P	Subventions non affectées	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648110/99001 P	<i>Subventions aux associations de protection de la nature</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
648110/99002 P	<i>Subside au mouvement interrégional et international contre la production d'énergie par la procédure de fission nucléaire</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- suivant décision afférente du conseil communal						
648211 S	Participations à caractère général	13 868,92	14 169,82	14 169,82	14 234,44		
648211/99001 S	<i>*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de protection de la nature</i>	13 868,92	14 169,82	14 169,82	14 234,44		
	- suivant information du SICONA-Ouest du 17 novembre 2016						
648212 S	Participations à caractère spécifique	70 605,72	73 000,00	73 000,00	80 000,00		
648212/99001 S	<i>Travaux spécifiques effectués par un syndicat de protection de la nature</i>	70 605,72	73 000,00	73 000,00	80 000,00		
	- contribution financière pour travaux à exécuter par le SICONA						
	- suivant devis et programme présenté par le SICONA						
	Total 542	85 824,95	90 169,82	90 669,82	97 734,44		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 5	780 076,86	797 071,82	775 501,82	809 282,44		
	6 Logements et équipements collectifs						
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	1 500,00	200,00	1 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - logements donnés en location, soit logement concierge à l'école de Schouweiler et ancien presbytère à Dippach	0,00	1 500,00	200,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations	1 709,59	8 000,00	6 000,00	10 000,00		
612200/99001	bâtiment travaux d'entretien et réparations - logements donnés en location, soit logement concierge à l'école de Schouweiler et ancien presbytère à Dippach	1 709,59	8 000,00	6 000,00	10 000,00		
	Total 612	1 709,59	9 500,00	6 200,00	11 000,00		
3/621/	621 Places publiques						
603200	Produits d'entretien	68,15	80,00	160,00	240,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien	68,15	80,00	160,00	240,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	25,46	800,00	400,00	800,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange	25,46	800,00	400,00	800,00		
603600	Carburants	2 029,01	2 400,00	2 560,00	2 720,00		
603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules	2 029,01	2 400,00	2 560,00	2 720,00		
603700	Lubrifiants	285,23	480,00	80,00	480,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants	285,23	480,00	80,00	480,00		
608112	Electricité	268,15	560,00	432,00	512,00		
608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune	268,15	560,00	432,00	512,00		
608114	Chaleur	1 385,27	2 400,00	1 600,00	2 400,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	1 385,27	2 400,00	1 600,00	2 400,00		
608121	Fournitures d'entretien	22 005,28	32 240,00	32 288,00	35 280,00		
608121/99001	fournitures d'entretien	19 948,69	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs; acquisition de bancs de repos, plantes, bornes, semences etc.						
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien	159,94	160,00	128,00	640,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	777,10	960,00	1 280,00	3 200,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	1 119,55	1 120,00	880,00	1 440,00		
608122	Petit équipement	4 846,48	7 160,00	4 500,00	7 040,00		
608122/99001	petit équipement	2 997,53	5 000,00	2 500,00	4 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs; acquisition de bancs de repos, plantes, semences etc.						
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	54,91	80,00	80,00	320,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	756,08	1 040,00	1 120,00	1 440,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	1 037,96	1 040,00	800,00	1 280,00		
608160	Vêtements professionnels	1 113,95	1 625,00	1 794,00	2 600,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	1 113,95	1 625,00	1 794,00	2 600,00		
612200	Entretien et réparations	3 534,30	28 880,00	13 680,00	23 840,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des infrastructures publiques	1 417,08	26 000,00	12 000,00	20 000,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs, mise en place borne électrique sur parking mairie;						
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	93,64	480,00	80,00	800,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	1 676,63	2 080,00	1 280,00	2 400,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	346,95	320,00	320,00	640,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	823,75	896,00	880,00	1 040,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	823,75	896,00	880,00	1 040,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
621000	Rémunérations des salariés	101 137,18	111 150,00	110 500,00	111 800,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	101 137,18	111 150,00	110 500,00	111 800,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	15 185,92	17 290,00	16 770,00	18 200,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	15 185,92	17 290,00	16 770,00	18 200,00		
648120 P	Subventions affectées	461,95	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
648120/99001 P	frais conventions CFL	461,95	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
	- frais des conventions avec CFL - à partir de 2006: vient s'adjoindre les frais reliés à une nouvelle convention avec CFL (éclairage public dans passage souterrain à Dippach-Gare) - à partir de 2011 et 2013, nouvelles conventions qui viennent s'ajouter, en particulier en ce qui concerne la mise à disposition de fonds pour la "Boltzplatz" à Bettange - reprise de l'article 3/621/648211/99001 vers l'article 3/621/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
	Total 621	153 170,08	207 161,00	186 844,00	208 152,00		
3/622/	622 Circulation						
608121	Fournitures d'entretien	271,70	2 500,00	2 000,00	3 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien	271,70	2 500,00	2 000,00	3 000,00		
	- signalisation routière: acquisition de panneaux de signalisation pour le remplacement des panneaux usés, matériel de peinture pour le renouvellement des passages pour piétons, entretien signalisation tricolore à Dippach						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/622/	622 Circulation						
608122	Petit équipement	14 791,85	10 000,00	10 000,00	20 000,00		
608122/99001	<i>petit équipement</i>	14 791,85	10 000,00	10 000,00	20 000,00		
	- signalisation routière: acquisition de panneaux de signalisation pour le remplacement des panneaux usés, matériel de peinture pour le renouvellement des passages pour piétons, entretien signalisation tricolore à Dippach						
612200	Entretien et réparations	311,84	700,00	600,00	15 000,00		
612200/99001	<i>travaux d'entretien et réparations de la signalisation routière</i>	311,84	700,00	600,00	15 000,00		
612300	Contrats de maintenance	4 458,10	2 500,00	2 400,00	2 500,00		
612300/99002	<i>Contrats de maintenance pour les feux tricolores</i>	4 458,10	2 500,00	2 400,00	2 500,00		
	- diminution à partir de 2016, vu reporise des feux rouges au croisement RN5-CR103 par l'Etat						
648110 P	Subventions non affectées	150,00	150,00	150,00	150,00		
648110/99001 P	<i>subvention aux association / sécurité routière</i>	150,00	150,00	150,00	150,00		
	Total 622	19 983,49	15 850,00	15 150,00	40 650,00		
3/624/	624 Voirie vicinale						
603200	Produits d'entretien	136,30	160,00	320,00	480,00		
603200/99091	<i>Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien</i>	136,30	160,00	320,00	480,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	50,92	1 600,00	800,00	1 600,00		
603300/99093	<i>Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange</i>	50,92	1 600,00	800,00	1 600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
603600	Carburants	4 058,02	4 800,00	5 120,00	5 440,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	4 058,02	4 800,00	5 120,00	5 440,00		
603700	Lubrifiants	570,46	960,00	160,00	960,00		
603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants	570,46	960,00	160,00	960,00		
603800	Autres fournitures consommables	17 317,73	18 000,00	10 000,00	12 000,00		
603800/99001	Sel de déneigement	17 317,73	18 000,00	10 000,00	12 000,00		
	- à partir de fin 2015, achat en vrac, vu la mise en service d'un silo de stockage près des nouveaux ateliers communaux						
608112	Electricité	536,30	1 120,00	864,00	1 024,00		
608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	536,30	1 120,00	864,00	1 024,00		
608114	Chaleur	2 770,53	4 800,00	3 200,00	4 800,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	2 770,53	4 800,00	3 200,00	4 800,00		
608121	Fournitures d'entretien	4 622,27	9 480,00	9 576,00	15 560,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien	509,08	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	- voirie et trottoirs: matériaux concassés, gravier, sable, goudron, y compris acquisition de bacs à sel en 2016						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien	319,89	320,00	256,00	1 280,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	1 554,20	1 920,00	2 560,00	6 400,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	2 239,10	2 240,00	1 760,00	2 880,00		
608122	Petit équipement	3 697,91	5 320,00	4 200,00	6 280,00		
608122/99002	petit équipement	0,00	1 000,00	200,00	200,00		
	- voirie et trottoirs: matériaux concassés, gravier, sable, goudron						
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	109,83	160,00	160,00	640,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	1 512,15	2 080,00	2 240,00	2 880,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	2 075,93	2 080,00	1 600,00	2 560,00		
608160	Vêtements professionnels	1 628,08	2 375,00	2 622,00	3 800,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	1 628,08	2 375,00	2 622,00	3 800,00		
612200	Entretien et réparations	36 918,83	60 760,00	18 360,00	52 680,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations	32 684,40	55 000,00	15 000,00	45 000,00		
	- voirie et trottoirs:						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
	réfection et réparation de la voirie vicinale et des trottoirs, mise en état des accotements, transport et épandage de goudron, reprofilage de couches de roulement, remplacement d'arbres morts - en 2017: de même travaux exceptionnels, dans le cadre de la réparation de trottoirs à Schouweiler et éventuellement de travaux à réaliser en parallèle avec des travaux de réalisation du réseau à fibres optiques par les P. et T., ainsi que certaines mesures dans le cadre du pacte-climat						
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	187,27	960,00	160,00	1 600,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	3 353,26	4 160,00	2 560,00	4 800,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	693,90	640,00	640,00	1 280,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 647,51	1 792,00	1 760,00	2 080,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	1 647,51	1 792,00	1 760,00	2 080,00		
621000	Rémunérations des salariés	147 815,88	162 450,00	161 500,00	163 400,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	147 815,88	162 450,00	161 500,00	163 400,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	22 194,81	25 270,00	24 510,00	26 600,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	22 194,81	25 270,00	24 510,00	26 600,00		
	Total 624	243 965,55	298 887,00	242 992,00	296 704,00		
3/626/	626 Cimetières						
608112	Electricité	457,05	500,00	500,00	500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune - éclairage des morgues	457,05	500,00	500,00	500,00		
608121	Fournitures d'entretien	985,61	3 500,00	3 000,00	2 500,00		
608121/99001	bâtiment - Fournitures d'entretien - matériel d'entretien morgues	415,94	1 000,00	500,00	1 000,00		
608121/99002	infrastructures - fournitures d'entretien - matériel d'entretien; plantations; remplacement des bancs de repos; sonorisation, etc.	569,67	2 500,00	2 500,00	1 500,00		
608122	Petit équipement	179,01	3 850,00	3 750,00	1 500,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement - matériel d'entretien morgues	179,01	3 750,00	3 750,00	1 500,00		
608122/99002	infrastructures - petit équipement - matériel d'entretien; plantations; remplacement des bancs de repos; sonorisation, etc. - alimentation le cas échéant et en cas de besoin via un transfert de crédit	0,00	100,00	0,00	0,00		
608160	Vêtements professionnels	1 371,01	2 000,00	2 208,00	3 200,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	1 371,01	2 000,00	2 208,00	3 200,00		
612200	Entretien et réparations	6 974,66	11 500,00	6 000,00	9 500,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments - entretien des morgues - nettoyage régulier des morgues par tiers	0,00	1 500,00	1 000,00	1 500,00		
612200/99002	travaux d'entretien et réparations des infrastructures - mise en oeuvre d'un système de confection de fosses par tiers à partir de 2008 - entreprise de corbillard (convention avec l'entreprise Jos calmes de Sprinkange du 02.12.1988)	6 974,66	10 000,00	5 000,00	8 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	124 476,53	136 800,00	136 000,00	137 600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
621000/99004	*ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	124 476,53	136 800,00	136 000,00	137 600,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	18 690,37	21 280,00	20 640,00	22 400,00		
623000/99004	*ventil. rémunération charges patronales-salariés à tâche manuelle	18 690,37	21 280,00	20 640,00	22 400,00		
648211 S	Participations à caractère général	425,28	510,00	425,28	500,00		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat d'exploitation d'un crématoire - participation aux SICEC: * suivant information du SICEC: 0.12EURO/habitant	425,28	510,00	425,28	500,00		
	Total 626	153 559,52	179 940,00	172 523,28	177 700,00		
3/627/	627 Ateliers						
617100	Personnel intérimaire	47 873,42	62 000,00	62 000,00	72 000,00		
617100/99001	Proactif - personnel ouvriers temporaires - embauche de peronnel ouvrier temporaire pour le renforcement des services de régie par temps de grands besoins - y compris 3e salarié en 2016, afin de garantir l'efficacité - pour 2017: augmentation afin d'être en mesures de réagir par rapport à d'ventuels besoins qui pourraient se montrer en ce qui concerne l'entretien des alentours de la nouvelle école, étant donné que des expériences n'existent pas encore	47 873,42	62 000,00	62 000,00	72 000,00		
622000	Autre personnel	28 136,28	35 500,00	32 300,00	35 500,00		
622000/99001	*Salaires des étudiants travaillant dans les ateliers - étudiants à embaucher pendant les vacances d'été et de Pâques vu les besoins, dans le cadre de l'action "commune sans pesticides" (modalités suivant délibérations du conseil communal)	28 136,28	35 500,00	32 300,00	35 500,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	312,59	375,00	330,00	375,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
623000/99001	*Salaires des étudiants charges patronales - étudiants à embaucher pendant les vacances d'été et de Pâques vu les besoins, dans le cadre de l'action "commune sans pesticides" (modalités suivant délibérations du conseil communal)	312,59	375,00	330,00	375,00		
624000	Pensions complémentaires	30 497,40	31 500,00	33 500,00	34 300,00		
624000/99004	*Supplément de pension pour salariés à tâches manuelles - suivant dispositions du contrat collectif des ouvriers des communes du Sud	30 497,40	31 500,00	33 500,00	34 300,00		
	Total 627	106 819,69	129 375,00	128 130,00	142 175,00		
3/630/	630 Alimentation en eau						
603200	Produits d'entretien	136,31	160,00	320,00	480,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien	136,31	160,00	320,00	480,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	50,92	1 600,00	800,00	1 600,00		
603300/99093	Ventil. atelier - pneus et autres pièces de rechange	50,92	1 600,00	800,00	1 600,00		
603600	Carburants	4 058,03	4 800,00	5 120,00	5 440,00		
603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules	4 058,03	4 800,00	5 120,00	5 440,00		
603700	Lubrifiants	570,46	960,00	160,00	960,00		
603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants	570,46	960,00	160,00	960,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
608112	Electricité	1 457,44	2 820,00	1 864,00	2 624,00		
608112/99001	bâtiment - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune - entretien des réservoirs - tva (17%) comprise (33.96EUR)	104,98	600,00	300,00	600,00		
608112/99002	réseau - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune - frais d'électricité en relation avec la station hydrophore installée à la cité "Galgenberg" à Dippach, suite à la reprise des éléments de cette cité destinés à être incorporés dans le domaine public - tva à 56.60EUR comprise	816,16	1 100,00	700,00	1 000,00		
608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune	536,30	1 120,00	864,00	1 024,00		
608114	Chaleur	2 770,53	4 800,00	3 200,00	4 800,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	2 770,53	4 800,00	3 200,00	4 800,00		
608121	Fournitures d'entretien	18 817,54	55 480,00	75 076,00	91 060,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - entretien des réservoirs - tva (17%) comprise (72.65EUR)	835,38	1 000,00	500,00	500,00		
608121/99002	réseau - fournitures d'entretien - robinetterie, tuyauterie, compteurs etc. - tva (17%) comprise (11.623.93EUR)	13 868,96	50 000,00	70 000,00	80 000,00		
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien	319,89	320,00	256,00	1 280,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	1 554,20	1 920,00	2 560,00	6 400,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	2 239,11	2 240,00	1 760,00	2 880,00		
608122	Petit équipement	4 197,91	5 520,00	4 800,00	7 280,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	500,00	700,00	700,00	700,00		
608122/99002	- entretien des réservoirs - tva (17%) comprise (101.71EUR) réseau- petit équipement	0,00	500,00	100,00	500,00		
608122/99091	- tva (17%) comprise (72.64EUR) Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	109,83	160,00	160,00	640,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	1 512,15	2 080,00	2 240,00	2 880,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	2 075,93	2 080,00	1 600,00	2 560,00		
608160	Vêtements professionnels	428,44	625,00	690,00	1 000,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	428,44	625,00	690,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations	6 470,29	93 260,00	89 860,00	135 180,00		
612200/99001	bâtiment - travaux d'entretien et réparations	0,00	1 500,00	500,00	1 500,00		
612200/99002	- entretien des réservoirs et autres bâtiments - tva (17%) comprise (217.95EUR) réseaux - travaux d'entretien et de réparation	2 235,87	80 000,00	80 000,00	120 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
	- tva (17%) comprise (17.435.90EUR) - en 2016 et 2017: mise en conformité du réseau						
612200/99004	Analyse d'eau par l'Etat	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	- en suivant les contraintes de la loi, à partir de 2016 à charge des communes - tva (17%): 871.79€						
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	187,26	960,00	160,00	1 600,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	3 353,27	4 160,00	2 560,00	4 800,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	693,89	640,00	640,00	1 280,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 647,51	1 792,00	1 760,00	2 080,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	1 647,51	1 792,00	1 760,00	2 080,00		
621000	Rémunérations des salariés	38 898,92	42 750,00	42 500,00	43 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	38 898,92	42 750,00	42 500,00	43 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	5 840,74	6 650,00	6 450,00	7 000,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	5 840,74	6 650,00	6 450,00	7 000,00		
648120 P	Subventions affectées	72 059,70	78 000,00	76 000,00	78 000,00		
648120/99001 P	Subvention eau potable	72 059,70	78 000,00	76 000,00	78 000,00		
	- En vertu de sa décision du 26 septembre 2013, le conseil communal décide de faire bénéficier toute personne résidant dans						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
	la Commune de Dippach, à titre d'allocation financière pour l'hygiène de base, d'un montant équivalent au coût de 20 litres d'eau par personne et par jour. - Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'adaptation (augmentation) des redevances pour la distribution de l'eau potable, en suivant la législation et en suivant la décision du conseil communal du 10 juin 2013						
648211 S	Participations à caractère général	294 324,56	300 000,00	322 000,00	310 000,00		
<i>648211/99001 S</i>	<i>Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de production d'eau potable</i>	294 324,56	300 000,00	322 000,00	310 000,00		
	- achat d'eau auprès du syndicat SES de Koerich - tva au taux superréduit de 3% incluse (9.029,13EUR) - prix suivant information du SES * pour fourniture dans réservoir: 1.00EURO/m3 * pour fourniture par raccordement directe: 1.25EURO/m3						
	Total 630	451 729,30	599 217,00	630 600,00	690 504,00		
3/640/	640 Eclairage public						
608112	Electricité	31 520,57	40 000,00	31 000,00	33 000,00		
<i>608112/99001</i>	<i>Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i>	31 520,57	40 000,00	31 000,00	33 000,00		
	- taxes d'électricité ENOVOS - une légère diminution est escomptée, vu la mise en place de luminaires à système LED, en suivant un certain phasage						
612200	Entretien et réparations	28 894,52	30 000,00	15 000,00	16 000,00		
<i>612200/99001</i>	<i>travaux d'entretien et réparations des installations de voirie : éclairage</i>	28 894,52	30 000,00	15 000,00	16 000,00		
	- éclairage public: entretien du réseau-révisions par CREOS, jusqu'en 2014 compris, à partir de 2015: travaux confiés à entreprise artisanale						
	Total 640	60 415,09	70 000,00	46 000,00	49 000,00		
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
608112	Electricité	245,26	500,00	350,00	1 100,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune - y compris minimum d'électricité consommée au niveau de bâtiments communaux, désaffectés: . ancienne caserne de pompiers à Bettange . ancien bâtiment de l'éducation précoce à Bettange	245,26	500,00	350,00	1 100,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	200,00	100,00	1 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - dans le cadre des locaux à la rue Tajel et des bâtiments désaffectés à bettange, précoce et pompiers	0,00	200,00	100,00	1 000,00		
611110	Loyers et charges locatives - Terrains	57,46	100,00	100,00	100,00		
611110/99001	frais des conventions pour l'implantation des abris pour voyageurs - frais des conventions pour l'implantation des abris pour voyageurs et le consentement de droits de passage	57,46	100,00	100,00	100,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	1 000,00	100,00	1 500,00		
612200/99001	bâtiment - travaux d'entretien et réparations - dans le cadre des locaux à la rue Tajel et des bâtiments désaffectés à bettange, précoce et pompiers	0,00	1 000,00	100,00	1 500,00		
	Total 650	302,72	1 800,00	650,00	3 700,00		
	Total général 6	1 191 655,03	1 511 730,00	1 429 089,28	1 619 585,00		
3/740/	7 Santé						
	740 Services de santé publique						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	500,00	0,00	0,00		
608128/99001	autres fournitures d'entretien et de petits équipements - menues dépenses en relation avec le service de prise de sang - reprise du service de la ZITHA par le Laboratoires Réunis à partir de 2016, sans modification au niveau du service	0,00	500,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/740/	740 Services de santé publique						
	- abolition de ce service à partir de 2017 par le prestataire						
648110 P	Subventions non affectées	350,00	400,00	600,00	600,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Subside Croix Rouge</i>	350,00	400,00	600,00	600,00		
	- subside à la Croix Rouge (section locale)						
	Total 740	350,00	900,00	600,00	600,00		
	Total général 7	350,00	900,00	600,00	600,00		
3/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
608122	Petit équipement	107,82	500,00	200,00	500,00		
<i>608122/99001</i>	<i>achat materiel cours loisirs</i>	107,82	500,00	200,00	500,00		
	- matériel pour cours du soir						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	2 208,97	2 500,00	1 400,00	2 500,00		
<i>608128/99001</i>	<i>frais d'organisations vacances loisirs</i>	2 208,97	2 500,00	1 400,00	2 500,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	901,00	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
<i>615212/99001</i>	<i>Frais vacances loisirs</i>	901,00	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
615241	Frais de réception	653,68	1 200,00	600,00	1 200,00		
<i>615241/99001</i>	<i>fête de clôture "vacances-loisirs"</i>	653,68	1 200,00	600,00	1 200,00		
	- frais d'organisation						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	1 936,40	2 100,00	1 300,00	2 100,00		
<i>616000/99001</i>	<i>transport excursions vacances loisir</i>	1 936,40	2 100,00	1 300,00	2 100,00		
	- frais de transport en relation avec les activités de "Vacances-Loisirs"						
622000	Autre personnel	1 996,50	5 000,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/810/	810 Loisirs						
622000/99001	*salaires des étudiants, encadrement vacances loisirs - frais de personnel (moniteurs), en relation avec l'organisation des activités de "Vacances-Loisirs" - à charge du prestataire de la MRE à partir de 2016, refacturation à la commune par décompte annuel	1 996,50	5 000,00	0,00	0,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	21,96	100,00	0,00	0,00		
623000/99001	*salaire des étudiants charges patronales, encadrement vacances loisirs	21,96	100,00	0,00	0,00		
642800	Autres indemnités	7 897,46	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
642800/99001	indemnités cours loisirs (sport, culture) - indemnités à liquider aux chargé(e)s de cours dans le cadre de cours du soir à vocation sportive et culturelle - à liquider sur base de déclarations, respectivement en vertu de décisions du conseil communal - adjonction de plusieurs cours à grande envergure	7 897,46	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Total 810	15 723,79	23 400,00	14 500,00	18 300,00		
3/821/	821 Terrains de sports						
603200	Produits d'entretien	1 078,78	1 500,00	200,00	1 000,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien - entretien des vestiaires du football et du chalet du tennis	1 078,78	1 500,00	200,00	1 000,00		
608112	Electricité	8 869,98	9 750,00	9 550,00	10 672,50		
608112/99001	terrain de football - Electricité destinée à la consommation propre - éclairage du local du football et du terrain	6 533,25	7 000,00	6 800,00	7 000,00		
608112/99002	Ventil. terrain de tennis - Electricité destinée à la consommation propre	2 336,73	2 750,00	2 750,00	3 672,50		
608113	Gaz de canalisation	6 118,70	6 300,00	5 600,00	6 000,00		
608113/99001	terrain de football - Gaz de canalisation destiné à la consommation propre	6 118,70	6 300,00	5 600,00	6 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
	- chauffage du local du football						
608121	Fournitures d'entretien	762,47	2 500,00	1 600,00	2 500,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	0,00	500,00	300,00	500,00		
	- entretien des vestiaires du football et du chalet du tennis						
608121/99002	infrastructures - fournitures d'entretien	762,47	2 000,00	1 300,00	2 000,00		
	- fournitures pour l'entretien des terrains de sport en général						
608122	Petit équipement	0,00	500,00	0,00	0,00		
608122/99002	infrastructures- petit équipement	0,00	500,00	0,00	0,00		
	- fournitures pour l'entretien des terrains de sport en général						
	- alimentation en cas de besoin par report de crédit du collège échevinal						
608160	Vêtements professionnels	257,06	375,00	414,00	600,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	257,06	375,00	414,00	600,00		
612200	Entretien et réparations	16 594,40	29 000,00	20 000,00	23 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments	7 009,10	9 000,00	7 000,00	8 000,00		
	locaux du football et du tennis						
	- nettoyage pris en charge par la commune à partir de 2012						
612200/99002	travaux d'entretien et réparations des infrastructures	9 585,30	20 000,00	13 000,00	15 000,00		
	terrain de football et courts de tennis, y compris entretien terrain de football synthétique						
621000	Rémunérations des salariés	23 339,35	25 650,00	25 500,00	25 800,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	23 339,35	25 650,00	25 500,00	25 800,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	3 504,44	3 990,00	3 870,00	4 200,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	3 504,44	3 990,00	3 870,00	4 200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
	Total 821	60 525,18	79 565,00	66 734,00	73 772,50		
3/822/	822 Halls sportifs						
603110	Combustibles - Solides	0,00	0,00	0,00	7 150,00		
603110/99001	Chauffage Centre sportif : Copeaux de bois - pellets	0,00	0,00	0,00	7 150,00		
	- part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise e route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire						
608112	Electricité	14 020,38	16 500,00	16 500,00	18 362,50		
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune	14 020,38	16 500,00	16 500,00	18 362,50		
	- hall sportif à Schouweiler						
608113	Gaz de canalisation	12 002,05	14 760,00	12 300,00	2 050,00		
608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	12 002,05	14 760,00	12 300,00	2 050,00		
	- hall sportif à Schouweiler						
608121	Fournitures d'entretien	139,92	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	139,92	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- hall sportif à Schouweiler						
608122	Petit équipement	40,14	1 500,00	600,00	1 000,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	40,14	500,00	500,00	500,00		
	- hall sportif à Schouweiler						
608122/99002	matériel- petit équipement	0,00	1 000,00	100,00	500,00		
	- acquisition spécifiques diverses						
	- mise à jour au niveau du matériel sportif, à disposition au complexe sportif						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
608160	Vêtements professionnels	599,82	875,00	966,00	1 400,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillemant- salariés à tâche manuelle	599,82	875,00	966,00	1 400,00		
612200	Entretien et réparations	33 494,26	35 500,00	40 000,00	35 500,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments	33 494,26	35 500,00	40 000,00	35 500,00		
	- augmentation à partir de 2007/08, vu le nettoyage du hall sportif par tiers,						
621000	Rémunérations des salariés	54 458,48	59 850,00	59 500,00	60 200,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	54 458,48	59 850,00	59 500,00	60 200,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	8 177,04	9 310,00	9 030,00	9 800,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	8 177,04	9 310,00	9 030,00	9 800,00		
646700	Taxe de cabaretage	0,00	100,00	0,00	100,00		
646700/99001	taxe de cabarétage	0,00	100,00	0,00	100,00		
	- en ce qui concerne la licence de cabaretage installée sur la salle de réunion du hall sportif						
	Total 822	122 932,09	139 395,00	139 896,00	136 562,50		
3/823/	823 Piscines						
648211 S	Participations à caractère général	196 386,27	200 127,60	162 521,85	204 795,90		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat intercommunal PIMODI	196 386,27	200 127,60	162 521,85	204 795,90		
	- participation au syndicat intercommunal, créé entre les communes de Mondercange et de Dippach, dans le cadre de la construction d'une piscine						
	- suivant information du syndicat PIMODI						
	Total 823	196 386,27	200 127,60	162 521,85	204 795,90		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/825/	825 Associations sportives						
608122	Petit équipement	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
608122/99001	matériel de sport - petit équipement	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	- matériel destiné à être utilisé au complexe sportif à Schouweiler						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 549,80	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
608128/99001	autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 549,80	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
	- e.a. cadeaux à décerner dans le cadre du "Mérite Sportif"						
615241	Frais de réception	2 085,28	4 500,00	1 000,00	4 500,00		
615241/99001	Manifestations sportives et ovation des sportifs méritants	2 085,28	4 500,00	1 000,00	4 500,00		
	- activités à organiser par la commission sportive (frais d'organisation)						
648110 P	Subventions non affectées	8 500,00	12 000,00	7 900,00	12 500,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations sportives	8 500,00	12 000,00	7 900,00	12 500,00		
	- subsides ordinaires: Tennis, Football, Tennis de Table, Union Cycliste Dippach, Volley-Ball, Reitclub						
	- subside à discerner dans le cadre du mérite sportif						
	- subside extraordinaire à l'Etoile sportive, pour 20e anniversaire du Bayrischen Owend, suivant décision de ce jour du conseil communal						
	Total 825	12 135,08	19 500,00	9 900,00	20 000,00		
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
603200	Produits d'entretien	0,00	500,00	250,00	500,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien	0,00	500,00	250,00	500,00		
	- produits d'entretien						
608112	Electricité	15 511,87	16 500,00	19 500,00	22 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune - centres polyvalents de Dippach et de Bettange - salle de musique, Schouweiler - à partir de 2004: viennent s'ajouter des frais de chauffage et d'électricité de la salle de fête nouvellement construite à Schouweiler (part des frais ventilés)	15 511,87	16 500,00	19 500,00	22 000,00		
608113	Gaz de canalisation	15 763,19	19 500,00	19 500,00	22 000,00		
608113/99001	ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - centres polyvalents de Dippach et de Bettange - salle de musique, Schouweiler - à partir de 2004: viennent s'ajouter des frais de chauffage et d'électricité de la salle de fête nouvellement construite à Schouweiler (part des frais ventilés)	15 763,19	19 500,00	19 500,00	22 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	5 094,76	7 000,00	3 700,00	7 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - produits d'entretien	781,44	2 000,00	1 700,00	2 000,00		
608121/99002	fonctionnement - fournitures d'entretien - menus frais d'investissement - en 2015: 2 frigos et remise à niveau du stock de couverts - en 2017: lave-vaisselle professionnel pour CCB	4 313,32	5 000,00	2 000,00	5 000,00		
608122	Petit équipement	1 012,00	2 500,00	2 700,00	2 700,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement - produits d'entretien	32,97	500,00	600,00	600,00		
608122/99002	fonctionnement - petit équipement - menus frais d'investissement	979,03	2 000,00	2 100,00	2 100,00		
608160	Vêtements professionnels	428,44	625,00	690,00	1 000,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	428,44	625,00	690,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
612200	Entretien et réparations	16 576,44	20 000,00	21 000,00	23 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments	16 576,44	20 000,00	21 000,00	23 000,00		
	- à partir de 2006, viennent s'ajouter des frais de nettoyage de l'ancienne Mairie - augmentation à partir de 2007/08 vu le nettoyage par tiers suite à l'entrée en retraite d'une femme de charge - adjonction du nettoyage sommaire du home scouts à partir de 2012						
612300	Contrats de maintenance	524,87	650,00	550,00	600,00		
612300/99001	Contrat de maintenance pour l'ascenseur	524,87	650,00	550,00	600,00		
	- centre culturel Norbert SASSEL						
621000	Rémunérations des salariés	38 898,92	42 750,00	42 500,00	43 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	38 898,92	42 750,00	42 500,00	43 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	5 840,74	6 650,00	6 450,00	7 000,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	5 840,74	6 650,00	6 450,00	7 000,00		
646700	Taxe de cabaretage	73,50	100,00	100,00	100,00		
646700/99001	taxe de cabarétage	73,50	100,00	100,00	100,00		
	- en relation avec l'autorisation de débit de boissons sur le Centre Culturel de Dippach						
688000	Autres impôts et taxes	0,00	495,79	0,00	495,79		
688000/99001	remboursement caution café au centre culturel de Bettange	0,00	495,79	0,00	495,79		
	- le cas échéant, en cas de changement du tenancier du café "Um Bur" à Bettange - remboursement éventuel d'une caution de 20.000.-F (495.79EUR) déposée par la tenancière du café au Centre Culturel de Bettange, pour couverture de sommes éventuellement dues au moment de son départ						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	Total 831	99 724,73	117 270,79	116 940,00	129 395,79		
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
608122	Petit équipement	0,00	1 500,00	0,00	0,00		
608122/99001	<i>matériel cours de musique</i>	0,00	1 500,00	0,00	0,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	400,00	300,00	400,00		
612200/99001	<i>travaux d'entretien et réparations du matériel de l'école de musique</i>	0,00	400,00	300,00	400,00		
648110 P	Subventions non affectées	5 800,00	7 500,00	4 800,00	6 000,00		
648110/99001 P	<i>Subventions aux sociétés de chants et musique</i>	5 800,00	7 500,00	4 800,00	6 000,00		
	- subsides ordinaires pour sociétés de chant et de musique locales						
648211 C	Participations à caractère général	72 800,00	82 000,00	82 000,00	83 000,00		
648211/99001 C	<i>Participation au frais d'enseignement musical d'une autre commune</i>	72 800,00	82 000,00	82 000,00	83 000,00		
	- contribution aux frais déboursés par la commune de Bascharage dans le cadre de l'organisation de cours de musique en faveur d'élèves habitant notre commune (suivant convention entre les deux communes, approuvé le 13 juillet 2007)						
	Total 836	78 600,00	91 400,00	87 100,00	89 400,00		
3/837/	837 Bibliothèques						
618110	Documentation générale	226,79	1 000,00	400,00	1 000,00		
618110/99001	<i>acquisition de publications luxembourgeoises</i>	226,79	1 000,00	400,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/837/	837 Bibliothèques						
	Total 837	226,79	1 000,00	400,00	1 000,00		
3/838/	838 Patrimoine culturel						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	30,00	5 000,00	1 200,00	5 000,00		
<i>608128/99001</i>	<i>frais de fonctionnement commission archives</i>	30,00	5 000,00	1 200,00	5 000,00		
	Total 838	30,00	5 000,00	1 200,00	5 000,00		
3/839/	839 Autres Services culturels						
608121	Fournitures d'entretien	472,93	4 000,00	500,00	2 000,00		
<i>608121/99001</i>	<i>autres fournitures manifestations culturelles</i>	472,93	4 000,00	500,00	2 000,00		
	- dans le cadre de l'organisation de manifestations culturelles						
615241	Frais de réception	16 497,75	15 000,00	16 000,00	16 000,00		
<i>615241/99001</i>	<i>Manifestations culturelles</i>	16 497,75	15 000,00	16 000,00	16 000,00		
	- frais d'activités culturelles à organiser, programme culturel au long de l'année						
648110 P	Subventions non affectées	2 300,00	9 750,00	8 850,00	4 350,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Subventions aux associations à but culturel</i>	2 050,00	8 500,00	8 600,00	3 100,00		
	- subsides ordinaires: Eurociné, Fraen a Mammen, Dippech hëlleft et le Foyer de la Femme, le cas échéant Kabarä Pepperoni						
	- éventuellement adjonction de nouvelles sociétés						
<i>648110/99002 P</i>	<i>subvention - mérite culturel</i>	0,00	500,00	0,00	500,00		
	- subside à discerner dans le cadre du mérite culturel						
<i>648110/99004 P</i>	<i>subsides anniversaires</i>	250,00	750,00	250,00	750,00		
	- liquidation de subsides-anniversaires, suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000						
	- en 2015: amicale Dachsen						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/839/	839 Autres Services culturels						
	- en 2016: tennis, ...						
	Total 839	19 270,68	28 750,00	25 350,00	22 350,00		
3/850/	850 Cultes						
608112	Electricité	1 408,28	2 500,00	1 700,00	1 700,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	1 408,28	2 500,00	1 700,00	1 700,00		
	- éventuellement diminution vu les changements proposés au niveau de la législation afférente sur les cultes						
608113	Gaz de canalisation	13 297,55	17 000,00	15 000,00	15 000,00		
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	13 297,55	17 000,00	15 000,00	15 000,00		
	- éventuellement diminution vu les changements proposés au niveau de la législation afférente sur les cultes						
608121	Fournitures d'entretien	373,96	3 000,00	100,00	0,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	373,96	3 000,00	100,00	0,00		
	- dépenses diverses						
	- diminution projetée vu les changements proposés au niveau de la législation afférente sur les cultes						
608122	Petit équipement	601,44	500,00	100,00	0,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	601,44	500,00	100,00	0,00		
	- dépenses diverses						
	- diminution projetée vu les changements proposés au niveau de la législation afférente sur les cultes						
612200	Entretien et réparations	2 633,19	10 000,00	6 500,00	10 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments	2 633,19	10 000,00	6 500,00	10 000,00		
	- travaux d'entretien						
	- 2015: nouvelle horloge-mère pour église de Bettange, entretien divers à ce niveau dans les autres églises						
	- éventuellement diminution vu les changements proposés au						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/850/	850 Cultes						
	niveau de la législation afférente sur les cultes						
612300	Contrats de maintenance	199,40	250,00	200,00	250,00		
612300/99001	contrat de maintenance système d'alarme église de Sprinkange	199,40	250,00	200,00	250,00		
648120 P	Subventions affectées	4 369,06	7 000,00	7 000,00	0,00		
648120/99001 P	Participation au déficit de la fabrique d'église	4 369,06	7 000,00	7 000,00	0,00		
	- prise en charge des déficits des Fabriques d'Eglise * suivant budgets et comptes des Conseils de Fabriques d'Eglise respectifs - en application des dispositions légales afférentes - reprise de l'article 3/850/648220/99001 vers l'article 3/850/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur - vu la modification de la législation afférente, les communes n'auront plus à supporter les déficits des fabriques d'église à partir de l'exercice 2015, liquidé en 2016						
	Total 850	22 882,88	40 250,00	30 600,00	26 950,00		
3/860/	860 Fêtes publiques						
608122	Petit équipement	2 425,24	5 000,00	6 500,00	5 000,00		
608122/99001	fêtes publiques - petit équipement	2 425,24	5 000,00	6 500,00	5 000,00		
	- en cas de besoin						
615241	Frais de réception	30 688,76	33 000,00	35 800,00	33 000,00		
615241/99001	Frais des fêtes publiques	30 688,76	33 000,00	35 800,00	33 000,00		
	- vin pour réceptions, inaugurations, fleurs etc., cadeaux pour noces, frais divers d'organisation - dépenses élevée à partir de 2007, vu la modification des modalités de la fête nationale, combinée le cas échéant avec la rencontre du jumelage						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/860/	860 Fêtes publiques						
	- en 2016, éventuellement acquisition de verres pour réceptions au logo de la commune						
642800	Autres indemnités	5 859,00	7 000,00	6 000,00	7 000,00		
<i>642800/99001</i>	<i>Indemnités - auxiliaires pour réception et festivités</i>	5 859,00	7 000,00	6 000,00	7 000,00		
	- personnes qui assurent le service lors des réceptions						
	Total 860	38 973,00	45 000,00	48 300,00	45 000,00		
3/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
603110	Combustibles - Solides	0,00	0,00	0,00	660,00		
<i>603110/99001</i>	<i>Chauffage Home St Joseph: Copeaux de bois - pellets</i>	0,00	0,00	0,00	660,00		
	- part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise en route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire, qui alimente ce bâtiment						
	- suivant convention entre la commune et la fabrique d'Eglise de Schouweiler, prise en charge des frais de chauffage du home pendant 30 ans à partir de 2005, dans le cadre du soutien communal pour sa rénovation et en contrepartie la mise à disposition pour des manifestations d'associations locales						
	Total 890	0,00	0,00	0,00	660,00		
	Total général 8	667 410,49	790 658,39	703 441,85	773 186,69		
3/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
603110	Combustibles - Solides	0,00	0,00	0,00	5 500,00		
<i>603110/99001</i>	<i>Chauffage ecole fondamentale - pellets de bois</i>	0,00	0,00	0,00	5 500,00		
	- part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise e route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
603200	Produits d'entretien	808,77	1 000,00	800,00	1 000,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien	808,77	1 000,00	800,00	1 000,00		
	- outils et produits de nettoyage, dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours						
603500	Fournitures de bureau	5 295,79	9 500,00	9 000,00	8 500,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	5 295,79	9 500,00	9 000,00	8 500,00		
	- pour tous les cycles						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	3 277,87	3 600,00	4 300,00	3 600,00		
606310/99001	sachet St Nicolas	3 277,87	3 600,00	4 300,00	3 600,00		
	- frais de la fête St. Nicolas: 550 à 600 sachets						
606353	Imprimés destinés à la revente	32 102,62	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
606353/99001	livres de classe	32 102,62	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
608112	Electricité	20 744,12	25 500,00	25 000,00	24 605,75		
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune	20 744,12	25 500,00	25 000,00	24 605,75		
608113	Gaz de canalisation	22 614,67	27 240,00	22 700,00	2 950,00		
608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	22 614,67	27 240,00	22 700,00	2 950,00		
	- part des frais ventilés						
	- à partir de 2017, vu la mise en route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire, plus de frais de la sorte, mais par contre participation aux frais ventilés pour chauffage à copeaux de bois						
608121	Fournitures d'entretien	6 935,91	11 500,00	10 000,00	13 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
608121/99001	<i>bâtiment - fournitures d'entretien</i>	3 852,75	7 500,00	7 500,00	9 500,00		
	- dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours						
608121/99002	<i>machines de bureau et matériel informatique - fournitures d'entretien</i>	3 083,16	4 000,00	2 500,00	4 000,00		
	- frais d'entretien						
608122	Petit équipement	41 010,88	60 500,00	47 150,00	65 400,00		
608122/99001	<i>bâtiment - petit équipement</i>	2 828,88	3 000,00	2 000,00	4 000,00		
	- dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours						
608122/99002	<i>machines de bureau et matériel informatique - petit équipement</i>	272,76	500,00	350,00	500,00		
608122/99005	<i>machines de bureau et matériel informatique</i>	15,09	1 000,00	800,00	1 000,00		
608122/99006	<i>meublier</i>	3 043,17	2 000,00	1 500,00	2 000,00		
	- acquisition de mobilier pour cycles 1-4						
608122/99007	<i>Matériel sportif</i>	756,09	4 500,00	500,00	4 000,00		
	- pour tous les cycles						
608122/99011	<i>précoce - matériel pédagogique</i>	2 732,31	4 500,00	4 500,00	7 000,00		
	- dans le cadre d'une classe d'éducation précoce * acquisition de matériel didactique et de jeux * prix de fin d'année						
608122/99012	<i>préscolaire - matériel pédagogique</i>	10 552,76	12 500,00	12 500,00	14 400,00		
	- acquisition de matériel et autres objets pour travaux éducatifs et jeux: 1.900EUR par classe - 2500.- de frais à titre de mise à jour régulier de la bibliothèque scolaire à partir de 2012, ce montant était incorporé à l'article afférent du primaire jusqu'ici						
608122/99013	<i>primaire - matériel pédagogique</i>	20 809,82	32 500,00	25 000,00	32 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
	- matériel didactique	13.000					
	- bibliothèques (livres, CD-ROM, etc.)	8.500					
	- bibliothèque des enseignants	2.000					
	- matériel pour travaux manuels	6.000					
	- matériel pour enseignement musical	3.000					
608160	Vêtements professionnels	2 399,26	3 500,00	3 864,00	5 600,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	2 399,26	3 500,00	3 864,00	5 600,00		
612200	Entretien et réparations	139 782,71	186 000,00	194 800,00	186 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments de l'école	139 712,92	185 000,00	191 000,00	185 000,00		
	- nettoyage assuré en totalité par tiers à partir de 2012, étant donné que la dernière femme de charge sous contrat avec la commune est partie en retraite à partir de 2012, donc augmentation de ce poste						
	- divers travaux						
	- à partir de 2016, augmentaiton vu la mise en service de la nouvelle école						
612200/99002	travaux d'entretien et réparations machines de bureau et matériel informatique	69,79	1 000,00	3 800,00	1 000,00		
612300	Contrats de maintenance	11 408,02	12 800,00	12 700,00	13 800,00		
612300/99001	Contrats de maintenance pour les ascenceurs	1 183,36	1 300,00	1 200,00	1 300,00		
	- asscenseur installé au niveau de l'école fondamentale à Schouweiler (cycles 2-4)						
612300/99002	Contrats de maintenance machines de bureau et matériel informatique	10 224,66	11 500,00	11 500,00	12 500,00		
	- contrats d'entretien des machines à copier et contrat d'entretien du serveur informatique de l'école						
	- maintenance du site des école et utilisation du programme de gestion internet de l'école (educ-design)						
615241	Frais de réception	912,28	1 250,00	1 200,00	1 500,00		
615241/99001	manifestations école	912,28	1 250,00	1 200,00	1 500,00		
	- diverses manifestation de l'école soutenues par la commune						
621000	Rémunérations des salariés	287 224,46	309 400,00	250 000,00	240 800,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
621000/99001	*rémunération de base-fonctionnaires - 2e intervenant en classe, fonctionnarisé à partir de la rentrée 2002/03 - reprise par l'Etat à partir de mars 2016	69 390,56	70 000,00	12 000,00	0,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	217 833,90	239 400,00	238 000,00	240 800,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	50 315,80	54 740,00	39 120,00	39 200,00		
623000/99001	*rémunération charges patronales-fonctionnaires - 2e intervenant en classe, fonctionnarisé à partir de la rentrée 2002/03 - reprise par l'Etat à partir du mars 2016	17 607,66	17 500,00	3 000,00	0,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	32 708,14	37 240,00	36 120,00	39 200,00		
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	2 452,77	2 800,00	2 800,00	300,00		
641000/99001	licences informatiques - frais en relation avec les licences informatiques utilisées à l'école (MS-Kis) jusqu'en 2016 compris, changement de formule, négociée par l'etat à partir de 2017, moins chère de manière substantielle	2 452,77	2 800,00	2 800,00	300,00		
648212 C	Participations à caractère spécifique	10 840,05	15 000,00	15 000,00	16 000,00		
648212/99001 C	Participation aux frais des enfants scolarisés hors commune - prise en charge des frais en relation la participation d'élèves sortant de milieux économiquement défavorisés à une classe de neige ou insertion dans une classe d'accueil - éventuellement prise en charger de minervals d'élèves qui ne fréquentent pas l'école à Schouweiler, en vertu des nouvelles	10 840,05	15 000,00	15 000,00	16 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
	dispositions légales						
648251 G	Participations au traitement du personnel enseignant	976 717,70	1 030 000,00	2 090 000,00	0,00		
648251/99001 G	<i>*Remboursement partiel à l'Etat des traitements du personnel enseignant</i>	976 717,70	1 030 000,00	2 090 000,00	0,00		
	- à partir de 2009/2010: modification du mode de paiement et augmentation suite à la prise en charge directe des frais de remplacement et des chargés de cours par l'Etat en vertu de la nouvelle législation scolaire						
	- suivant article 76 modifié de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental et du règlement grand-ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons						
	- y compris régularisations pour les années précédentes						
	- en 2016, comptabilisation budgétaire de deux exercices, vu la réforme des finances des communes, qui ne prévoit plus cette prise en charge à partir de 2017						
	Total 910	1 614 843,68	1 789 330,00	2 763 434,00	663 255,75		
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
608122	Petit équipement	934,86	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99001	<i>divers matériel en relation avec le service de médecine scolaire</i>	934,86	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- frais divers en relation avec le service de médecine scolaire						
613484	Honoraires médicaux et de soins	2 555,00	3 500,00	3 300,00	3 500,00		
613484/99001	<i>Honoraires médicaux</i>	2 555,00	3 500,00	3 300,00	3 500,00		
	- honoraires du médecin scolaire						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	31 372,09	45 000,00	25 000,00	39 000,00		
615212/99002	<i>Frais - Excursions Cycle 1 précoce</i>	378,00	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
	- frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
615212/99003	<i>Frais - Excursions Cycle 1 préscolaire</i>	1 170,50	6 000,00	2 000,00	5 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	- frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
615212/99004	Frais - Excursions Cycle 2-4 primaire	3 294,23	7 000,00	5 000,00	7 000,00		
	- frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
615212/99005	Frais Lasep et excursions extraordinaires	26 529,36	30 000,00	17 000,00	25 000,00		
	- en 2017: voyages divers, pour les élèves du cycle 4, etc.						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	277 246,96	307 000,00	274 500,00	272 500,00		
616000/99001	Transport scolaire	253 924,44	266 000,00	250 000,00	230 000,00		
	- suivant soumission du 26 juillet 2013, l'entreprise Sales-Lentz de Bascharage est en charge du transport scolaire * année scolaire 2013/14 et s.: - bus Dippach: 66.290,24 Eur - bus Bettange: 66.290,24 Eur - bus Schouweiler: 58.297,78 Eur - bus Sprinakng: 43.767,22 Eur - bus vers piscine: 15.024,96 Eur - bus vers hall sportif (précoce): 2.292,84 Eur - bus vers forêt: 318,40 Eur * les prix indiqués s'entendent sans TVA (3%) et corresp. aux prix offerts par soumission en 2013, ils sont à majorer des hausses légales intervenues (pas d'augmentaiton de TVA en 2015)						
616000/99002	Transport - Excursions Cycle 1 précoce	1 503,30	2 500,00	3 000,00	4 000,00		
	- frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
616000/99003	Transport - Excursions Cycle 1 préscolaire	2 559,55	6 500,00	3 500,00	6 500,00		
	- frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
616000/99004	Transport - Excursions Cycle 2-4 primaire	8 593,15	20 000,00	10 000,00	20 000,00		
	- frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	de moindre envergure						
616000/99005	transport Lasep et excursions extraordinaires	10 666,52	12 000,00	8 000,00	12 000,00		
	- voyages divers, pour les élèves du cycle 4, etc.						
621000	Rémunérations des salariés	25 796,47	26 700,00	29 000,00	28 300,00		
621000/99003	*rémunération de base: salariés à tâche intellectuelle	25 796,47	26 700,00	29 000,00	28 300,00		
	- surveillantes bus scolaire						
623000	Charges sociales (part patronale)	3 941,91	4 200,00	4 400,00	4 400,00		
623000/99003	*rémunération charges patronales - salariés à tâche intellectuelle	3 941,91	4 200,00	4 400,00	4 400,00		
	- surveillantes bus scolaire						
642300	Indemnités aux membres du personnel	6 390,00	10 000,00	10 000,00	11 000,00		
642300/99001	indemnités diverses (LASEP, séances de lecture...)	6 390,00	10 000,00	10 000,00	11 000,00		
	- frais de fonctionnement de la LASEP, augmentaiton en 2013, vu l'augmentaiton de l'offre						
642800	Autres indemnités	3 000,00	3 100,00	3 000,00	3 100,00		
642800/99001	indemnités cours pour adultes	3 000,00	3 100,00	3 000,00	3 100,00		
	- indemnités à liquider aux chargé(e)s de cours dans le cadre de cours du soir à vocation éducative (langues, informatique)						
	- à liquider sur base de déclarations, respectivement en vertu de décisions du conseil communal						
648110 P	Subventions non affectées	1 150,00	1 250,00	1 150,00	1 200,00		
648110/99001 P	Subvention APEEF	750,00	900,00	750,00	800,00		
	- suivant décision du conseil communal						
648110/99002 P	Subventions LASEP	400,00	350,00	400,00	400,00		
	- suivant décision du conseil communal						
648120 P	Subventions affectées	735,00	1 500,00	1 200,00	1 200,00		
648120/99001 P	participation à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale	735,00	1 500,00	1 200,00	1 200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	- subvention à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale pour prise en charge des frais résultant des examens au niveau de la médecine scolaire (suivant délibération du conseil communal à prendre le moment venu)						
	- reprise de l'article 3/930/648211/99001 vers l'article 3/930/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648330 P	Aides aux enfants	285,00	1 880,00	255,00	360,00		
<i>648330/99001 P</i>	<i>subvention parents enfants dyslexiques</i>	0,00	1 400,00	0,00	0,00		
	- le cas échéant des soutiens financiers de l'association SOS-LRS (pour enfants dyslexiques), vu la fréquentation par deux élèves de la commune (suivant délibér. du conseil communal à prendre le moment venu)						
	- plus de demande les dernières années						
<i>648330/99002 P</i>	<i>Epargne scolaire</i>	285,00	480,00	255,00	360,00		
	- allocation d'une prime de 15,00EUR en faveur des enfants de la première année d'études recevant un livret d'épargne de la part de la BCEE (suivant délibération du conseil communal du 29.11.2001)						
	Total 930	353 407,29	405 130,00	352 805,00	365 560,00		
	Total général 9	1 968 250,97	2 194 460,00	3 116 239,00	1 028 815,75		
	TOTAL GENERAL	7 516 331,33	9 069 102,09	9 340 532,77	8 263 996,91		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
194000	Dettes envers des établissements de crédit	0,00	15 220 000,00	7 000 000,00	6 700 000,00		
<i>194000/99001</i>	<i>Dettes >= 1 an envers des établissements de crédit: Montant Principal</i>	0,00	15 220 000,00	7 000 000,00	6 700 000,00		
	<i>- emprunts à contracter en vue de financer les investissements en cours d'exercice</i>						
	Total 180	0,00	15 220 000,00	7 000 000,00	6 700 000,00		
	Total général 1	0,00	15 220 000,00	7 000 000,00	6 700 000,00		
	2 Protection sociale						
1/241/	241 Crèches et garderies						
169280	Autres participations aux frais	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
<i>169280/16042</i>	<i>Crèche Dippach - Remboursement partielle par la commune de Garnich dans le cadre de la mise en conformité technique de l'immeuble</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	Total 241	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
163000 G	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	0,00	500 000,00	0,00	800 000,00		
<i>163000/15021 G</i>	<i>Suside de l'Etat dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle maison relais à Schouweiler</i>	0,00	500 000,00	0,00	800 000,00		
	<i>- suivant engagement à intervenir, suivant confirmation du MENJE, y compris subside pour l'équipement en mobilier et cuisine, suivant convention entre l'Etat et la commune, approuvée par le conseil communal</i>						
169280 C	Autres participations aux frais	18 746,44	0,00	20 000,00	8 000,00		
<i>169280/12001 C</i>	<i>remboursement par la commune de Garnich de frais avances au niveau de la construction d'une crèche à Dippach</i>	18 746,44	0,00	20 000,00	8 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	- suivant convention du 25 octobre 1999 entre la commune de Dippach et celle de Garnich, concernant la fixation des modalités de financement et de remboursement de l'investissement au niveau de la transformation de l'ancienne école de Dippach en crèche (projet à réaliser de concert entre les communes en question) - approbation de la convention en question par le conseil communal en date du 22 novembre 1999 - frais avancés par la commune de Dippach, demandes de remboursement adressées à la commune de Garnich au fur et à mesure de l'avancement du chantier - en 2015: remise en état de la place de jeux de la crèche						
	Total 242	18 746,44	500 000,00	20 000,00	808 000,00		
	Total général 2	18 746,44	500 000,00	20 000,00	828 000,00		
1/320/	3 Ordre et sécurité publics						
1/320/	320 Services de secours						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	150 000,00	0,00	725 000,00		
<i>161000/11001 G</i>	<i>Subside de l'Etat pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers et subside de l'Etat pour la construction de nouveaux ateliers de régie</i>	0,00	150 000,00	0,00	725 000,00		
	- suivant engagement de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 14 décembre 2016, en ce qui concerne l'atelier et la confirmation orale de l'ASC, en ce qui concerne la caserne de pompiers						
163000 G	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	26 160,00	36 000,00	22 500,00	0,00		
<i>163000/11002 G</i>	<i>subsides d'investissement de l'Etat - dans le cadre de l'acquisition de matériel divers de lutte contre les incendies</i>	1 160,00	36 000,00	22 500,00	0,00		
	- dans le cadre de l'acquisition de matériel de lutte contre les incendies (tenues, appels-personnes, matériel divers) - augmentation en 2016, vue acquisition de nouveau matériel de radiotransmission, à la demande de l'Etat, (digitalisation du réseau) - solde en 2018, à titre de 100.000,00€						
<i>163000/12003 G</i>	<i>subsides d'investissement de l'Etat - subside de l'Etat dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule TLF 2000 STA</i>	25 000,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant engagement de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/320/	320 Services de secours						
	20 décembre 2012 - solde						
263220	Véhicules spéciaux	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
263220/99002	vente d'un véhicule d'incendie type GW	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
	- en 2016: vente dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule de type TSF, afin de garder la cohérence dans le parc automobile du service d'incendie						
	Total 320	26 160,00	188 000,00	22 500,00	727 000,00		
	Total général 3	26 160,00	188 000,00	22 500,00	727 000,00		
1/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
261100	Terrains	0,00	24 521,50	28 574,00	0,00		
261100/14001	échange de fonds à Bettange au lieu-dit "hannert der Millen"	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- échange avec M. Gaton BRAUN de Bettange, en suivant le compromis afférent						
261100/14012	Echange de fonds entre la commune et Mme Becker Anne dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable à Dippach-Gare	0,00	343,00	343,00	0,00		
	- suivant décision du conseil communal (approbation de l'acte notarié)						
261100/15001	Cession de fonds communaux au lieu-dit "op Kierkelt" et " beim Mühlenkreuz"	0,00	24 178,50	28 231,00	0,00		
	- cession de fonds à M. Joel GILLES, en suivant la procédure à parfaire						
	Total 411	0,00	24 521,50	28 574,00	0,00		
1/412/	412 Sylviculture						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	166 394,00	129 394,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/412/	412 Sylviculture						
161000/13006 G	Subside de l'Etat pour la construction d'un hall de stockage pour copeaux de bois	0,00	46 394,00	46 394,00	0,00		
	- suivant engagement du MDDI du 29 janvier 2015, N°: 246/14						
161000/99001 G	subside de l'Etat pour constructions des chemins forestiers	0,00	120 000,00	83 000,00	0,00		
	- en 2016: 80% de la dépense engagée dans les travaux de 2015						
	- chemins Wuesen, Haard et Golbësch						
169280	Autres participations aux frais	0,00	0,00	0,00	80 000,00		
169280/17014	Remboursement partiel par la commune de Leudelange dans le cadre de l'acquisition commune d'un tracteur pour les services forestiers des deux communes	0,00	0,00	0,00	80 000,00		
	- suivant convention entre le deux communes à établir, dépense afférente au chapitre des dépenses extraordinaires						
	Total 412	0,00	166 394,00	129 394,00	80 000,00		
1/422/	422 Distribution de gaz naturel						
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
169100/99001	remboursement frais de raccordement au gaz avancés par la commune	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	- suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000, remboursement de frais avancés par la commune						
	Total 422	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	Total général 4	0,00	191 915,50	157 968,00	81 000,00		
1/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
288180	Remboursement autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	0,00	0,00	249 059,84		
288180/17028	Remboursement d'une partie du capital du SIDOR	0,00	0,00	0,00	249 059,84		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/510/	510 Gestion des déchets						
	- suivant décision du comité du SIDOR et information afférente du 20 octobre 2016						
	Total 510	0,00	0,00	0,00	249 059,84		
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	685 041,00		
162000/14005 G	Subside de l'Etat pour la réalisation de travaux de canalisation à l'intérieur de la localité de Bettange	0,00	0,00	0,00	622 620,00		
	- suivant disposition N°: D032/16 du 29 mars 2016 du MDDI						
162000/15006 G	Subside de l'Etat pour l'équipement électromécanique du déversoir à Schouweiler, rue de Bascharage	0,00	0,00	0,00	62 421,00		
	- suivant disposition N°: D046/16 du 29 avril 2016 du MDDI						
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	1 500,00	200,00	1 000,00		
169100/99001	taxes de raccordement	0,00	1 500,00	200,00	1 000,00		
	- délibération du 23.12.1980, approuvée par arrêté g.d. du 14.1.1981: 5.000.-F H.T.par raccordement (123.95€)						
169280	Autres participations aux frais	0,00	160 000,00	0,00	250 000,00		
169280/15007	Participations de promoteurs aux frais d'assainissements rue René de Geysen à Bettange	0,00	160 000,00	0,00	250 000,00		
	- suivant conventions à finaliser entre la commune et les promoteurs en question, frais avancés par la commune pour des raisons d'organisation, contre-partie aux dépenses extraordinaires						
	- en 2017: première tranche						
	- total de la dépense à rembourser en définitive						
	- dépense totale au dépenses extraordinaires: 590.000,-€						
	- remboursement en étapes:						
	2017: 250.000,-€						
	2018: 340.000,-€						
	Total 520	0,00	161 500,00	200,00	936 041,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
162000 P	Installations techniques et machines	0,00	1 000,00	1 461,00	0,00		
<i>162000/14020 P</i>	<i>Subside par entreprise privée pour l'acquisition d'un véhicule électrique</i>	0,00	1 000,00	1 461,00	0,00		
	- Eno-Prime						
	Total 532	0,00	1 000,00	1 461,00	0,00		
1/541/	541 Diversité biologique						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
<i>161000/17016 G</i>	<i>Subside pour des projets d'entretien et de création de biotopes</i>	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
	- contre-partie au dépenses extraordinaires, subsides en suivant les dispositions légales						
161000 S	Terrains et constructions	0,00	86 100,00	26 100,00	35 000,00		
<i>161000/15011 S</i>	<i>Subside pour travaux extraordinaires réalisé par SICONA-OUEST</i>	0,00	11 100,00	11 100,00	0,00		
	- contre-partie au dépenses extraordinaires, subsides en suivant les dispositions légales						
<i>161000/16015 S</i>	<i>Subside pour travaux extraordinaires réalisé par SICONA-OUEST</i>	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00		
	- contre-partie au dépenses extraordinaires, subsides en suivant les dispositions légales						
<i>161000/16034 S</i>	<i>subsides à allouer dans le cadre de l'acquisition de terrains d'une grande valeur écologique dans le cadre du programme européen LIFE+13</i>	0,00	60 000,00	0,00	35 000,00		
	- subsides de la part de l'UE et de l'Etat, suite aux acquisitions prévues aux dépenses extraordinaires						
	Total 541	0,00	86 100,00	26 100,00	50 000,00		
1/542/	542 Protection de la nature						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	7 243,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/542/	542 Protection de la nature						
162000/16018 G	Subside de l'Etat pour l'installation photovoltaïque au stade de football - suivant engagement du MDDI du 3 février 2016	0,00	0,00	0,00	7 243,00		
	Total 542	0,00	0,00	0,00	7 243,00		
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
162000 G	Installations techniques et machines	282 686,61	319 000,00	319 000,00	233 000,00		
162000/10004 G	subsidés d'investissement de l'Etat - subside de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre d'un bassin d'orage dans la cite Haard à Bettange - suivant engagement ND 157/12 du 15.10.2012 de l'AGE	0,00	0,00	0,00	233 000,00		
162000/10005 G	Subside d'investissement de l'Etat - subside bassin d'orage Bergem - suivant engagement du MDDI	282 686,61	92 000,00	92 000,00	0,00		
162000/11001 G	Subside pour bassin de rétention dans le cadre du réseau de voirie qui dessert la caserne de pompiers et atelier - suivant engagement NF056/13 du 18.10.2013 de l'AGE	0,00	37 000,00	37 000,00	0,00		
162000/11013 G	Subside pour bassin de rétention dans le cadre du réseau de voirie qui dessert la nouvelle école - suivant engagement NF033/13 du 18.06.2013 de l'AGE	0,00	190 000,00	190 000,00	0,00		
	Total 550	282 686,61	319 000,00	319 000,00	233 000,00		
	Total général 5	282 686,61	567 600,00	346 761,00	1 475 343,84		
1/621/	6 Logements et équipements collectifs						
169280	621 Places publiques						
169280	Autres participations aux frais	240 000,00	187 200,00	164 780,00	22 420,00		
169280/15029	Remboursement des frais d'infrastructures avancées par la commune dans le cadre	0,00	187 200,00	164 780,00	22 420,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/621/	621 Places publiques						
	<i>d'un PAP à Schouweiler Op der Heck</i>						
	- dépenses au chapitre extraordiniare, suivant décision du conseil commual du 31 juillet 2015, sous condition de remboursement à la commune des mointans avancés, (remboursement garanti par garantie bancaire - afin d'éviter un situation de blocage du PAP						
169280/99002	Participation d'un promoteur à la voirie vers l'école - remboursement de fonds avancés	240 000,00	0,00	0,00	0,00		
	- dans le cadre de travaux de voiri pour un PAP qui sont avancés par la commune, étant dissociables des travaux de voirie vers la nouvelle école - suivant convention avec le promoteur						
	Total 621	240 000,00	187 200,00	164 780,00	22 420,00		
1/624/	624 Voirie vicinale						
169280	Autres participations aux frais	0,00	10 000,00	0,00	466 000,00		
169280/11001	Participation d'une entreprise dans les investissements communaux - remboursement par promoteur de frais avancés pour voirie ZAE	0,00	0,00	0,00	456 000,00		
169280/99001	participation d'entreprises dans les frais d'investissement communaux	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00		
	- participation de CREOS aux frais exposés par la commune dans le cadre de la réfection de la voirie vicinale (sous condition que CREOS pose des conduites) * en 2013: rue Nic. Calmes * Cité Haard: en attente * en 2016: CR103 entre Bettange et Sprinkange						
	Total 624	0,00	10 000,00	0,00	466 000,00		
1/630/	630 Alimentation en eau						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	175 000,00	198 809,00	0,00		
161000/12017 G	subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau bassin d'eau à Dippach	0,00	175 000,00	198 809,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/630/	630 Alimentation en eau						
	- suivant engagement du Ministère de l'Intérieur du 11 décembre 2015 - solde de 50.000,00€ en 2018						
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	1 500,00	200,00	1 500,00		
169100/99001	taxes de raccordement	0,00	1 500,00	200,00	1 500,00		
	- délibération du 23.12.1980, approuvée par arrêté g.d. du 14.1.1981: 5.000.-F H.T.par raccordement (123.95EUR) - tva au montant de 43.69EUR comprise						
	Total 630	0,00	176 500,00	199 009,00	1 500,00		
1/640/	640 Eclairage public						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
161000/13024 G	subvention de l'Etat pour la mise en oeuvre d'éclairage public, en utilisant le système LED	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
162000 P	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	2 385,00		
162000/13024 P	Subside par entreprise privée pour la mise en oeuvre d'éclairage public, en utilisant le système LED	0,00	0,00	0,00	2 385,00		
	- Eno-primas, des primas de l'Etat n'étant pas à la portée directe						
	Total 640	0,00	10 000,00	10 000,00	12 385,00		
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
168000 P	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	87 000,00	0,00	87 000,00		
168000/99001 P	Indemnités compensatoires à recevoir par des promoteurs dans le cadre de la réalisation de PAP	0,00	87 000,00	0,00	87 000,00		
	- en l'espèce dans le cadre d'un PAP à Dippach-Gare (RN13)						
261100	Terrains	20 000,00	0,00	0,00	0,00		
261100/15029	Vente de fonds communaux à un particulier à Bettange, rue du Kiem	15 800,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
261100/15030	- régularisation d'un situation par cession de fonds communaux à un particulier suivant acte approuvé par le conseil communal en 2015 <i>vente de fonds communaux à un particulier à Sprinkange, rue de la Chapelle</i>	4 200,00	0,00	0,00	0,00		
261300	- régularisation d'un situation par cession de fonds communaux à un particulier suivant acte approuvé par le conseil communal en 2015 Constructions	0,00	2 750,00	2 750,00	0,00		
261300/15031	<i>Vente de la charpente métallique de la caserne de pompiers à Dippach</i> - charpente de l'ancienne caserne de pompiers à Dippach, vente à un particulier suite à une appel d'offres public	0,00	2 750,00	2 750,00	0,00		
	Total 650	20 000,00	89 750,00	2 750,00	87 000,00		
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	546 345,00	0,00	0,00	0,00		
168000/99001 G	<i>soutien financier dans le cadre de la participation de la commune au pacte logement</i> - comptabilisation suivant dipositions demandées par le Ministère de l'Intérieur - en 2014: subside afférent à 2013 - en 2015: subside afférent à 2014 - en 2016 et 2017: augmentation de la population insuffisante en 2015 pour remplir les critères de liquidation	546 345,00	0,00	0,00	0,00		
169222	Taxe d'équipements collectifs	27 500,00	60 000,00	116 000,00	50 000,00		
169222/99001	<i>taxes d'infrastructure - propriétaire</i> - délibération du 6 novembre 2007: * par unité affectée à l'habitation: 2.000,00Eur jusque 100 m2 de surface construite brute 2.500,00Eur de 100 à 200 m2 de surface construite brute 3.000,00Eur au dessus de 200 m2 de surface construite brute * par unité affectée à toute autre destination: 2.000,00Eur jusque 200 m2 de surface construite brute	27 500,00	60 000,00	116 000,00	50 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
169280	Autres participations aux frais	0,00	0,00	0,00	8 506,22		
169280/17029	Remboursement par un promoteur de frais d'infrastructure avancés par la commune	0,00	0,00	0,00	8 506,22		
	Total 690	573 845,00	60 000,00	116 000,00	58 506,22		
	Total général 6	833 845,00	533 450,00	492 539,00	647 811,22		
1/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	20 000,00	0,00		
161000/10005 G	Subside de l'Etat pour l'aménagement d'un "Boltzplatz" dans la commune	0,00	0,00	20 000,00	0,00		
	Total 810	0,00	0,00	20 000,00	0,00		
1/821/	821 Terrains de sports						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	32 000,00	0,00		
161000/10007 G	subside de l'Etat (Ministère des Sports) pour l'aménagement d'un terrain d'entraînement de football synthétique et réaménagement du terrain existant à Schouweiler	0,00	0,00	32 000,00	0,00		
	- solde en 2015						
	Total 821	0,00	0,00	32 000,00	0,00		
	Total général 8	0,00	0,00	52 000,00	0,00		
1/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
161000 G	Terrains et constructions	4 407 576,00	0,00	0,00	300 868,00		
161000/08002 G	Subsides de l'Etat : création d'espace scolaire supplémentaire	4 407 576,00	0,00	0,00	300 868,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/	910 Enseignement fondamental						
	- suivant engagement du Ministère de l'intérieur du 10 novembre 2014, réf.: 2.0150 - liquidation en 2015 de 80% du subside enngagé, en attendant la liquidaiton du reste après décompte, soit un montant de 1.101.894,00€ en principe en 2018 - suivant engagement du MDDI du 24.07.2014 (PP/207/14), subside de 300.868,-€ à allouer via le fonds pour la protection de l'ebnvironnement, pour la construction d'un chauffage à copeaux de bois et d'un réseau de chauffage urbain à distance						
292300	Reprise sur fonds de réserve logement	826 725,46	0,00	0,00	0,00		
<i>292300/99001</i>	<i>Reprises sur fonds de réserve Pacte Logement</i>	826 725,46	0,00	0,00	0,00		
	- reprise, en suivant la décision du conseil communal de mars 2014, (première tranche), de décembre 2014 (2e tranche) et suivant décision du conseil à venir						
	Total 910	5 234 301,46	0,00	0,00	300 868,00		
	Total général 9	5 234 301,46	0,00	0,00	300 868,00		
	TOTAL GENERAL	6 395 739,51	17 200 965,50	8 091 768,00	10 760 023,06		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
4/120/	120 Coordination administrative						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
221311/17001	Aménagement d'un local de bureau du personnel nouvellement embauché - suivant devis	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	12 500,00		
222100/17002	Acquisition d'une nouvelle centrale téléphonique - vu les progrès en matière de digitalisation, dans le cadre de la diminution des frais de communication	0,00	0,00	0,00	12 500,00		
222200	Machines	0,00	0,00	0,00	9 600,00		
222200/17003	Acquisition d'un machine à plier et à emballer le courrier	0,00	0,00	0,00	9 600,00		
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	0,00	0,00	18 100,00		
223500/17035	Acquisition d'un nouveau serveur - l'ancien équipement étant à bout de vie, il a été décidé de procéder par acquisition et non plus par location	0,00	0,00	0,00	18 100,00		
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	0,00	0,00	36 611,85		
238120/17004 S	Apport en capital SIGI - nouvel immeuble - suivant circulaire du SIGI du 17 novembre 2016	0,00	0,00	0,00	28 453,74		
238120/17005 S	Apport en capital SIGI - SIGI-drive - suivant circulaire du SIGI du 17 novembre 2016 (apport éventuel)	0,00	0,00	0,00	2 337,28		
238120/17006 S	Apport en capital SIGI - Citrix - suivant circulaire du SIGI du 17 novembre 2016 (apport éventuel)	0,00	0,00	0,00	5 820,83		
	Total 120	0,00	0,00	0,00	106 811,85		
4/130/	130 Coordination technique						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	36 954,34	77 045,66	78 500,00	60 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/130/	130 Coordination technique						
211000/16001	Plans digitaux de la commune à établir	0,00	50 000,00	50 000,00	20 000,00		
	- pour les besoins d'un bonne organisation des services techniques						
211000/93001	acquisition de brevêt, logiciels, plans, études, etc	36 954,34	27 045,66	28 500,00	40 000,00		
	- réalisation du plan de développement communal (digitalisation comprise), d'un plan vert et d'une révision du PAG. existant de la commune de Dippach: Dépense totale de 6.954.326.-F (suivant devis remanié du 8.4.1993) Dépense en 1993: 440.497.-F, soit 10.919.64EUR Dépense en 1994: 904.555.-F, soit 22.423.33EUR Dépense en 1995: 959.055.-F, soit 23.774.35EUR Dépense en 1996: 665.765.-F, soit 16.503.88EUR Dépense en 1997: 358.400.-F, soit 8.884.50EUR Dépense en 1998: 1.710.141.-F, soit 42.393.29EUR Dépense en 1999: 0.-F, soit 0.00EUR Dépense en 2000: 1.669.561.-F, soit 41.387.34EUR Dépense en 2003: 1.919.00EUR Dépense en 2006: 1.659,30EUR Dépense en 2007: 92.964,18EUR Dépense en 2008: 92.829,01EUR Dépense en 2009: 35.445,69EUR Dépense en 2010: 77.797,05EUR Dépense en 2011: 91.374,66EUR Dépense en 2012: 50.494,09EUR Dépense en 2013: 13.551,44EUR Dépense en 2014: 3.005,18EUR - subside, engagé par les Ministères compétents au montant de 2.995.163.-F, inscrit à l'article 1/0710/1440 (liquidation suivant tranches, 2000: 87.045.-F; 2001: 712.118.-F) - à partir de 2005: mise en conformtié avec la nouvelle législation en la matière - en 2010, 2011 et 2012 réalisation de diverses prestations en supplément, entre autres une étude concernant les répercussions du PAG sur l'environnement prévue par la loi et screening de certaines zones IBA et voisines suivant demande du Ministère de l'Environnement - en 2015 et 2016: modifiociation poncutuelle du PAG (divers et définition de quartiers existants) et mise en oeuvre d'un règlement des bâtisses						
223210	Véhicules automoteurs	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
223210/17025	Acquisition d'une nouvelle voiture de service pour le service technique	0,00	0,00	0,00	30 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/130/	130 Coordination technique						
	- en remplacement d'un ancien véhicule						
223500	Matériel informatique (hardware)	5 716,40	0,00	0,00	0,00		
223500/15001	Acquisition imprimante performante pour le service technique	5 716,40	0,00	0,00	0,00		
	- dans le cadre de la mise en oeuvre d'un concept d'impression pour le service technique						
	Total 130	42 670,74	77 045,66	78 500,00	90 000,00		
4/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	660,00	0,00	0,00	0,00		
238180/99001 O	fonds de roulement en vue d'alimenter le nouvel office social commun	660,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant les dispositions légales en la matière et information de l'office social commun de Mamer, auquel la commune de Dippach participe						
	- reprise de cet article sous la fonction 4/260 à partir de 2016, vu demande du Ministère de l'Intérieur						
	Total 180	660,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 1	43 330,74	77 045,66	78 500,00	196 811,85		
4/223/	2 Protection sociale						
	223 Repas sur roues						
222100	Installations techniques	10 593,88	0,00	0,00	0,00		
222100/15003	appareils de chauffage des menus	10 593,88	0,00	0,00	0,00		
	- dans le cadre de la mise en route d'un système de fourniture avec l'association SERVIOR						
	Total 223	10 593,88	0,00	0,00	0,00		
4/241/	241 Crèches et garderies						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/241/	241 Crèches et garderies						
222100	Installations techniques	0,00	60 000,00	30 000,00	55 000,00		
222100/13002	Crèche - divers travaux	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
	- divers travaux de mise à jour, parlophone et modification des installations sanitaires						
222100/16042	Mise en conformité technique de la crèche "Kannernascht à Dippach"	0,00	60 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Total 241	0,00	60 000,00	30 000,00	55 000,00		
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	246 521,27	1 013 478,73	800 000,00	360 000,00		
221311/15021	transformation de l'ancienne école primaire à Schouweiler en maison relais pour enfants	246 521,27	1 013 478,73	800 000,00	290 000,00		
	- en vue de la mise en oeuvre du projet dès l'accomplissement de la nouvelle école, suivant devis approuvé en juin 2014 par le conseil communal, procédure d'approbation avec le MENJE accomplie, travaux en cours						
	- subside en contrepartie aux recettes extraordinaires						
	- tva déductible pour installations d'eau: 10.000,00€						
	- y compris remplacement ascenseur, initialement non prévu,						
	- y compris dépenses imprévisibles, dues à l'augmentation de la TVA et certains autres équipements non prévisibles, parlophone-vidéo, lavabos et luminaires en sus, travaux de contrôle, etc.						
	- dépense en 2013: 9.421,00€						
	- dépense en 2014: 34.485,67€						
	- dépense en 2015: 246.521,27€						
221311/17007	Divers travaux en supplément concernant l'aménagement de la MRE au niveau de l'ancienne école à Schouweiler	0,00	0,00	0,00	70 000,00		
	- escalier d'entrée						
223410	Mobilier	0,00	200 000,00	215 000,00	0,00		
223410/16002	Acquisition mobilier et agencements	0,00	200 000,00	215 000,00	0,00		
	- dans le cadre de la mise en route de la Maison-Relais au niveau de l'actuelle école fondamentale, dont les travaux sont achevés						
	- le solde de 50.000.-€ en 2017 est à considérer comme étant une réserve non engagée						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	Total 242	246 521,27	1 213 478,73	1 015 000,00	360 000,00		
4/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	7 000,00		
221311/17008	Mesures d'isolation thermique au niveau de la maison des jeunes à Schouweiler - dans le cadre du pacte-climat	0,00	0,00	0,00	7 000,00		
	Total 253	0,00	0,00	0,00	7 000,00		
4/259/	259 Autre Jeunesse						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	2 262,03	0,00	0,00	25 000,00		
221311/09002	construction d'un home scout à disposition de la section locale de la FNEL - suivant devis approuvé en date du 18 février 2009 par le conseil communal, en modification d'un devis initial - montant du devis modifié: 1.383.000,00Eur, - dépense en 2009: 112.351,99EUR - dépense en 2010: 514.912,83EUR - dépense en 2011: 635.446,21EUR - dépense en 2012: 147.184,86EUR - dépense en 2013: 34.564,40EUR - subside en conséquence inscrit aux recettes extraordinaires - projet achevé, dernières dépenses en 2013 et 2014	2 262,03	0,00	0,00	0,00		
221311/17030	Travaux divers au niveau du home scouts à Schouweiler	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
240000	Subvention d'investissement en capital	1 637,73	0,00	0,00	1 000,00		
240000/99001	subside en faveur de l'association "Dippecher Dachsen asbl" pour l'acquisition de foudards	1 637,73	0,00	0,00	1 000,00		
	Total 259	3 899,76	0,00	0,00	26 000,00		
4/260/	260 Précarité sociale						
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	890,00	890,00	585,00		
238180/99001 O	fonds de roulement en vue d'alimenter l'office social commun de Mamer	0,00	890,00	890,00	585,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/260/	260 Précarité sociale						
	- suivant les dispositions légales en la matière et information de l'office social commun de Mamer, auquel la commune de Dippach participe - reprise de cet article depuis la fonction 4/180 à partir de 2016, vu demande du Ministère de l'Intérieur						
	Total 260	0,00	890,00	890,00	585,00		
	Total général 2	261 014,91	1 274 368,73	1 045 890,00	448 585,00		
4/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	1 196 420,34	3 153 579,66	2 100 000,00	1 145 500,00		
221311/11001	<i>réalisation d'un local pour pompiers et ateliers du service de regie</i>	1 196 420,34	3 153 579,66	2 100 000,00	1 145 500,00		
	- suivant projet et devis approuvé par le conseil communal le 14 février 2011, modifié suite à certaines adaptations par décision du conseil communal du 19 mars 2012 - montant du devis: 5.605.372,01€ - dépense en 2013: 63.299,83€ - dépense en 2014: 1.199.960,21€ - dépense en 2015: 1.196.420,34€ - y compris augmentation de la TVA						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	96 618,64	257 000,00	189 000,00	110 000,00		
221313/11001	<i>Réseaux de voirie : réalisation d'un local pour pompiers et ateliers du service de regie</i>	96 618,64	257 000,00	189 000,00	110 000,00		
	- suivant projet et devis approuvé par le conseil communal le 14 février 2011, modifié suite à certaines adaptations par décision du conseil communal du 19 mars 2012 - montant du devis initial: 525.000,00€ - devis complémentaire approuvé par le conseil communal: 345.000,00€ - tva à récupérer: 6.000,-€ - dépense en 2013: 100.720,30€ - dépense en 2014: 426.458,00€						
222100	Installations techniques	0,00	120 570,00	97 000,00	0,00		
222100/15004	<i>Acquisition de nouveaux appareils de radiotransmission pour le service d'incendie</i>	0,00	58 570,00	35 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/320/	320 Services de secours						
	- dans le cadre de la mise en oeuvre national d'un réseau digital de radiotransmission, l'ancien réseau analogique étant à échéance (suivant indication de l'autorité supérieure compétente)						
222100/16003	Acquisition installation de lavage et de contrôle d'étanchéité des tuyaux de pompiers	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
	- suivant besoins						
222100/16004	Acquisition de nouveaux appareils recherche personne dans le cadre de la digitalisation	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
	- dans le cadre de la mise en oeuvre national d'un réseau digital de radiotransmission, l'ancien réseau analogique étant à échéance (suivant indication de l'autorité supérieure compétente)						
222100/16005	Acquisition de nouveaux équipements respiratoires pour sapeurs -pompiers	0,00	42 000,00	42 000,00	0,00		
	- les anciennes installations étant à fin de vie						
223220	Véhicules spéciaux	11 573,93	98 430,00	23 430,00	120 000,00		
223220/15005	Acquisition d'un véhicule d'incendie de type TSF	0,00	75 000,00	0,00	120 000,00		
	- vu la vétusté de l'ancien engin, suivant procédure prévue par l'autorité supérieure						
223220/15023	Mise à niveau de certains véhicules d'incendie de la commune (réparations et améliorations de la visibilité)	11 573,93	0,00	0,00	0,00		
223220/16006	Modification vehicule d' incendie / GWS adjonction mât d'éclairage	0,00	12 530,00	12 530,00	0,00		
223220/16007	Modification vehicule d' incendie / Pick-up	0,00	10 900,00	10 900,00	0,00		
	- afin d'en garantir l'utilité pour le service d'incendie						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
240000/99001	subsides en faveur des corps de sapeurs - pompiers pour l'acquisition d'uniformes	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
	- subsides à accorder pour l'acquisition d'uniformes, suivant décisions à prendre le cas échéant par le conseil communal						
	- reprise au chapitre des dépenses extraordinaires, suivant désir						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/320/	320 Services de secours						
	du Ministère de l'Intérieur						
	Total 320	1 304 612,91	3 631 579,66	2 409 430,00	1 377 500,00		
	Total général 3	1 304 612,91	3 631 579,66	2 409 430,00	1 377 500,00		
4/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
221100	Terrains	1 802,50	12 500,00	0,00	38 750,00		
221100/14030	Acquisition d'emprises, dans le cadre de l'aménagement d'un chemin piétonnier entre la cité Haard et la rue de Bettange à Dippach (Roulemenn)	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant actes à passer le moment venu - en cas de besoin						
221100/15028	Echange de fonds avec M. Gilles Joël au lieu dit " Unter Hoeltges Riech " - soulte	1 802,50	0,00	0,00	0,00		
	- suivant compromis en cette affaire et acte passé en 2015 - dans le cadre de parfaire le réseau de pistes cyclables						
221100/16009	Emprises dans le cadre du projet cr103 / piste cyclable + piétons	0,00	12 500,00	0,00	15 000,00		
	- suivant mesurages à réaliser à la fin du projet						
221100/17009	Acquisition d'emprises pour chemin cyclable le long de la ligne ferroviaire et de la cité "Val du Moulin" à Dippach-Gare	0,00	0,00	0,00	3 750,00		
221100/17010	Acquisition d'emprises pour le chemin cyclable longeant la N13, netre la N5 et le lieu-dit "Op der Késcht"	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	71 874,55	353 125,45	48 000,00	345 000,00		
221313/13004	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste entre la cité Haard et rue de Bettange (+/- 650 m)	71 874,55	78 125,45	42 000,00	0,00		
	- dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural, suivant devis						
221313/14012	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste à Bettange/Mess longeant la ligne ferrovière et la cité Langert	0,00	170 000,00	4 000,00	170 000,00		
	- dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural, suivant devis à approuver le moment venu						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/411/	411 Agriculture						
221313/14013	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste (+- 500 m empierrement) à Bascharage au lieu dit Häschemerwiss - dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural, suivant devis - de concert avec et sous la régie de la commune de Käerjeng	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00		
221313/16008	Réaménagement chemin pour piétons longeant la rue de Dahlem à Schouweiler vers Schullerbesch - vu l'état actuel, afin d'en garantir l'utilisation	0,00	20 000,00	0,00	25 000,00		
221313/16010	adaptation intersection CR103/ piste cyclable et pour piétons (Dippach lieu dit Woelschberg) - dans le cadre de la sécurisation du passage de piétons et de cyclistes voulant traverser le CR103, suivant devis	0,00	75 000,00	2 000,00	85 000,00		
221313/17012	Réalisation d'un chemin cyclable longeant la N13, netre la N5 et le lieu-dit "Op der Këscht" - suivant devis, première tranche en 2017	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
221313/17026	Aménagement d'un chemin pour piétons et cyclistes à Sprinkange, longeant la rue de la Gare, entre la rue de la Croix et le chemin vers "Sprinkingerhof" - suivant devis	0,00	0,00	0,00	35 000,00		
	Total 411	73 677,05	365 625,45	48 000,00	383 750,00		
4/412/	412 Sylviculture						
221100	Terrains	1 270,59	0,00	0,00	0,00		
221100/14015	acquisition de fonds forestiers à Dippach au lieu dit "Golbusch" - suivant acte passé en 2014 avec un propriétaire et transaction à passer avec un autre en cours d'exercice, afin de pafaire le réseau des chemins forestiers	1 270,59	0,00	0,00	0,00		
221313	Infrastructures publiques - sur soi propre	365 835,14	154 164,86	8 000,00	110 000,00		
221313/13006	Construction d'un hall ouvert pour le stockage et séchage des "Holzhackschnitzel" - dans le cadre de la réalisation de l'installation de chauffage	244 541,53	25 458,47	8 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/412/	412 Sylviculture						
	pour le nouveau complexe scolaire, suivant devis approuvé en juin 2014						
221313/17013	Aménagement d'un parking dans la forêt communale au niveau des étangs, au lieu-dit "Wuesen"	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
221313/99001	Construction de chemins forestiers	121 293,61	128 706,39	0,00	90 000,00		
	- en 2016: construction de chemins au lieux-dits "Hals " et "Kierchepad", suivant devis à approuver en cours d'exercice - selon le plan de gestion des forêts communales de 2015, 2016 et 2017						
223210	Véhicules automoteurs	0,00	0,00	0,00	213 300,00		
223210/17014	Acquisition d'un tracteur et d'une remorque pour les besoins du service forestier (tracteur à acquérir en commun avec la commune de Leudelage)	0,00	0,00	0,00	213 300,00		
	- suivant devis, prticipation financière partielle par la commune de Leudelage, suivant convention à finaliser						
	Total 412	367 105,73	154 164,86	8 000,00	323 300,00		
4/422/	422 Distribution de gaz naturel						
222100	Installations techniques	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
222100/99001	préfinancement des raccordements au réseau à gaz de particuliers	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
	- suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000, remboursemnt y relatif						
	Total 422	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
4/441/	441 Transports routiers						
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	15 000,00	25 000,00	20 000,00	20 000,00		
221323/99001	acquisition d'abris pour voyageurs dans le cadre du transport en commun (et équipements connexes)	15 000,00	25 000,00	20 000,00	20 000,00		
	- aménagement d'un nouvel abris en 2014 sur RN5 à l'issue de Dipach						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/441/	441 Transports routiers						
	- en 2015 et 2016: poursuite du programme de renouvellement des anciens abris						
	Total 441	15 000,00	25 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Total général 4	455 782,78	547 290,31	76 000,00	729 550,00		
4/520/	5 Protection de l'environnement						
	520 Gestion des eaux usées						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	18 274,19	21 725,81	10 500,00	10 000,00		
211000/06003	<i>réalisation d'une étude hydraulique du réseau d'assainissement de la commune</i>	18 274,19	16 725,81	10 500,00	5 000,00		
	- suivant devis approuvé le 22 février 2006 (108.985,53EUR ht.) - afin de donner un outil de travail et de planification performant (en combinaison avec la réalisation du SIG et de l'étude sur le réseau d'eau potable) - première tranche en 2006 - dépense en 2007: 67.568,71EUR - dépense en 2009: 49.492,03EUR - dépense en 2010: 19.251,41EUR - dépense en 2012: 31.410,76EUR - prestations en supplément nécessaires vu la longueur du réseau - achèvement en 2017						
211000/12005	<i>acquisition de brevêt, logiciels, plans, études, etc - frais d'étude dans le cadre de l'assainissement d'un PAP à Schouweiler, rue de Dahlem</i>	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
	- à la demande de l'Administration de la Gestion de l'Eau, dans le cadre du PAP en question, dont la procédure d'approbation reste à approuver, frais à rembourser partiellement par le lotisseur						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	325 000,00	0,00	250 000,00		
221313/15007	<i>divers travaux d'assainissement au niveau de la rue R. de Geysen Bettange</i>	0,00	325 000,00	0,00	250 000,00		
	- vu les besoins dans le cadre de la réalisation de PAP, récupération ultérieure des frais par le promoteurs, - suivant devis à approuver en cours d'exercice - dépense totale au dépenses extraordinaires: 590.000,-€ en étapes - remboursement en étapes:						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	2017: 250.000,-€ 2018: 340.000,-€						
222100	Installations techniques	77 271,05	1 206 728,95	275 000,00	1 299 000,00		
222100/11003	<i>participation de la commune aux travaux d'aménagement de nouveaux collecteurs vers la station d'épuration de Schiffflange</i>	34 392,89	45 607,11	5 000,00	35 000,00		
	- suivant devis du conseil communal du 12 mars 2009, au montant de 568.500,00€ - subside en conséquence aux recettes extraordinaires - achèvement des travaux en 2016						
222100/12006	<i>ouvrages hydrauliques - travaux d'investissement (par entreprise privées) - renforcement de la canalisation à Dippach-gare (partie de la commune de Dipapch)</i>	0,00	194 000,00	198 000,00	0,00		
	- suivant devis approuvé le 19 mars 2012, projet ensemble avec la commune de Reckange						
222100/13022	<i>réalisation de travaux de canalisation rue de Dahlem</i>	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
	- à la demande de l'Administration de la Gestion de l'Eau, dans le cadre d'un PAP, dont la procédure d'approbation reste à approuver - frais d'étude prévus à l'article 4/520/211000/12005						
222100/13025	<i>travaux de réparation de la canalisation à Dippach au niveau de la RN5</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
222100/14005	<i>réalisation de travaux de canalisation centre de Bettange</i>	0,00	546 000,00	54 000,00	940 000,00		
	- vu les besoins d'agrandissement de la canalisation, en vue de suffire aux besoins en évacuation, aussi dans le cadre d'un PAP en cours, suivant devis approuvé le 24 septembre 2015, au montant de 1.167.500,00€, subside de l'Etat possible - il s'agit d'une canalisation de rétention avec déversoir en aval de la localité de Bettange/Mess						
222100/14016	<i>construction d'un collecteur à eau usée entre Reckange et Pontpierre</i>	0,00	122 000,00	0,00	46 000,00		
	- dans le cadre du court-circuitage de la station d'épuration de Reckange, à faire au niveau de l'adaptation des infrastructures aux règles légales, suivant devis à approuver le moment venu - possibilité de subside de l'Etat						
222100/15006	<i>Equipement électromécanique du déversoir à Schouweiler rue de Bascharage</i>	0,00	208 000,00	13 000,00	208 000,00		
	- suivant devis approuvé le 30.12.2014						
222100/15008	<i>Réfection vis d'archimède station d'épuration</i>	42 878,16	21 121,84	5 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	- vu les besoins, en attendant que la station soit mise hors service lors du raccordement à la STEP de Schiffflange (SIVEC)						
222100/16011	<i>Bassin de rétention à Dippach (1)</i>	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, mesure nécessaire en vertu des demandes de l'AGE, projet prévu au niveau du plan directeur des projets à réaliser sur le réseau d'assainissement -à Dippach, en aval de la localité vers les collecteurs respectifs en remplacement d'anciens ouvrages						
222100/16012	<i>Bassin de rétention à Dippach (2)</i>	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, mesure nécessaire en vertu des demandes de l'AGE, projet prévu au niveau du plan directeur des projets à réaliser sur le réseau d'assainissement -à Dippach, en aval de la localité vers les collecteurs respectifs en remplacement d'anciens ouvrages						
	Total 520	95 545,24	1 553 454,76	285 500,00	1 559 000,00		
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
221311/16013	<i>Bâtiments communaux - équipement en éclairage LED</i>	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
	- pour des raisons d'économie d'énergie, dans le cadre du pacte-climat						
223280	Autres véhicules de transport	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00		
223280/16014	<i>Acquisition d'un E-Bike pour les service de la commune</i>	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00		
	- dans le cadre du pacte-climat						
	Total 532	0,00	7 500,00	2 500,00	5 000,00		
4/541/	541 Diversité biologique						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/541/	541 Diversité biologique						
221100	Terrains	0,00	60 000,00	0,00	35 000,00		
221100/16034	Acquisitions de fonds, subventionnés d'un grande valeur écologique - suivant actes à passer, respectivement compromis à passer avec les propriétaire respctifs, forts subsides de l'UE et de l'Etat (cf. recettes extraordinaires) - à Schouweiler, au lieux-dits Bergerbusch et Sauerwiesen	0,00	60 000,00	0,00	35 000,00		
	Total 541	0,00	60 000,00	0,00	35 000,00		
4/542/	542 Protection de la nature						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	7 094,88	7 150,00	7 150,00	5 000,00		
211000/15010	Réalisation d'un bilan énergétique territorial - dans le cadre de l'adhésion au Pacte-Climat	1 244,88	0,00	0,00	0,00		
211000/15026	Evaluation énergétique des bâtiments communaux dans le cadre du Pacte-Climat	5 850,00	7 150,00	7 150,00	5 000,00		
221200	Agencements et aménagements de terrains	7 604,59	51 900,00	51 900,00	35 300,00		
221200/15011	Mise en Ouvre de mesures de protection de biotopes particulières (création de mares - panneaux de signalisation) - suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest, report d'un partie des projets vers 2016, vu retard de délivrance de certaines autorisations de l'Etat	7 604,59	22 200,00	22 200,00	0,00		
221200/16015	Restauration de vieux vergers dans la commune (Heckbusch etc) - suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest	0,00	24 700,00	24 700,00	0,00		
221200/16016	Actions de sensibilisation dans le cadre d'un projet de protection de papillon - suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest	0,00	5 000,00	5 000,00	4 100,00		
221200/17016	Entretien de biotopes à divers endroits dans la commune - suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest	0,00	0,00	0,00	15 100,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
221200/17017	Création de biotopes à divers endroits dans la commune - suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest	0,00	0,00	0,00	16 100,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	125 000,00	45 000,00	139 000,00		
221311/16018	Installations photovoltaïques à installer dans la commune (stade de football...) - suivant devis à approuver en cours d'exercice, dans le cadre du pacte-climat en vue de la réduction des gaz à effet de serre - en 2016: stade de football - en 2017: centre culturel Norbert SASSEL	0,00	95 000,00	45 000,00	75 000,00		
221311/16037	Mise en place d'un car-port avec borne d'alimentation pour e-mobility et installation photovoltaïque à Schouweiler, sur parking Forrett - dans le cadre de l'adhésion au pacte-climat, augmentation vu que le renforcement du réseau électrique s'impose	0,00	30 000,00	0,00	64 000,00		
	Total 542	14 699,47	184 050,00	104 050,00	179 300,00		
4/550/	550 Gestion des eaux de surface						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	0,00	0,00	400 000,00		
238120/17030 S	Apport en capital au SIVEC, dans le cadre de l'adhésion de la commune de Dippach à ce syndicat de communes - l'adhésion s'impose afin de pouvoir garantir dans le futur une évacuation des eaux usées selon les règles de l'art - suivant décision de principe du conseil communal du 21.03.2016, une décision définitive avec l'accord des communes syndiquées restant à intervenir	0,00	0,00	0,00	400 000,00		
	Total 550	0,00	0,00	0,00	400 000,00		
	Total général 5	110 244,71	1 805 004,76	392 050,00	2 178 300,00		
4/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	20 000,00	10 300,00	20 000,00		
221311/16033	Ancien presbytère à Dippach: réfection partielle de la façade	0,00	9 700,00	0,00	20 000,00		
	- suivant devis						
221311/16040	Ancien presbytère à Dippach : remplacement de la chaudière	0,00	10 300,00	10 300,00	0,00		
	Total 612	0,00	20 000,00	10 300,00	20 000,00		
4/621/	621 Places publiques						
221200	Agencements et aménagements de terrains	80 111,52	189 888,48	132 000,00	150 000,00		
221200/16017	Refections des ponts en bois dans le parc derrière la Mairie à Schouweiler	0,00	50 000,00	12 000,00	50 000,00		
	- vu les besoins, suivant devis						
221200/99001	aménagement des places de jeux dans la commune	80 111,52	139 888,48	120 000,00	100 000,00		
	- travaux divers						
	- dépenses antérieures:						
	2001: 11.989,81 EUR						
	2003: 32.503,56 EUR						
	2004: 39.997,00 EUR						
	2005: 20.000,00 EUR						
	2006: 18.641,50 EUR						
	2008: 8.230,55 EUR						
	2009: 9.542,30 EUR						
	2011: 3.475,36 EUR						
	2014: 58.428,45 €						
	2015: 80.111,52 €						
	- en 2015: place de jeux crèche et derrière la Mairie						
	- en 2016: rue J.-G. Kremer à Schouweiler et rue Bruch à Bettange						
	- en 2017: cité Haard, rue Laangert et centre de Bettange, en partie						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	70 620,00	146 580,00	94 160,00	52 420,00		
221313/15027	Acquisition d'installations pour l'entreposage de bicyclettes	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
	- provision pour l'acquisition d'installations pour l'entreposage de bicyclettes, dans le cadre de la propoagation de l'idée de la mobilité douce, en vue de donner aux intéressés la possibilité de se rendre à des emplacements stratégiques de						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/621/	621 Places publiques						
	la commune en vélo						
221313/15029	PAP op der Heck à Schouweiler, prise en charge par la commune de travaux d'infrastructure en souffrance	70 620,00	116 580,00	94 160,00	22 420,00		
	- recettes au chapitre extraordiniare, suivant décision du conseil commual du 31 juillet 2015, sous condition de remboursement à la commune des mointans avancés, (remboursement garanti par garantie bancaire - afin d'éviter un situation de blocage du PAP						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
222100/17033	Barrière automatique à aménager au niveau du parking de la Mairie à Schouweiler	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Total 621	150 731,52	336 468,48	226 160,00	212 420,00		
4/622/	622 Circulation						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	35 000,00		
221313/17031	Signalisation pour pistes cyclables / conception et mise en œuvre	0,00	0,00	0,00	35 000,00		
222100	Installations techniques	0,00	27 000,00	15 000,00	0,00		
222100/11006	installation de panneaux - indicateurs de vitesse à divers endroits de la commune	0,00	27 000,00	15 000,00	0,00		
	- 2 panneaux en 2016						
	Total 622	0,00	27 000,00	15 000,00	35 000,00		
4/624/	624 Voirie vicinale						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	12 058,69	12 941,31	4 100,00	13 000,00		
211000/15013	Etude en ce qui concerne le réaménagement du croisement rue du moulin - RN5 à Sprinkange	12 058,69	2 941,31	3 000,00	3 000,00		
	- en vue d'une réalisation de feux rouges						
211000/99001	Divers frais de mesurage et d'études	0,00	10 000,00	1 100,00	10 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221100	Terrains	12 819,32	25 000,00	7 000,00	27 500,00		
221100/10001	Acquisition d'emprises	12 819,32	25 000,00	7 000,00	18 000,00		
	en 2016 et 2017: - dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement du CR103 entre Sprinkange et Bettange: 18.000€ - dans le cadre de projet achevé concernant le réaménagement de la voirie à Sprinkange: 7.000€						
221100/17018	Acquisition de fonds-emprise au niveau de la rue de la Colline à Schouweiler	0,00	0,00	0,00	9 500,00		
	- suivant acte à passer						
221313	Infrastructures publiques - sur soi propre	711 642,57	678 357,43	335 505,00	320 000,00		
221313/10004	réfection complète de la voirie et des réseaux du nouveau lotissement Haard à Bettange	159 764,90	370 235,10	208 000,00	160 000,00		
	- suivant devis approuvé le 29 mars 2010 au montant de 3.100.000,00€ - suivant devis supplémentaire approuvé le 21 mai 2011, concernant la mise en oeuvre d'un bassin d'orage, au montant de 370.000,00€ (subside de l'Etat en conséquence aux recettes extraordinaires) - montant de la TVA déductible pour pose de conduite d'eau: 6.000,00EUR - achèvement des travaux en 2015/16, alors qu'il reste à réaliser la réfection de la couche de roulement, en 2017, vu des malfaçons, liquidation des garanties et décomptes retenus après						
221313/12011	réaménagement du CR103 entre Bettange et Sprinkange	460 627,79	59 372,21	32 000,00	28 000,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal le 12 novembre 2008, au montant de 273.500,00EUR (part de la commune, accotements aménagés en piste pour piétons et bicyclettes) - modification du devis s'impose vu certaines modifications au niveau du projet proposées par les P. et Ch, suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013 - augmentation probable du coût vu déplacement des réseaux d'alimentation vers la chaussée, initialement prévus dans la bande cyclable, à la demande du MDDI - travaux achevés en 2015						
221313/12014	travaux d'aménagement de zones 30 km/h dans la commune de Dippach	91 249,88	8 750,12	505,00	0,00		
	- suivant études à réaliser et devis en conséquence						
221313/16019	Croisement à Schouweiler Sprinkange (RN5 sortie nouvelle école - aménagement	0,00	240 000,00	95 000,00	132 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	<i>de feux rouges)</i>						
	- afin de sécuriser et de fluidifier les sorties de voitures et de bus depuis la nouvelle école, suivant devis						
	Total 624	736 520,58	716 298,74	346 605,00	360 500,00		
4/626/	626 Cimetières						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
<i>221200/14021</i>	<i>aménagement d'un "Beschkiefecht"</i>	<i>0,00</i>	<i>20 000,00</i>	<i>20 000,00</i>	<i>0,00</i>		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal le 24.4.2015						
221313	Infrastructures publiques - sur soi propre	52 625,56	0,00	0,00	0,00		
<i>221313/15014</i>	<i>Mise en Place de columbariums pour les cimetières à Schouweiler et Sprinkange</i>	<i>52 625,56</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
222100	Installations techniques	11 388,43	3 611,57	2 700,00	0,00		
<i>222100/14001</i>	<i>acquisition de machines et équipement spéciaux - acquisition d'une nouvelle cellule frigorifique pour la morgue à Schouweiler</i>	<i>11 388,43</i>	<i>3 611,57</i>	<i>2 700,00</i>	<i>0,00</i>		
	- suivant devis, vu l'ancien appareil défectueux						
	Total 626	64 013,99	23 611,57	22 700,00	0,00		
4/627/	627 Ateliers						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	120 000,00		
<i>222100/17019</i>	<i>Divers aménagements et équipements pour les nouveaux ateliers de régie</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>120 000,00</i>		
222200	Machines	14 461,20	0,00	0,00	0,00		
<i>222200/15015</i>	<i>Bennes pour camion Mercedes</i>	<i>14 461,20</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
	- vu les besoins, 2 bennes en 2015						
223210	Véhicules automoteurs	24 023,07	0,00	0,00	50 000,00		
<i>223210/14020</i>	<i>véhicule à acquérir pour la conciergerie</i>	<i>24 023,07</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers						
223210/17027	- version électrique <i>Acquisition d'une camionnette pour les services de régie</i>	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	- vu les besoins et la réorganisation des services, en remplacement d'un ancien véhicule, qui partira vers le service de conciergerie						
223300	Outillage	35 165,11	121 000,00	110 000,00	17 000,00		
223300/99001	<i>Acquisition d'outillage pour les ouvriers</i>	35 165,11	121 000,00	110 000,00	17 000,00		
	- divers équipements en 2016: tracteur-tondeur, accessoires pour Manitou et Unimog, appareil de désherbage, dans le cadre du projet "commune sans pesticides" - divers équipements en 2017						
	Total 627	73 649,38	121 000,00	110 000,00	187 000,00		
4/630/	630 Alimentation en eau						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	11 776,80	5 223,20	0,00	17 000,00		
211000/06004	<i>réalisation d'une étude du réseau d'eau de la commune en vertu de RGD du 11 octobre 2002, en vue de garantir la qualité de l'eau distribuée</i>	11 776,80	5 223,20	0,00	17 000,00		
	- mesures à mettre en oeuvre en vu de se conformer aux dispositions légales en la matière (levé des conduites, étude hydrologique, etc.) - suivant devis approuvé le 22 février 2006 (69.256,03EUR ht.) - afin de donner à la commune un outil de planification et de travail efficace (en combinaison avec le SIG et l'étude sur le réseau d'assainissement) - première tranche en 2006 - en 2014:dossier technique imposé par la loi						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	590 059,05	3 046 868,99	2 070 000,00	3 076 000,00		
221311/12017	<i>réalisation d'un nouveau bassin d'eau pour la commune de Dippach</i>	585 131,01	2 318 868,99	1 800 000,00	1 925 000,00		
	- suivant devis approuvé en août 2014, au montant de 4.330.000,00€ - dépense en 2014: 98.298,53€ - augmentation TVA comprise tva (17%), comprise au montant de 350.000,00EUR						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/630/	630 Alimentation en eau						
221311/15017	Nettoyage Bassins d'eau par firme tierce	4 928,04	0,00	0,00	0,00		
221311/16021	Aménagement de conduites d'eau de distribution à partir du nouveau bassin	0,00	310 000,00	0,00	840 000,00		
	- suivant devis à approuver, équipements connexes au projet du nouveau bassin d'eau - tva déductible en 2017 (17%): 110.000,00€						
221311/16022	Aménagement d'une nouvelle conduite d'eau à Dippach, rue de Bettange	0,00	253 000,00	180 000,00	103 000,00		
	- remplacement d'une ancienne conduite en fonte, afin d'éviter des problèmes de corrosion, suivant devis à approuver en cours d'exercice						
221311/16031	Aménagement d'un nouvelle conduite d'eau à Dippach-Gare - rue de la Gare depuis croisement RN13 vers dépôt Q8	0,00	165 000,00	90 000,00	108 000,00		
	- remplacement d'une ancienne conduite, afin d'éviter des problèmes de corrosion, suivant devis à approuver en cours d'exercice						
221311/17032	Divers travaux à réaliser dans le cadre de la mise en conformité du nouveau réseau de distribution d'eau, suite à la mise en service du nouveau bassin d'eau	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
221323/16032	Mise en place d'un panneau indicateur de l'emplacement de ligne de séparation des eaux à Schouweiler (Wasserscheide)	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
222100	Installations techniques	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
222100/14022	acquisition et mise en place de compteurs d'eau pour lecture à distance (première phase)	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	(en attendant que la solutrion CREOS soit au point)						
	Total 630	601 835,85	3 055 092,19	2 070 000,00	3 096 000,00		
4/640/	640 Eclairage public						
222100	Installations techniques	0,00	205 000,00	215 000,00	160 000,00		
222100/13024	modification éclairage publique en LED	0,00	155 000,00	155 000,00	100 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/640/	640 Eclairage public						
	- exécution en plusieurs tranches (divers travaux en 2015) - dans le cadre du pacte-climat, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre						
222100/15022	<i>Renforcement de l'éclairage des passages pour piétons dans la commune</i>	0,00	50 000,00	60 000,00	60 000,00		
	en 2017: près de la Crèche à Dippach et endroits à définir						
	Total 640	0,00	205 000,00	215 000,00	160 000,00		
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
211000/17020	<i>Frais d'études en ce qui concerne une nouvelle affectation des pour les anciens locaux de pompiers à Bettange et l'ancien atelier communal à Schouweiler</i>	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
291500	Dotations au fonds de réserve logement	546 345,00	0,00	0,00	0,00		
291500/99001	<i>Dotations au fonds de réserve pacte logement</i>	546 345,00	0,00	0,00	0,00		
	- comptabilisation suivant dispositions demandées par le Ministère de l'Intérieur, alimentation d'un fonds de réserve afférent par la recette extraordinaire - alimentation du fonds de réserve, via cet article - en 2014: subside afférent à 2013 - en 2015: subside afférent à 2014 - en 2016: augmentation de la population insuffisante en 2015 pour remplir les critères de liquidation						
	Total 690	546 345,00	0,00	0,00	60 000,00		
	Total général 6	2 173 096,32	4 504 470,98	3 015 765,00	4 130 920,00		
4/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00		
221313/16023	<i>Aménagement de certains chemins forestiers et ruraux en "parcours fitness"</i>	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/810/	810 Loisirs						
	- suivant devis, acquisition d'installations d'entrainement						
	Total 810	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00		
4/821/	821 Terrains de sports						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	70 000,00	0,00	108 000,00		
221311/16025	Terrain de tennis - aménagement de deux vestiaires et travaux connexes	0,00	70 000,00	0,00	90 000,00		
	- en fonction des besoins, suivant devis						
221311/17021	Aménagement d'une installation de thermie solaire au niveau des vestiaires du stade de football à Schouweiler	0,00	0,00	0,00	18 000,00		
222100	Installations techniques	0,00	60 000,00	0,00	82 000,00		
222100/16024	Renforcement du raccordement électrique au niveau du stade Roger Winandy à Schouweiler	0,00	60 000,00	0,00	82 000,00		
	- vu les bsoins, en vue de pouvoir éclairer convenablement les deux terrains de football						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00		
240000/16027	Subside à l'Etoile sportive de Schouweiler pour l'acquisition d'un tracteur tondeur	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00		
	- suivant décision du conseil commnal à prendre le moment venu						
	Total 821	0,00	142 000,00	12 000,00	190 000,00		
4/822/	822 Halls sportifs						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	260 000,00	38 000,00	320 000,00		
221311/16026	rénovation du hall sportif à Schouweiler (toit, fenêtres arrières)	0,00	260 000,00	38 000,00	320 000,00		
	- suivant devis, vu les besoins et des problèmes d'étanchéité du toit, certaines mesures d'assainissement énergétique, etc.						
	- détails du projet à entrevoir, devis à approuver en cours						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/822/	822 Halls sportifs						
	d'exercice						
	Total 822	0,00	260 000,00	38 000,00	320 000,00		
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	20 000,00	13 100,00	6 900,00		
211000/16039	<i>Etude a mettre en oeuvre dans le cadre de l'utilisation des fonds et des immeubles, fraîchement acquis à Dippach, 20 rue Centrale</i>	0,00	20 000,00	13 100,00	6 900,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	4 668,05	545 000,00	422 100,00	712 000,00		
221311/10009	<i>divers travaux d'investissement au niveau des centres culturels de la commune</i>	4 668,05	70 000,00	29 000,00	70 000,00		
	- réparation majeure des fenêtres en bois du centre culturel de Dippach, divers						
221311/14002	<i>nettoyage façade Mairie</i>	0,00	30 000,00	8 000,00	0,00		
	- vu les besoins						
221311/16028	<i>Mairie - réfection partielle de la toiture sur la partie entrée et guichet</i>	0,00	60 000,00	100,00	50 000,00		
	- suivant devis, vu des problèmes d'étanchéité						
221311/16038	<i>Acquisition de fonds avec immeuble afférants à Dippach 20, rue Centrale - frais d'acquisition et frais connexes</i>	0,00	385 000,00	385 000,00	0,00		
221311/17022	<i>Aménagements à réaliser sur les fonds acquis, 20, rue Centrale à Dippach</i>	0,00	0,00	0,00	242 000,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal le 19.12.2016, au montant de 242.000,00€						
221311/17034	<i>Facilité de protection contre les intempéries pour organiser des manifestations locales, sur le site de la Mairie à Schouweiler</i>	0,00	0,00	0,00	350 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice						
223800	Autres installations	10 957,52	10 000,00	12 000,00	43 000,00		
223800/99001	<i>acquisition de biens d'investissement divers</i>	10 957,52	10 000,00	12 000,00	43 000,00		
	- suivant besoin						
	- adjonction, respectivement renouvellement éventuel de matériel pour l'éclairage de Noël en 2015						
	- acquisition de tentes en 2016						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	- garnitures de bancs et de tables en supplément, acquisition de tentes, de garde-corps et de chalets pour manifestations en 2017						
	Total 831	15 625,57	575 000,00	447 200,00	761 900,00		
4/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
240000	Subvention d'investissement en capital	543,82	1 000,00	0,00	1 000,00		
<i>240000/99001</i>	<i>subsidés pour l'acquisition d'uniformes par la fanfare locale</i>	543,82	1 000,00	0,00	1 000,00		
	- suivant décision du conseil communal						
	Total 836	543,82	1 000,00	0,00	1 000,00		
4/838/	838 Patrimoine culturel						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	3 000,00	500,00	3 000,00		
<i>240000/99001</i>	<i>primes dans le contextes de la rénovation de façades en faveurs des ménages</i>	0,00	3 000,00	500,00	3 000,00		
	- primes de rénovation de façades: * délibération du 18.12.1986, approuvée le 31.12.1986: participation de la commune à raison de 50% dans les primes versées par l'Etat - reprise du crédit au chapitre extraordinaire à partir de 2000, suivant désir du Ministère de l'Intérieur						
	Total 838	0,00	3 000,00	500,00	3 000,00		
4/850/	850 Cultes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
<i>221311/16035</i>	<i>Misen place d'une nouvelle installation de chauffage à l'église de Bettange</i>	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
	- suivant devis, vu l'état de vétusté avancé de l'ancienne installation						
	Total 850	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 8	16 169,39	1 006 000,00	507 700,00	1 290 900,00		
	9 Enseignement						
4/910/	910 Enseignement fondamental						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	50 000,00	0,00	0,00		
211000/16036	Création d'espace scolaire nouveau à Schouweiler, frais d'études pour l'infrastructure routière - projets non exécutés - décompte d'anciennes études non facturées jusqu'ici, pas de dépense en ce sens	0,00	50 000,00	0,00	0,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	4 499 533,29	10 855 554,66	7 420 000,00	4 570 000,00		
221311/08002	école fondamentale: création d'espace scolaire supplémentaire - suivant devis et projet approuvés le 20 décembre 2012, (modification des projets approuvés le 1er juillet 2008 et le 14 février 2011) - montant du devis (y compris alentours, mobilier et installations techniques): 19.460.934,86€ - tva déductible pour installations d'eau: 20.000.-€ - dépense en 2013: 407.889,70€ - dépense en 2014: 3.311.908,13€ - dépense en 2015: 4.499.533,29€ Montant de 2016: y compris divers suppléments au niveau des alentours et plus-value pour accélération des travaux en 2016 Montant de 2017: y compris divers travaux en supplément, tels que: - tableaux d'affichage, - tobogan en supplément pour les cycle 1, - rangements et armoires - bardage, station de transformation, - diverses modification, écoulement des eaux des superstructures des chemins	4 499 533,29	10 855 554,66	7 420 000,00	3 600 000,00		
221311/17023	Nouvelle structure de protection contre les intempéries au niveau de l'ancienne cour d'école à Schouweiler - suivant devis à approuver	0,00	0,00	0,00	770 000,00		
221311/17024	Divers travaux de rénovation au niveau de bâtiment scolaire du cycle 1-pré-scolaire à Schouweiler - divers travaux de modernisation et devis e à jour, suivant devis à approuver	0,00	0,00	0,00	200 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	1 637 440,68	1 019 559,32	900 000,00	115 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2015	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
221313/11013	réalisation de l'infrastructure routière pour accéder au niveau complexe scolaire à Schouweiler - suivant devis approuvé le 20 décembre 2012(modification du projet, y compris volet concernant l'évacuation des eaux) - montant du devis: 2.810.000,00€ - tva à récupérer: 7.000.-€ (conduites d'eau) - viennent s'ajouter à ce devis, les frais de voirie avancés pour un promoteur dans le cadre de la réalisation d'un PAP (chantier non dissociable du chantier de voirie de l'école), remboursement prévu aux recettes extraordinaires - viennent de même s'ajouter des frais en supplément pour l'aménagement de l'ancienne cour d'école - dépense en 2014: 622.999,87€ - dépense en 2015:1.637.440,68€ - y compris mise en oeuvre de la partie de la voirie, longeant l'église à Schouweiler, dont les frais ont été remboursés à la commune par le promoteur du projet adjacent (cf. article 1/621/169280/99002 en 2015)	1 637 440,68	1 019 559,32	900 000,00	115 000,00		
223410	Mobilier	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
223410/99001	mobilier scolaire - suivant besoins	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
223500	Matériel informatique (hardware)	8 877,62	40 000,00	30 000,00	20 000,00		
223500/16029	Acquisition photocopieuse nouvelle école - suivant besoins	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
223500/99001	acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique - mise à jour du matériel informatique pour le travail en classe - machines et logiciels - en 2014: entre autres tableaux informatisés pour travail en classe - en 2015: poursuite du programme - en 2016: poursuite du programme	8 877,62	20 000,00	10 000,00	20 000,00		
	Total 910	6 145 851,59	11 967 113,98	8 350 000,00	4 707 000,00		
	Total général 9	6 145 851,59	11 967 113,98	8 350 000,00	4 707 000,00		
	TOTAL GENERAL	10 510 103,35	24 812 874,08	15 875 335,00	15 059 566,85		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

(Cette ventilation n'est pas requise au cas où les ouvriers, le matériel roulant, etc., sont affectés à des services bien distincts.)

N.B. Le crédit global à prévoir au budget est inscrit à un article de la fonction spéciale 000 ci-dessous. Il est ventilé suivant les besoins approximatifs, estimés pour les fonctions pouvant entrer en ligne de compte, et les tranches de crédit sont reportées aux articles correspondants de la formule budgétaire.

Le receveur tiendra une chemise pour chaque article de la fonction spéciale 000 et y imputera les dépenses en cours d'exercice. Les pièces comptables sont et restent classées dans les chemises de ces articles. A la clôture de l'exercice la dépense globale est ventilée et reportée sur les différents articles budgétaires suivant une clef de répartition, déterminée soit sur la base de rapports de travail, soit sur la base d'une estimation raisonnée de l'administration communale.

Atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99097	Atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations - entretien des matières et des fournitures techniques, du petit outillage, du matériel et des biens spécifiques	2 168,43	2 000,00	2 000,00	4 000,00		
	Dépense globale à ventiler	2 168,43	2 000,00	2 000,00	4 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			80,00	160,00		
3/520/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			320,00	640,00		
3/621/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			320,00	640,00		
3/624/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			640,00	1 280,00		
3/630/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			640,00	1 280,00		
	Total des tranches imputées			2 000,00	4 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Mairie et salle des fêtes- électricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99093	Mairie et salle des fêtes à Schouweiler - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune - mise en service de la nouvelle Mairie et de la salle des fêtes à Schouweiler en fin 2004 - frais d'éclairage en relation avec ces installations, une comptabilisation à part étant impossible	18 955,96	21 000,00	19 000,00	20 000,00		
	Dépense globale à ventiler	18 955,96	21 000,00	19 000,00	20 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			9 500,00	10 000,00		
3/831/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			9 500,00	10 000,00		
	Total des tranches imputées			19 000,00	20 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Mairie et salle des fêtes - gaz		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99093	Mairie et salle des fêtes à Schouweiler - Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - mise en service de la nouvelle Mairie et de la salle des fêtes à Schouweiler en fin 2004 - frais de chauffage en relation avec ces installations, une comptabilisation à part étant impossible	7 620,70	11 000,00	7 000,00	8 000,00		
	Dépense globale à ventiler	7 620,70	11 000,00	7 000,00	8 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			3 500,00	4 000,00		
3/831/608113/99001	ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			3 500,00	4 000,00		
	Total des tranches imputées			7 000,00	8 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Complexe sportif et scolaire - électricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99092	Ecoles et complexe sportif - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune frais d'éclairage en relation avec les écoles et le complexe sportif à Schouweiler, une comptabilisation à part étant impossible	46 734,59	55 000,00	55 000,00	73 450,00		
	Dépense globale à ventiler	46 734,59	55 000,00	55 000,00	73 450,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/242/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 15,00%- 25,00%			8 250,00	18 362,50		
3/253/608112/99001	Fourniture électricité Maison des Jeunes %- 3,50%			0,00	2 570,75		
3/259/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 10,00%- 8,00%			5 500,00	5 876,00		
3/821/608112/99002	Ventil. terrain de tennis - Electricité destinée à la consommation propre 5,00%- 5,00%			2 750,00	3 672,50		
3/822/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 30,00%- 25,00%			16 500,00	18 362,50		
3/910/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 40,00%- 33,50%			22 000,00	24 605,75		
	Total des tranches imputées			55 000,00	73 450,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Complexe sportif et scolaire - gaz		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99092	Ecoles et complexe sportif - Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune frais de chauffage en relation avec les écoles et le complexe sportif à Schouweiler, une comptabilisation à part étant impossible - à partir de septembre 2016 mise en route d'un chauffage à copeaux de bois (pellets)	29 273,29	36 000,00	30 000,00	5 000,00		
	Dépense globale à ventiler	29 273,29	36 000,00	30 000,00	5 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/822/608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 41,00%- 41,00%			12 300,00	2 050,00		
3/910/608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 59,00%- 59,00%			17 700,00	2 950,00		
	Total des tranches imputées			30 000,00	5 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Complexe sportif et scolaire - copeaux de bois pellets		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603110/99091	Fournitures consommables: Copeaux de bois - pellets - suite à al mise en service de la nouvelle école comprenant une centrale de chauffage à distance, un certain nombre de bâtiments sur le site sont alimentés en chaleur via cette installation (les écoles, la mre, etc.	0,00	0,00	0,00	22 000,00		
	Dépense globale à ventiler	0,00	0,00	0,00	22 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/242/603110/99001	Chauffage Maison Relais: Copeaux de bois - pellets 36,50%- 36,50%			0,00	8 030,00		
3/253/603110/99001	Chauffage Maison des jeunes : Copeaux de bois - pellets 3,00%- 3,00%			0,00	660,00		
3/822/603110/99001	Chauffage Centre sportif : Copeaux de bois - pellets 32,50%- 32,50%			0,00	7 150,00		
3/890/603110/99001	Chauffage Home St Joseph: Copeaux de bois - pellets 3,00%- 3,00%			0,00	660,00		
3/910/603110/99001	Chauffage ecole fondamentale - pellets de bois 25,00%- 25,00%			0,00	5 500,00		
	Total des tranches imputées			0,00	22 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - rémunérations de base		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/621000/99004	Rémunérations de base-salariés à tâche manuelle - 11 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers) au services de régie - 3 salariés à tâche manuelle à la conciergerie de l'école - dont deux postes en supplément à partir de 2016, en suivant la décision du conseil communal	777 978,30	855 000,00	850 000,00	860 000,00		
	Dépense globale à ventiler	777 978,30	855 000,00	850 000,00	860 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			17 000,00	17 200,00		
3/520/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			17 000,00	17 200,00		
3/621/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 13,00%- 13,00%			110 500,00	111 800,00		
3/624/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 19,00%- 19,00%			161 500,00	163 400,00		
3/626/621000/99004	ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			136 000,00	137 600,00		
3/630/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			42 500,00	43 000,00		
3/821/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 3,00%- 3,00%			25 500,00	25 800,00		
3/822/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 7,00%- 7,00%			59 500,00	60 200,00		
3/831/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			42 500,00	43 000,00		
3/910/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 28,00%- 28,00%			238 000,00	240 800,00		
	Total des tranches imputées			850 000,00	860 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - rémunérations - charges patronales		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/623000/99004	rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle - 11 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers) au services de régie - 3 salariés à tâche manuelle à la conciergerie de l'école - dont deux postes en supplément à partir de 2016, en suivant la décision du conseil communal	116 814,80	133 000,00	129 000,00	140 000,00		
	Dépense globale à ventiler	116 814,80	133 000,00	129 000,00	140 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 2,00%- 2,00%			2 580,00	2 800,00		
3/520/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 2,00%- 2,00%			2 580,00	2 800,00		
3/621/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 13,00%- 13,00%			16 770,00	18 200,00		
3/624/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 19,00%- 19,00%			24 510,00	26 600,00		
3/626/623000/99004	ventil. rémunération charges patronales-salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			20 640,00	22 400,00		
3/630/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 5,00%- 5,00%			6 450,00	7 000,00		
3/821/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 3,00%- 3,00%			3 870,00	4 200,00		
3/822/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 7,00%- 7,00%			9 030,00	9 800,00		
3/831/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 5,00%- 5,00%			6 450,00	7 000,00		
3/910/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 28,00%- 28,00%			36 120,00	39 200,00		
	Total des tranches imputées			129 000,00	140 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - masse d'habillement		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608160/99001	Masse d'habillement - salariés à tâche manuelle - 14 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers: 6.000,-€ - acquisition de vêtements de sécurité, y compris pour les étudiants, le cas échéant - acquisition de vêtements identifiants la commune de Dippach en 2015 et 2016, poursuite et renouvellement régulier du programme pour les années suivantes	8 568,82	13 800,00	13 800,00	20 000,00		
	Dépense globale à ventiler	8 568,82	13 800,00	13 800,00	20 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			276,00	400,00		
3/520/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			276,00	400,00		
3/621/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 13,00%- 13,00%			1 794,00	2 600,00		
3/624/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 19,00%- 19,00%			2 622,00	3 800,00		
3/626/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			2 208,00	3 200,00		
3/630/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			690,00	1 000,00		
3/821/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 3,00%- 3,00%			414,00	600,00		
3/822/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 7,00%- 7,00%			966,00	1 400,00		
3/831/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			690,00	1 000,00		
3/910/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 28,00%- 28,00%			3 864,00	5 600,00		
	Total des tranches imputées			13 800,00	20 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - bâtiment - produits d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603200/99091	atelier - bâtiment - produits d'entretien - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	425,95	1 500,00	1 000,00	1 500,00		
	Dépense globale à ventiler	425,95	1 500,00	1 000,00	1 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 4,00%- 4,00%			40,00	60,00		
3/520/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 16,00%- 16,00%			160,00	240,00		
3/621/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 16,00%- 16,00%			160,00	240,00		
3/624/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 32,00%- 32,00%			320,00	480,00		
3/630/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 32,00%- 32,00%			320,00	480,00		
	Total des tranches imputées			1 000,00	1 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - pneus et autres pièces de rechange		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603300/99093	atelier - pneus et autres pièces de rechange - achat de nouveaux pneus et autres acquisitions pour l'entretien des véhicules des services de régie	159,12	4 000,00	2 500,00	5 000,00		
	Dépense globale à ventiler	159,12	4 000,00	2 500,00	5 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 4,00%- 4,00%			100,00	200,00		
3/520/603300/99093	Ventil. atelier- Pneus et autres pièces de rechange 16,00%- 16,00%			400,00	800,00		
3/621/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 16,00%- 16,00%			400,00	800,00		
3/624/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 32,00%- 32,00%			800,00	1 600,00		
3/630/603300/99093	Ventil. atelier - pneus et autres pièces de rechange 32,00%- 32,00%			800,00	1 600,00		
	Total des tranches imputées			2 500,00	5 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - carburants pour véhicules		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603600/99093	atelier- carburants pour véhicules - achat de carburants pour le fonctionnement des véhicules des services de régie	12 681,32	15 000,00	16 000,00	17 000,00		
	Dépense globale à ventiler	12 681,32	15 000,00	16 000,00	17 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 4,00%- 4,00%			640,00	680,00		
3/520/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 16,00%- 16,00%			2 560,00	2 720,00		
3/621/603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules 16,00%- 16,00%			2 560,00	2 720,00		
3/624/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 32,00%- 32,00%			5 120,00	5 440,00		
3/630/603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules 32,00%- 32,00%			5 120,00	5 440,00		
	Total des tranches imputées			16 000,00	17 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - lubrifiants		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603700/99093	atelier - lubrifiants - achat de lubrifiants pour le fonctionnement des véhicules des services de régie	1 782,69	2 000,00	500,00	3 000,00		
	Dépense globale à ventiler	1 782,69	2 000,00	500,00	3 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants 4,00%- 4,00%			20,00	120,00		
3/520/603700/99093	Ventil. atelier- Lubrifiants 16,00%- 16,00%			80,00	480,00		
3/621/603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants 16,00%- 16,00%			80,00	480,00		
3/624/603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants 32,00%- 32,00%			160,00	960,00		
3/630/603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants 32,00%- 32,00%			160,00	960,00		
	Total des tranches imputées			500,00	3 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - véhicule - assurances		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/614100/99093	atelier - véhicule - assurances - pour les véhicules des services de régie	5 148,46	5 600,00	5 500,00	6 500,00		
	Dépense globale à ventiler	5 148,46	5 600,00	5 500,00	6 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 4,00%- 4,00%			220,00	260,00		
3/520/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 16,00%- 16,00%			880,00	1 040,00		
3/621/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 16,00%- 16,00%			880,00	1 040,00		
3/624/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 32,00%- 32,00%			1 760,00	2 080,00		
3/630/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 32,00%- 32,00%			1 760,00	2 080,00		
	Total des tranches imputées			5 500,00	6 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - électricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99091	atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage - augmentaiton en 2016, vue le déménagement vers les nouveaux ateliers plus volumineux	1 675,94	3 500,00	2 700,00	3 200,00		
	Dépense globale à ventiler	1 675,94	3 500,00	2 700,00	3 200,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 4,00%- 4,00%			108,00	128,00		
3/520/608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			432,00	512,00		
3/621/608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			432,00	512,00		
3/624/608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			864,00	1 024,00		
3/630/608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			864,00	1 024,00		
	Total des tranches imputées			2 700,00	3 200,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - chaleur		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608114/99091	atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage - augmentation en 2016, vue le déménagement vers les nouveaux ateliers plus volumineux	8 657,92	15 000,00	10 000,00	15 000,00		
	Dépense globale à ventiler	8 657,92	15 000,00	10 000,00	15 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 4,00%- 4,00%			400,00	600,00		
3/520/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			1 600,00	2 400,00		
3/621/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			1 600,00	2 400,00		
3/624/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			3 200,00	4 800,00		
3/630/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			3 200,00	4 800,00		
	Total des tranches imputées			10 000,00	15 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - bâtiment - fournitures d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99091	atelier - bâtiment - fournitures d'entretien - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	999,65	1 000,00	800,00	4 000,00		
	Dépense globale à ventiler	999,65	1 000,00	800,00	4 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			32,00	160,00		
3/520/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			128,00	640,00		
3/621/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			128,00	640,00		
3/624/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			256,00	1 280,00		
3/630/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			256,00	1 280,00		
	Total des tranches imputées			800,00	4 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - bâtiment - petit équipement		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99091	atelier - bâtiment - petit équipement - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	343,21	500,00	500,00	2 000,00		
	Dépense globale à ventiler	343,21	500,00	500,00	2 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 4,00%- 4,00%			20,00	80,00		
3/520/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 16,00%- 16,00%			80,00	320,00		
3/621/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 16,00%- 16,00%			80,00	320,00		
3/624/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 32,00%- 32,00%			160,00	640,00		
3/630/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 32,00%- 32,00%			160,00	640,00		
	Total des tranches imputées			500,00	2 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99091	atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage - y compris travaux de nettoyage des nouveaux locaux	585,22	1 500,00	500,00	5 000,00		
	Dépense globale à ventiler	585,22	1 500,00	500,00	5 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			20,00	200,00		
3/520/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			80,00	800,00		
3/621/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			80,00	800,00		
3/624/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			160,00	1 600,00		
3/630/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			160,00	1 600,00		
	Total des tranches imputées			500,00	5 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - fournitures d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99098	atelier - fournitures d'entretien - achats de matières et de fournitures techniques, petit outillage, matériel et biens spécifiques	6 997,20	7 000,00	5 500,00	9 000,00		
	Dépense globale à ventiler	6 997,20	7 000,00	5 500,00	9 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			220,00	360,00		
3/520/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			880,00	1 440,00		
3/621/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			880,00	1 440,00		
3/624/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			1 760,00	2 880,00		
3/630/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			1 760,00	2 880,00		
	Total des tranches imputées			5 500,00	9 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - petit équipement et outillage		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99098	atelier - petit équipement et outillage - achats de matières et de fournitures techniques, petit outillage, matériel et biens spécifiques	6 487,27	6 500,00	5 000,00	8 000,00		
	Dépense globale à ventiler	6 487,27	6 500,00	5 000,00	8 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 4,00%- 4,00%			200,00	320,00		
3/520/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 16,00%- 16,00%			800,00	1 280,00		
3/621/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 16,00%- 16,00%			800,00	1 280,00		
3/624/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 32,00%- 32,00%			1 600,00	2 560,00		
3/630/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 32,00%- 32,00%			1 600,00	2 560,00		
	Total des tranches imputées			5 000,00	8 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - véhicule - fournitures d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99093	atelier - véhicule - fournitures d'entretien - pour l'entretien des véhicules des services de régie	4 856,87	7 000,00	8 000,00	20 000,00		
	Dépense globale à ventiler	4 856,87	7 000,00	8 000,00	20 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			320,00	800,00		
3/520/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			1 280,00	3 200,00		
3/621/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			1 280,00	3 200,00		
3/624/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			2 560,00	6 400,00		
3/630/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			2 560,00	6 400,00		
	Total des tranches imputées			8 000,00	20 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - véhicule - petit équipement		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectifié 2016	Budget de 2017	Budget rectifié 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99093	atelier - véhicule - petit équipement - pour l'entretien des véhicules des services de régie	4 725,48	7 500,00	7 000,00	9 000,00		
	Dépense globale à ventiler	4 725,48	7 500,00	7 000,00	9 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 4,00%- 4,00%			280,00	360,00		
3/520/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 16,00%- 16,00%			1 120,00	1 440,00		
3/621/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 16,00%- 16,00%			1 120,00	1 440,00		
3/624/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 32,00%- 32,00%			2 240,00	2 880,00		
3/630/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 32,00%- 32,00%			2 240,00	2 880,00		
	Total des tranches imputées			7 000,00	9 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2016	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017	Budget rectificatif 2016	Budget de 2017
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99093	atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations - pour l'entretien des véhicules des services de régie	10 478,95	11 000,00	8 000,00	15 000,00		
	Dépense globale à ventiler	10 478,95	11 000,00	8 000,00	15 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			320,00	600,00		
3/520/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			1 280,00	2 400,00		
3/621/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			1 280,00	2 400,00		
3/624/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			2 560,00	4 800,00		
3/630/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			2 560,00	4 800,00		
	Total des tranches imputées			8 000,00	15 000,00		

**TABLEAU COMPARATIF
DES RECETTES ET DES DEPENSES ORDINAIRES DE DIVERS SERVICES COMMUNAUX**

		Budget rectifié 2016		Budget 2017	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
412	Sylviculture	141 853,20	251 750,00	100 000,00	243 200,00
422	Distribution de gaz naturel	12 300,00	0,00	12 300,00	0,00
510	Gestion des déchets	409 915,00	490 396,00	419 850,00	480 396,00
520	Gestion des eaux usées	474 250,00	185 236,00	484 250,00	198 652,00
630	Alimentation en eau	709 250,00	630 600,00	723 750,00	690 504,00
822	Hals sportifs	0,00	139 896,00	0,00	136 562,50
823	Piscines	0,00	162 521,85	0,00	204 795,90

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2016

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	224 518,76	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	10 464 669,17	2 359 739,82		
2	Protection sociale	64 500,00	551 545,00		
3	Ordre et sécurité publics	1 800,00	101 050,00		
4	Affaires économiques	175 333,20	303 326,00		
5	Protection de l'environnement	919 137,00	775 501,82		
6	Logements et équipements collectifs	757 140,00	1 429 089,28		
7	Santé	0,00	600,00		
8	Loisirs, culture et culte	20 900,00	703 441,85		
9	Enseignement	31 900,00	3 116 239,00		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		12 659 898,13	9 340 532,77		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2016

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	7 000 000,00	78 500,00		
2	Protection sociale	20 000,00	1 045 890,00		
3	Ordre et sécurité publics	22 500,00	2 409 430,00		
4	Affaires économiques	157 968,00	76 000,00		
5	Protection de l'environnement	346 761,00	392 050,00		
6	Logements et équipements collectifs	492 539,00	3 015 765,00		
8	Loisirs, culture et culte	52 000,00	507 700,00		
9	Enseignement	0,00	8 350 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		8 091 768,00	15 875 335,00		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2017

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	10 356 475,13	2 806 854,76	10 350 475,13	
2	Protection sociale	59 000,00	632 814,27		
3	Ordre et sécurité publics	2 000,00	133 770,00		
4	Affaires économiques	185 300,00	459 088,00		
5	Protection de l'environnement	976 350,00	809 282,44		
6	Logements et équipements collectifs	778 550,00	1 619 585,00		
7	Santé	0,00	600,00		
8	Loisirs, culture et culte	20 795,79	773 186,69		
9	Enseignement	21 400,00	1 028 815,75		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		12 399 870,92	8 263 996,91	12 393 870,92	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2017

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	6 700 000,00	196 811,85		
2	Protection sociale	828 000,00	448 585,00		
3	Ordre et sécurité publics	727 000,00	1 377 500,00		
4	Affaires économiques	81 000,00	729 550,00		
5	Protection de l'environnement	1 475 343,84	2 178 300,00		
6	Logements et équipements collectifs	647 811,22	4 130 920,00		
8	Loisirs, culture et culte	0,00	1 290 900,00		
9	Enseignement	300 868,00	4 707 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		10 760 023,06	15 059 566,85		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2016

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	12 659 898,13	8 091 768,00		
Total des dépenses	9 340 532,77	15 875 335,00		
Boni propre à l'exercice	3 319 365,36			
Mali propre à l'exercice		7 783 567,00		
Boni du compte 2015	4 705 437,07			
Mali du compte 2015				
Boni général	8 024 802,43			
Mali général		7 783 567,00		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 7 783 567,00	+ 7 783 567,00		
Boni présumé fin 2016	241 235,43			
Mali présumé fin 2016				

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2017

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	12 399 870,92	10 760 023,06	12 393 870,92	
Total des dépenses	8 263 996,91	15 059 566,85	8 263 996,91	
Boni propre à l'exercice	4 135 874,01		4 129 874,01	
Mali propre à l'exercice		4 299 543,79		
Boni présumé fin 2016	241 235,43		241 235,43	
Mali présumé fin 2016				
Boni général	4 377 109,44		4 371 109,44	
Mali général		4 299 543,79		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 4 299 543,79	+ 4 299 543,79		
Boni définitif	77 565,65		71 565,65	
Mali définitif				

EXTRAIT
du registre aux délibérations du Conseil Communal

SÉANCE publique du 16.01.2017

Date de l'annonce publique
de la séance 10.01.2017

Présents: Mme Bei-Roller, bourgmestre; MM. Hahn et Haas, échevins;
MM. Bosseler, Kariger, Neu, Braun, Theisen, Berger, Bleser et Meyers, conseillers; M. Elsen, secrétaire.

Date de la convocation des
conseillers 10.01.2017

Absents: a) excusés /
b) sans motif /

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le budget rectifié de l'exercice 2016 et au budget de l'exercice 2017;
Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale;
Vu les dispositions et instructions sur la matière;

ARRÊTE

par sept voix, contre quatre voix, sans abstention
le budget rectifié de l'exercice 2016

par sept voix, contre quatre voix, sans abstention
le budget de l'exercice 2017

Suivent les signatures
Pour expédition conforme,

A Schouweiler, le 16 janvier 2017

La bourgmestre,

Manon Bei-Roller

Le secrétaire,

Claude ELSÉN

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

Brm.- Transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur - aux fins d'apurement.

Schouweiler, le _____

La bourgmestre

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu les articles 124 et 170 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu les observations relatives aux redressements opérés, inscrites à la suite des tableaux récapitulatifs;

arrête

le budget rectifié de l'exercice 2016 et le budget de l'exercice 2017 conformément aux tableaux récapitulatifs.

Luxembourg, le _____

Le Ministre de l'Intérieur,